



Stimuler la transformation numérique de l'économie au Sénégal

Opportunités, recommandations politiques et rôle du mobile



La GSMA est une organisation mondiale unifiant l'écosystème du mobile pour découvrir, développer et proposer des innovations fondamentales pour des environnements sociaux positifs et un changement sociétal. Notre vision est de libérer toute la puissance de la connectivité afin que les personnes, l'industrie et la société prospèrent.

Représentant les opérateurs de téléphonie mobile et les organisations de l'écosystème du mobile et des industries adjacentes, la GSMA offre à ses membres trois grands piliers : la Connectivité pour le bien, des Services et Solutions pour l'Industrie, et la Sensibilisation. Cette activité consiste notamment à faire progresser les politiques publiques, à relever les plus grands défis sociaux d'aujourd'hui, à étayer la technologie et l'interopérabilité qui font fonctionner la technologie mobile, et à fournir la plus grande plateforme au monde pour réunir l'écosystème du mobile lors des séries d'événements MWC et M360.

Nous vous invitons à en savoir plus sur [gsma.com](https://www.gsma.com)

hhelpful

hhelpful, votre partenaire stratégique pour les secteurs du digital et de la technologie, les affaires d'entreprise et la réglementation, le leadership et la stratégie, afin de vous aider à atteindre les objectifs de votre organisation avec un impact positif sur la société

www.hhelpful.com

contact@hhelpful.com

Auteurs

Antony Virgil Adopo, hhelpful

Matthew Harrison-Harvey, hhelpful

Jonathan Sandbach, hhelpful

Angela Wamola, Head of Africa, GSMA

Caroline Mbugua HSC, Senior Director, Public Policy and Communications, Africa, GSMA

Modou Mamoune NGOM, Senior Policy Manager, Africa, GSMA

Copyright © GSMA 2025

Contents

Glossaire	3
Resumé	6
1. Introduction	11
1.A Aperçu de l'économie numérique du Sénégal	12
1.B Les impacts de la transformation numérique	13
1.C Le rôle du secteur mobile dans l'économie numérique	15
1.D Objectifs et contenus du rapport	16
2. Le secteur du mobile au Sénégal	19
2.A Le marché des télécommunications mobile	20
2.B Le marché du mobile money	31
2.C Stratégies numériques du Sénégal	35
2.D Défis réglementaires et politiques dans le secteur des télécommunications mobile et du mobile money	39
2D.0 Aperçu du cadre politique	38
2D.1 Défi politique n° 1	43
2D.2 Défi politique n° 2	66
2D.3 Défi politique n° 3	80
2D.4 Défi politique n° 4	93
3. Recommandations politiques	100
Annexes	109
Annexe 1 New Deal Technologique 2034 et résumé des autres stratégies	110
Annexe 2 Résumé du cadre réglementaire applicable	116
Annexe 3 Impact économique potentiel de la numérisation au Sénégal	119
Annexe 4 Résultats de la campagne nationale sur la qualité des services T2 2025	135

Glossaire des abréviations

TERM	DESCRIPTION
IA	Intelligence Artificielle
ARTP	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
ATM	Guichet Automatique Bancaire
ATU	Union Africaine des Télécommunications
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FDSUT	Fonds pour le Développement du Service Universel des Télécommunications
Exercice	Exercice Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
GES	Gaz à Effet de Serre
GSMA	GSM Association
GSMAi	GSMA Intelligence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
IoT	Internet des Objets
UIT	Union Internationale des Télécommunications
MCTN	Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique
MNO	Opérateur de Réseau Mobile
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Glossaire des abréviations

TERM	DESCRIPTION
MW	Mégawatt
OTT	Over The Top
PAENS	Projet d'Accélération de l'Économie Numérique au Sénégal
QoS	Qualité de Service
RAN	Réseau d'Accès Radio
SENUM	Sénégal Numérique SA
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SSA	Afrique Subsaharienne
STEM	Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
UNECA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
USF	Fonds de Service Universel
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Économie numérique du Sénégal

Etat des lieux et recommandations



97% *

Taux de couverture population 4G



43% *

Utilisateurs uniques d'internet mobile



54% *

Écart d'usage



38% *

Population utilisant un smartphone



14.65 m

Comptes actifs de monnaie électronique **



2.9 milliards

Volume de transactions de monnaie électronique **

Indice GSMA Digital Africa 2025 :

52/100

Indice des Nations et Sociétés Numériques

69/100

Indice des Politiques et de la Régulation Numérique

Recommandations politiques afin de soutenir **le New Deal Technologique 2034** :

1 | Créer un environnement d'investissement durable dans les infrastructures numériques

2 | Accroître l'utilisation des technologies digitales pour la mobilisation des recettes publiques et la fiscalité, et optimiser la taxation du secteur

3 | Améliorer l'abordabilité des terminaux d'entrée de gamme, renforcer les compétences numériques et accélérer la digitalisation des services publics

4 | Prioriser les objectifs clés du New Deal Technologique 2034 et moderniser le cadre réglementaire

Impact attendu à l'horizon 2030 :

99,5 % *

Couverture 4G population (avec technologies alternatives pour les zones isolées)

13,1 M **

Utilisateurs d'Internet mobile (soit +2,6 M), réduisant l'écart d'usage de 12 %

+61 % population

Croissance des abonnés mobiles uniques — contribuant à >80 % d'usage numérique d'ici 2034

1 100 Mds FCFA

Valeur ajoutée (~5 % du PIB) créée grâce au numérique mobile

417 Mds FCFA

Impact fiscal net, dont 174 Mds issus de la digitalisation des recettes

* Source : GSMA Intelligence

** Tableau de bord de l'inclusion financière 2024 - BCEAO

Résumé

Le Sénégal a intégré la transformation numérique à ses stratégies nationales, notamment dans le cadre de la Vision Sénégal 2050, ainsi que dans ses programmes de modernisation de l'économie et de promotion de l'inclusion numérique de la population. Parmi ses stratégies, on peut citer le plan « Sénégal capitalise Numérique 2025 » lancé en 2016, le projet « Accélération de l'économie numérique au Sénégal 2023-2028 », le Sénégal Numérique 2025-2035 lancé en 2024, ainsi que le New Deal Technologique 2034 lancé en février 2025. Ce dernier vise à faire du numérique un moteur de la transformation sociale et économique, avec un investissement de 1 105 milliards de francs FCFA (environ 1,7 milliard de dollars américains) pour atteindre 95 % de connectivité, 80 % d'utilisation des services publics numériques, créer 350 000 emplois et contribuer à hauteur de 15 % au PIB.¹

Le secteur des télécommunications mobiles, associé aux services de mobile money, joue un rôle essentiel dans la fourniture d'infrastructures numériques et de connectivité, constituant ainsi un partenaire clé dans la réalisation des ambitions numériques du Sénégal.² L'analyse de la GSMA Intelligence pour ce rapport indique que le pays bénéficie d'une couverture 4G atteignant 97 % de la population et d'une couverture 5G estimée à 39 % de la population, tandis qu'on compte 8,16 millions d'utilisateurs uniques d'Internet mobile (haut débit), soit 42 % de la population, un taux supérieur à la moyenne régionale d'Afrique de l'Ouest et du continent (environ 30 %).³

Les indices internationaux tels que l'Indice mondial de développement des TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT)⁴ et l'Indice des Nations et Sociétés Numériques⁵ de la GSMA reconnaissent les progrès accomplis par le Sénégal dans le domaine du numérique. Toutefois, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour positionner durablement le pays parmi les nations africaines les plus avancées dans ce domaine.

Dans ce cadre de partenariat, le Gouvernement et les Autorités de régulation ont un rôle déterminant à jouer en améliorant l'environnement réglementaire et le climat d'investissement, afin de permettre au secteur mobile de contribuer pleinement à la mise en œuvre des initiatives identifiées dans ce rapport. Ces actions soutiendront les objectifs du New Deal Technologique 2034, articulé autour de quatre axes stratégiques: la souveraineté numérique, la digitalisation des services publics, le développement de l'économie numérique et l'ambition de faire du Sénégal un leader africain du numérique (voir Figure 1).



1/ New Deal Technologique 2034, résumé exécutif.

2/ Dans cette étude, le terme digitalisation (parfois appelé technologies de l'information et de la communication – TIC) désigne l'adoption de nouvelles technologies par les consommateurs, les entreprises et les gouvernements dans les différents secteurs économiques. La transformation numérique correspond à la transformation économique qui résulte de cette adoption. L'économie numérique englobe les acteurs et les échanges qui se produisent dans l'économie à la suite de la digitalisation.

3/ GSMA Intelligence.

4/ Selon l'Indice mondial de développement des TIC 2024 publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Sénégal obtient un score de 69,3, se classant 12^e en Afrique et 1^{er} en Afrique de l'Ouest, devant le Cap-Vert (69,1) et le Ghana (66,2).

5/ La composante Nations et Sociétés numériques (2025) de l'indice GSMA Digital Africa attribue au Sénégal un score de 49, en soulignant le développement des entreprises numériques comme principal domaine d'amélioration. Le Sénégal se classe juste derrière ou à un niveau comparable à plusieurs pays africains leaders tels que l'Afrique du Sud (66), le Kenya (59), le Ghana (50), le Rwanda (49), le Cap-Vert (46), le Nigeria (45) et la Côte d'Ivoire (41).

Figure 1

Recommandations politiques

AXES	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES
Environnement favorable d'investissement dans les infrastructures numériques	<p>Fort d'un taux de couverture population de 97 % en 4G et 39 % en 5G⁶, le Sénégal progresse vers l'objectif du New Deal Technologique 2034 d'une connectivité nationale de 95 %. Pour maintenir cette dynamique, il est crucial d'assurer un environnement d'investissement durable favorisant le déploiement d'infrastructures numériques fiables, performantes et abordables.</p> <p>Les actions clés à engager sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> Adopter une nouvelle politique du spectre et une feuille de route nationale, à l'issue d'une consultation du secteur, garantissant, pour toutes les licences, une attribution efficiente, transparente et prévisible des fréquences, incluant l'allocation des bandes 5G, le renouvellement et de plus longues durées (20 ans), des licences et une tarification des redevances de spectre et de backhaul mobile alignés sur les standards internationaux tenant compte des conditions économiques et des besoins d'investissement du Sénégal pour atteindre les objectifs du Nouveau Deal Technologique. Actualiser l'analyse des marchés pertinents de gros et de détail -à partir d'un étude indépendante portant sur la concurrence et les coûts dont les constats pourront être discutés à l'aide d'une consultation publique - afin de définir, mettre en œuvre et appliquer des remèdes réglementaires spécifiques et efficaces pour l'ensemble du marché, conformément aux articles 14 à 16 du Code des communications électroniques (2018), en tenant compte des besoins d'investissements durables et de l'opérationnalisation du partage d'infrastructures suivant les textes prévus à cet effet (article 103 du code des communications électroniques, décret n°2022-1357 relatif à l'interconnexion, au partage d'infrastructures et à l'accès dans le secteurs des communications électroniques et la décision n°2023-022 fixant les conditions et modalités du partage d'infrastructure). Assurer la réduction des besoins énergétiques des télécommunications et de leurs coûts grâce au Mission300 Energy National Compact du Sénégal, au programme Banque Mondiale - PADAES (Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité), ainsi qu'au programme Desert to Power de la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux autres initiatives en cours. Selon les analyses de la GSMA, si l'objectif du National Compact visant un accès universel à l'énergie d'ici 2030 est atteint et que l'infrastructure télécom bénéficie d'une alimentation électrique plus abordable, l'investissement nécessaire pour atteindre une couverture 4G de 99,7 % de la population serait estimé à 10 millions USD, contre 20 millions USD en l'absence de ces améliorations. Les analyses de la GSMA, incluant la planification géospatiale, sont disponibles pour alimenter et soutenir ces programmes. Classer les infrastructures télécoms parmi les infrastructures nationales critiques et prévoir des mesures de déploiement efficace et de protection contre les dégradations et actes de vandalisme. Élaborer une réglementation sur la qualité de service (QoS) conforme aux normes internationales, assortie d'un plan d'action commun pour lever les obstacles. Réviser la politique du FDSUT avec la participation équitable et transparente des contributeurs au fonds aux processus décisionnels et aux programmes du FDSUT et en ayant recours au partage d'infrastructure encadré par une régulation efficace. Subventionner à la fois, dans les zones rurales, les coûts d'investissements (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) et les accompagner d'allégement fiscaux et d'incitations. Publier des rapports financiers audités pour plus de transparence. <p>Il est à noter que Les analyses de la GSMA indiquent que:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'extension de la couverture 4G de 97 % à 99,5 % nécessiterait environ 20 millions USD d'investissement supplémentaire, réductible à 10 millions USD si les recommandations sont appliquées.

6/ GSMA Intelligence – Couverture 4G et investissements au Sénégal, octobre 2025.

Voir la Figure 12 pour l'analyse détaillée, comprenant la couverture 4G de la population totale (97 %), urbaine (100 %) et rurale (92 %), ainsi que la couverture 5G totale (39 %), urbaine (58 %), périurbaine (39 %) et rurale (4 %).

Il convient de noter que la couverture 4G de la population est calculée à partir des données combinées de couverture réseau des opérateurs mobiles (MNO), croisées avec les estimations de population issues du modèle Global Human Settlement Layer (GHSL) pour 2025. Ces données permettent d'évaluer l'état de la couverture pour chaque zone de peuplement du pays, ainsi que la moyenne de la couverture géographique et démographique au sein de chaque entité administrative nationale.

AXES	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES
	<ul style="list-style-type: none"> Environ 35 % des sites 4G existants se trouvent à plus d'un kilomètre du réseau électrique, et plus de 98 % des nouveaux sites nécessaires pour l'extension de la couverture seraient également hors réseau. Pour soutenir les objectifs du New Deal Technologique 2034, le secteur des télécommunications doit être reconnu comme un secteur prioritaire en matière d'alimentation énergétique dans le cadre du Pacte national Mission300 du Sénégal pour l'énergie. Les 0,5 % restants de la population vivant dans des zones très reculées devront être couverts par des technologies alternatives, telles que les satellites en orbite basse (LEO)⁷.
Utilisation du numérique pour la mobilisation des recettes publiques et des impôts / Optimisation de la fiscalité sectorielle	<p>Renforcer la mobilisation des recettes publiques en accélérant l'usage des technologies numériques pour les paiements dématérialisés, afin d'améliorer la fiabilité des déclarations fiscales, la conformité et la fourniture des services publics.</p> <p>Mettre en œuvre une politique fiscale prospective pour optimiser la fiscalité spécifique aux télécommunications, au mobile money et aux terminaux d'entrée de gamme, en élargissant l'assiette fiscale tout en favorisant l'accessibilité et l'inclusion numérique.</p> <p>Les mesures clés incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reduire les taxes de contribution spécialisée des Télécommunications (4,5%) et la Rédevance d'utilisation des télécommunications (5%) à 3% chacune. Exonérer des 18% de TVA et des droits d'importation (environ 7,7%), les smartphones d'entrée de gamme en dessous de 17500 FCFA. Selon la GSMA, un téléphone d'entrée de gamme compatible Internet coûte en moyenne 31 USD au Sénégal, soit 19 % du PIB mensuel par habitant et 42 % pour les 40 % les plus pauvres ; la fiscalité associée représente 21 % du prix total. Supprimer les 0,5% de taxes sur les transferts, retraits et paiements marchands liés au mobile money et garantir une réglementation harmonisée des taxes et frais pour l'ensembles des acteurs du mobile money et de la Monnaie électronique.
Abordabilité des terminaux, développement des compétences numériques et stimulation de la demande	<p>Favoriser l'adoption du numérique à travers des réformes orientées vers la demande et des programmes ciblés, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme d'accès abordable aux smartphones d'entrée de gamme, en s'appuyant sur les recommandations de la GSMA — notamment celles issues de la Handset Affordability Coalition et du rapport Accelerating Smartphone Affordability in Africa.⁸ Accélérer le Programme national de formation au numérique et d'autres initiatives de développement des compétences (ex. partenariat SENUM-Orange). Utiliser, dans le cadre de la Digital Factory du Sénégal, des solutions intégrées et des API pour renforcer l'usage du numérique dans les services publics et commerciaux. Mettre à jour la stratégie nationale de cybersécurité et de protection des données afin de renforcer la confiance numérique. Accélérer la digitalisation des services publics via le plan directeur national du numérique, le guichet unique électronique et les plateformes intégrées.
Priorisation des initiatives du New Deal Technologique 2034 / Modernisation du cadre réglementaire	<p>Concentrer les efforts sur les initiatives prioritaires du New Deal Technologique 2034 et du Plan directeur national du numérique, tout en planifiant la mise en œuvre progressive des autres projets afin de maximiser leur impact.</p> <p>Moderniser les cadres réglementaire et de gouvernance du numérique, avec un accent particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des régimes de licences simplifiés, harmonisés et transparents promouvant la neutralité technologique, tout en garantissant les droits des titulaires existants (renouvellement, durée de licence de l'ordre de 20 ans et frais raisonnables) afin de favoriser l'investissement et l'innovation essentiels au new deal technologique. Un cadre réglementaire pour les technologies émergentes, incluant les partenariats entre opérateurs mobiles et satellites LEO pour étendre la couverture haut débit dans les zones reculées, et le développement de la connectivité directe aux terminaux. (Direct-to-Device). Une stratégie nationale d'intelligence artificielle alignée sur la stratégie continentale de l'Union Africaine et intégrant les langues locales. Un renforcement du cadre de régulation du mobile money par un protocole d'accord entre les autorités compétentes, afin d'améliorer la coordination, d'assurer la transparence et de réduire les chevauchements institutionnels.

7/ GSMA Intelligence - Couverture 4G et investissements au Sénégal, octobre 2025.

8/ Voir Section 2D.3.1 de ce rapport sur les recommandations relatives à l'abordabilité des terminaux d'entrée de gamme.

Le présent rapport conclut que les recommandations politiques proposées permettraient d'accélérer la contribution du secteur mobile à la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034, de la manière suivante :

01. Extension de la couverture 4G de la population de 97 % à 99,5 %:

L'application des recommandations politiques permettrait de réduire le coût d'investissement à 10 millions USD, contre 20 millions USD en l'absence de ces mesures. Les 0,5 % restants de la population, situés dans des zones très reculées, seraient desservis par des technologies alternatives. Cette extension contribuerait directement à l'objectif du New Deal Technologique 2034 d'atteindre 95 % de connectivité de qualité.

02. Croissance du nombre d'abonnés Internet mobile (haut débit) :

À l'horizon 2030, le Sénégal compterait 2,6 millions d'utilisateurs internet mobile supplémentaires, soit un total de 13,1 millions d'abonnés uniques (représentant 60 % de la population et 94 % de la population adulte). Cela permettrait de réduire l'écart d'usage d'Internet mobile de 12 %. Le nombre total d'abonnés mobiles uniques serait alors supérieur de près de 61 % à celui de 2025, contribuant à l'objectif du New Deal Technologique 2034 visant un taux d'utilisation des services numériques supérieur à 80%.



03. Accélération de la digitalisation des secteurs économiques et des services publics :

Les impacts macroéconomiques potentiels sur les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports, du commerce, de la santé et des services publics se traduiraient par une valeur ajoutée supplémentaire estimée à 1 100 milliards FCFA, soit 5 % du PIB et la création de 280 000 emplois. Ces effets contribueraient aux objectifs du New Deal Technologique 2034, à savoir la création de 350 000 emplois directs et indirects et la hausse de la contribution du numérique à 15 % du PIB national.

04. Impact fiscal et macroéconomique global:

Si les recommandations fiscales sectorielles étaient adoptées conjointement avec les autres mesures proposées, la croissance économique générée par l'augmentation de l'usage du numérique mobile dans l'ensemble des secteurs se traduirait, d'ici 2030 par un impact fiscal net estimé à 417 milliards FCFA (y compris 319 milliards FCFA de recettes fiscales brutes additionnelles générées dans l'économie) avec 174 milliards FCFA issus de la digitalisation des recettes fiscales, compensant la baisse immédiate de 79 milliards FCFA des recettes fiscales issues du secteur mobile à l'issue de la mise en œuvre des recommandations. Cette dynamique soutiendrait les objectifs de mobilisation des recettes publiques et de modernisation de la collecte fiscale du Gouvernement.

1. Introduction



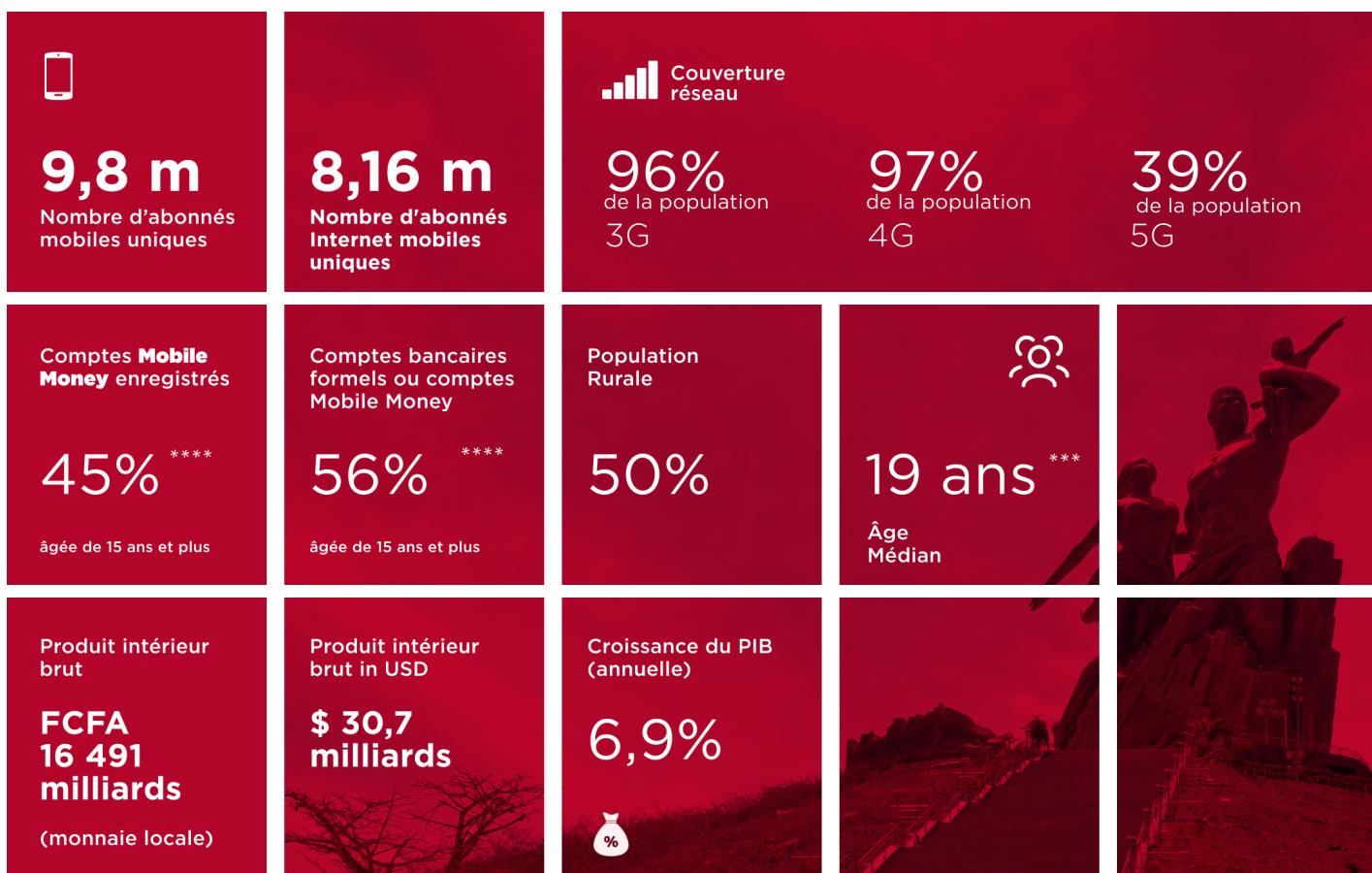
1A. Aperçu de l'économie numérique du Sénégal

Situé en Afrique de l'Ouest, le Sénégal compte environ 18 millions d'habitants, dont près d'un quart dans la région de Dakar. Le taux de croissance économique s'est établi à 4,3 % en 2023, contre 3,8 % en 2022, grâce notamment à la production d'hydrocarbures et à la résilience du secteur agricole.⁹ Le pays est toutefois confronté à des conditions macroéconomiques mondiales et régionales difficiles, ainsi qu'à des défis structurels majeurs y compris des pressions inflationnistes.

En juin 2025, la Banque mondiale a annoncé un programme de 115 millions de dollars en collaboration avec le gouvernement sénégalais pour soutenir les réformes fiscales du pays et renforcer la gestion des finances publiques.¹⁰

La digitalisation a été identifiée comme un pilier essentiel du développement économique et de l'inclusion dans la Vision nationale 2050 du gouvernement, ainsi que dans le New Deal Technologique 2034 (lancé cette année) qui fournit un programme de digitalisation ambitieux.

Figure 2
Sénégal – indicateurs clés



Données pour 2025, sauf si elles sont marquées d'un *** alors 2022 ou d'un **** alors 2021. Source : Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale, GSMA Intelligence, Findex

9/ Banque Mondiale: Sénégal - Rapport sur la situation économique 2024 : Saisir l'opportunité.

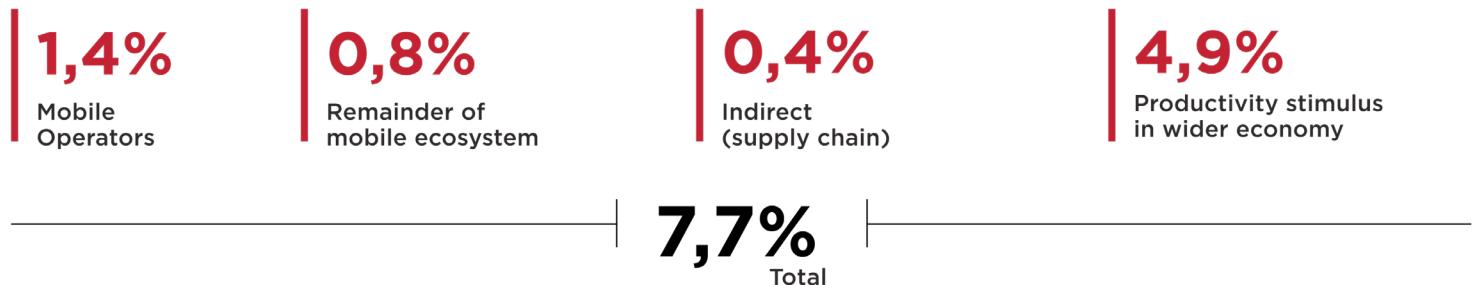
10/ Communiqué de presse de la Banque mondiale - La Banque mondiale approuve un prêt de 115 millions de dollars pour soutenir les réformes fiscales du Sénégal et renforcer la gestion des finances publiques, juin 2025.

La poursuite de la digitalisation des services publics (l'administration, l'éducation, la santé,...) et des secteurs économiques clés, examinée dans cette étude, pourrait s'appuyer sur ces acquis et contribuer de manière significative à l'économie du Sénégal et à la vie de ses citoyens.

On estime qu'en 2025, le secteur des télécommunications aura contribué à hauteur de 7,7 % du PIB en Afrique Subsaharienne si l'on tient compte des composantes directes et indirectes et de la stimulation de la productivité grâce aux technologies mobiles utilisées dans l'ensemble de l'économie. La répartition estimée des contributions au PIB est présentée dans la figure 3.

Figure 3

Impacts directs, indirects du secteur mobile dans le PIB en 2025



Source : GSMA Mobile Economy SSA 2025

1B. Les impacts de la transformation numérique

Le Sénégal a intégré la transformation numérique à ses stratégies nationales, notamment dans la Vision Sénégal 2050, ainsi que dans ses programmes de modernisation de l'économie et de promotion de l'inclusion numérique, comme le plan « Sénégal numérique 2025 » lancé en 2016, le projet « Accélération de l'économie numérique au Sénégal 2023-2028 » soutenu par la Banque mondiale, le Sénégal Numérique 2025-2035 lancé en 2024, et plus récemment le New Deal Technologique 2034 lancé en février 2025. Le pays s'associe ainsi à des initiatives continentales et mondiales, comme l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

L'adoption des technologies numériques dans les services publics et les secteurs économiques peut ouvrir d'importantes voies vers une transformation numérique inclusive.¹¹

Cela se traduit, par exemple, par une augmentation de la valeur des ressources agricoles existantes, un meilleur accès aux chaînes de valeur mondiales, l'amélioration de l'éducation et des soins de santé, la réduction des coûts de transaction et l'amélioration de l'inclusivité, de l'efficacité, de la transparence et de la gouvernance des services entre les entreprises et les administrations publiques, ainsi qu'entre les administrations publiques et les citoyens. L'accès aux technologies émergentes telles que l'IA, le big data et le cloud computing, ainsi qu'à des services tels que le mobile money, favorisent l'inclusion numérique et financière.

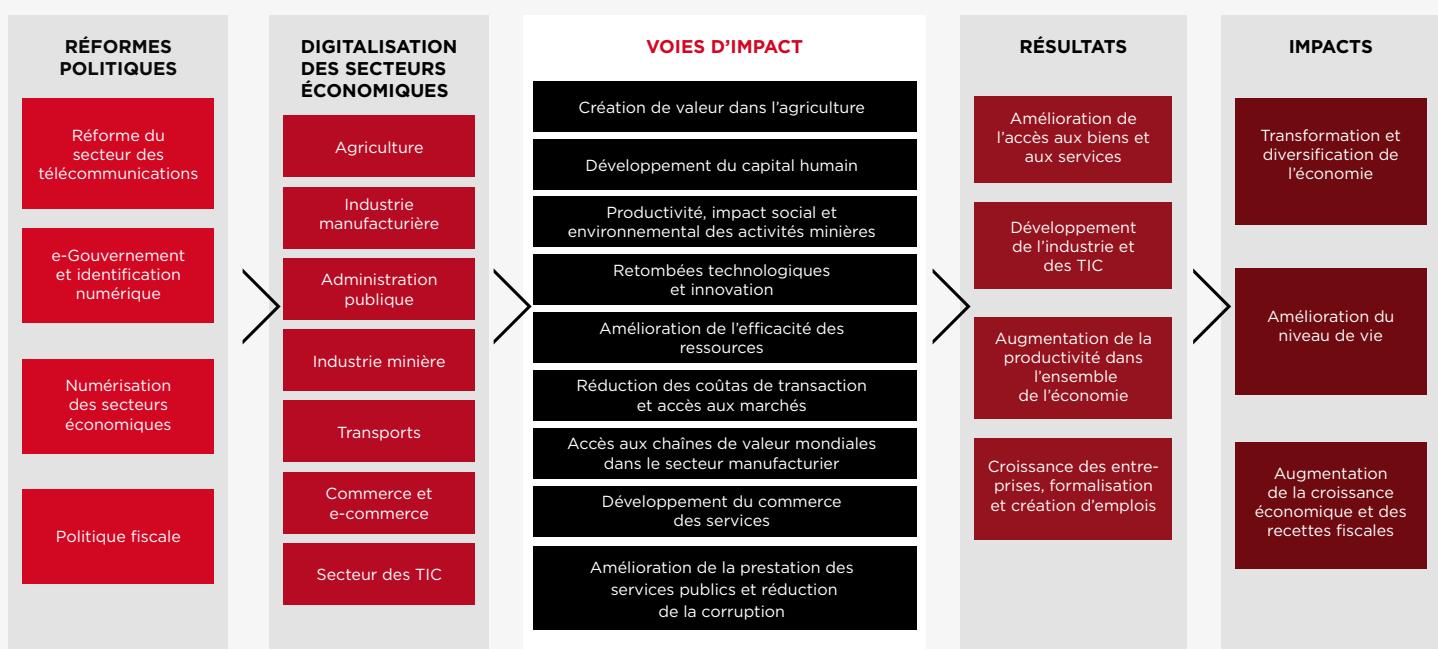
11/ GSMA, Driving Digital Transformation of African Economies – Evidence and Methodology Document, 2024.

Le progrès de la digitalisation dans tous les secteurs de l'économie entraîne une amélioration de la productivité, la création d'emplois et la formalisation de l'économie. Cela favorise une augmentation du niveau de vie, une croissance économique plus forte et une plus grande mobilisation des ressources publiques (figure 4).

L'économie de l'internet devrait atteindre 5,2 % du PIB en Afrique en 2025 et le développement de l'écosystème numérique devrait ajouter jusqu'à 1,9 % du PIB par habitant en Afrique subsaharienne.¹²

Figure 4

Les voies numériques vers la transformation économique



Source : GSMA, Driving digital transformation of African economies, 2024.



12/ Accenture Africa, prévisions iGPD ; UIT, Contribution économique du haut débit, de la digitalisation et de la réglementation des TIC : modélisation économétrique pour l'Afrique, 2019.

1C. Le rôle du secteur mobile dans l'économie numérique

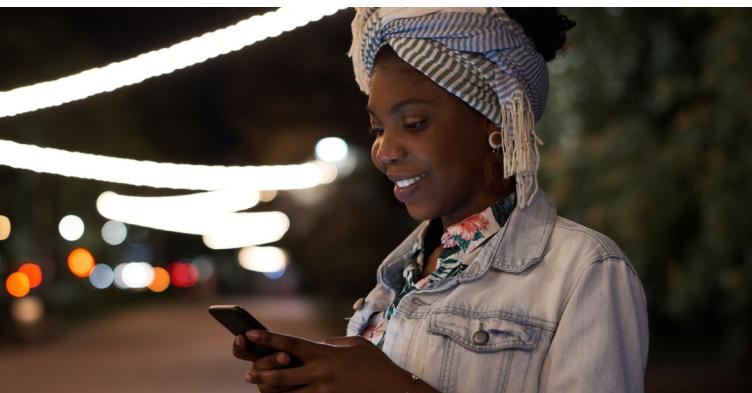
Le secteur des télécommunications, notamment le mobile, associé aux services de mobile money, constitue la colonne vertébrale de la transformation numérique au Sénégal.

En Afrique, pour l'année civile 2024 :

- Le secteur mobile a contribué à hauteur de 220 milliards USD à l'économie africaine, soit 7,7 % du PIB continental. D'ici 2030, cette contribution devrait atteindre 270 milliards USD, représentant 7,4 % du PIB.
- L'écosystème mobile — comprenant les opérateurs de réseaux mobiles (MNO), les entreprises d'infrastructures ainsi que les fournisseurs de contenus et de services — a généré environ 30 milliards USD de recettes publiques sous forme d'impôts et de redevances.
- L'écosystème mobile a soutenu 5 millions d'emplois directs et 3 millions d'emplois indirects supplémentaires à travers le continent¹³.

En Afrique, les réseaux mobiles et les services de mobile money représentent le principal vecteur d'accès au haut débit et aux services financiers pour la majorité de la population. Leur rôle est donc fondamental pour concrétiser le potentiel économique du numérique. Par exemple, les recherches montrent qu'une augmentation de 10 % de la pénétration de l'internet mobile pourrait entraîner une hausse du PIB par habitant allant jusqu'à 2,5 %¹⁴. Une étude antérieure de la GSMA a également montré qu'en Éthiopie, l'adoption du mobile money pourrait accroître le PIB réel de 0,7 à 2,5 % d'ici 2030¹⁵.

Par ailleurs, le déploiement de la 5G devrait générer des bénéfices économiques dans la plupart des secteurs. La 5G en bandes basses pourrait générer près de 3 milliards USD en Afrique subsaharienne, tandis que la 5G en bandes moyennes pourrait apporter environ 13 milliards USD supplémentaires, contribuant à une hausse de près de 0,4 % du PIB d'ici 2030¹⁶.



Grâce à sa couverture étendue, en particulier via les bandes basses, la 5G faciliterait la transformation numérique des secteurs comme l'agriculture et l'industrie, en soutenant des applications IoT (Internet des objets) telles que l'agriculture intelligente, les usines connectées, les villes intelligentes ou encore les réseaux énergétiques intelligents¹⁷.

Pour que ces opportunités se concrétisent, il est indispensable de disposer d'un cadre politique et réglementaire favorable, garantissant à la fois la stabilité, la prévisibilité et l'attractivité.

13/ GSMA The Mobile Economy Africa 2025, Pages 2 and 4.

14/ Ibid.

15/ GSMA, Mobile Money en Éthiopie, Faire progresser l'inclusion financière et stimuler la croissance 2023.

16/ GSMA The Mobile Economy Africa 2025.

17/ GSMA, Avantages socio-économiques de la 5G : l'importance du spectre à bande basse 2023.

1D. Objectifs et contenus du rapport

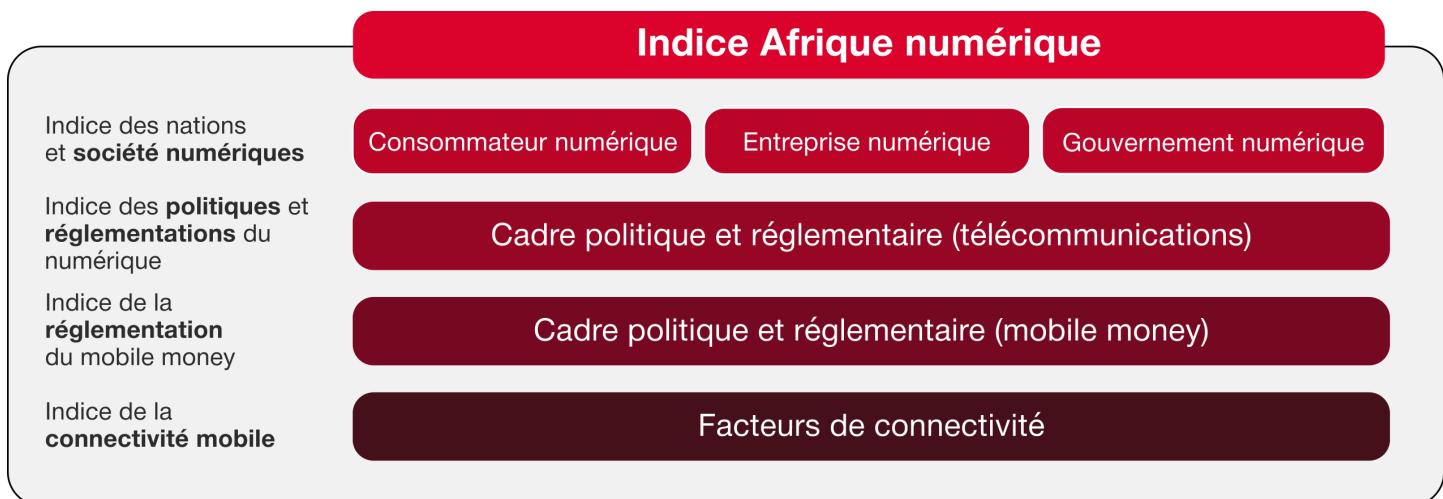
Ce rapport examine le rôle du numérique dans la Vision nationale 2050 et le New Deal Technologique 2034 du Sénégal, ainsi que dans d'autres stratégies et cadres gouvernementaux et réglementaires applicables.

Il s'appuie sur une analyse approfondie de l'impact du numérique sur la productivité, la création d'emplois, l'efficacité du gouvernement et des services publics.

L'étude identifie les opportunités liés à l'adoption des technologies numériques dans des secteurs clés et quantifie la valeur ajoutée potentielle de cette adoption. Elle met en évidence les réformes politiques et réglementaires nécessaires pour libérer ce potentiel, en soulignant le rôle central du secteur des télécommunications mobiles.

L'approche repose sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives, nourries par: les contributions d'acteurs publics et privés (gouvernement, régulateur, opérateurs, secteur privé, etc.), les données issues de consultations et rapports publics nationaux et internationaux; ainsi que les indicateurs issus de l'Indice Afrique Numérique 2024 développé par la GSMA.¹⁸

Figure 5
Indice Afrique Numérique de la GSMA¹⁹



18/ Pour l'indice : Indice Digital Africa - GSMA Afrique subsaharienne ; Pour la méthodologie : Indice Digital Africa et Indice de politique et de réglementation numériques : méthodologie.

19/ Présentation de l'indice numérique africain de la GSMA.

Lancé en 2024 et actualisé en octobre 2025, l'Indice GSMA Digital Africa offre un cadre d'évaluation complet de la maturité numérique des pays africains. Il combine deux indices : un indice des nations et de la société numériques et un indice de politique et de réglementation numériques.

Ces outils viennent compléter d'autres indices existants de la GSMA (tels que l'indice de connectivité mobile et celui du mobile money), et fournissent des recommandations concrètes, des orientations et des interventions réglementaires précises pour accélérer la croissance numérique sur le continent. L'Indice Digital Africa 2025 repose sur les informations fournies par les opérateurs et les autorités de régulation, sur des données publiques émanant d'organisations nationales et internationales, ainsi que sur d'autres indices et études produits par la GSMA.

Le présent rapport s'appuie sur un modèle quantitatif du secteur mobile au Sénégal visant à évaluer les impacts économiques des recommandations de politique publique proposées, afin de répondre aux défis du secteur, de maximiser le potentiel de l'économie numérique et de contribuer à la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034.²⁰

Le scénario de référence projette l'évolution du marché en supposant que le cadre politique et réglementaire reste inchangé. Il repose sur l'analyse des tendances historiques et des données sectorielles, utilisées pour extrapoler les résultats du marché à l'horizon 2030. Ce scénario prend en compte l'évolution des abonnements mobiles uniques, de l'adoption du haut débit mobile et de l'usage du mobile money.

L'impact des modifications réglementaires et politiques est modélisé en analysant la manière dont ces changements influencent les opérateurs mobiles et, par ricochet, l'adoption et l'utilisation des services haut débit mobile et du mobile money.



20/ Pour plus d'informations sur la méthodologie et le modèle utilisés dans ce rapport, se référer au document GSMA – Driving Digital Transformation of African Economies: Evidence and Methodology, 2024.



Contrairement à de nombreux modèles utilisés pour évaluer les réformes politiques, le modèle développé dans ce rapport est dynamique et non statique. Il permet ainsi de mesurer les effets des politiques publiques sur la croissance du marché mobile au fil du temps. Par exemple, une réduction des droits d'accise ne se traduit pas immédiatement par une hausse du nombre d'abonnés, mais plutôt par une accélération progressive du taux d'adoption. Ce caractère dynamique permet donc de refléter plus fidèlement l'impact cumulatif des réformes sur plusieurs années.

Le scénario de référence prévoit une augmentation régulière des connexions haut débit mobile, passant de 8,2 millions en 2025 à 10,5 millions en 2030.

Les sections suivantes du rapport examinent plus en détail les effets de la digitalisation sur les principaux secteurs économiques et sur la fourniture des services publics :

- La Section 2 est consacrée au secteur des télécommunications mobiles. Elle évalue sa performance en matière d'infrastructures, d'accès et d'adoption des services numériques, y compris du mobile money. Elle met également en évidence les principaux défis de politique sectorielle, propose des réformes et quantifie l'impact de chaque scénario de réforme proposé.
- La Section 3 présente une synthèse des réformes politiques et réglementaires que le Gouvernement et le Régulateur pourraient entreprendre pour soutenir le développement du secteur des télécommunications mobiles et contribuer à la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034.
- La section 3 présente également une estimation des impacts économiques sectoriels de l'adoption du mobile et de la digitalisation sur la croissance économique, la création d'emploi, les taxes et impôts et sur le New deal technologique 2024.

2. Le secteur du Mobile au Sénégal



2A. Le marché des télécommunications mobile

2A.1

Pénétration et utilisation de la téléphonie mobile

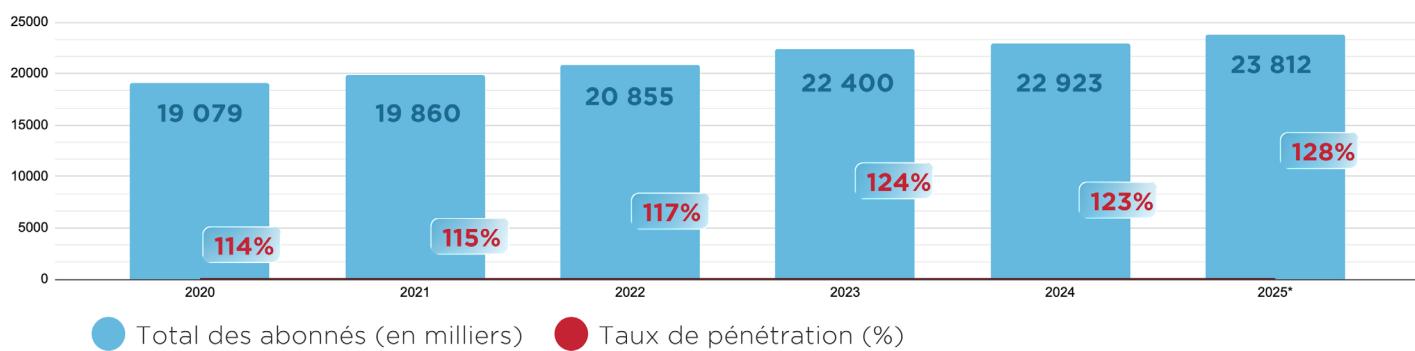
Orange Sonatel Sénégal (dont les actionnaires sont le gouvernement sénégalais (27 %) et le groupe Orange (42,33 %), dénommé « Orange » dans le présent rapport), Yas Sénégal (anciennement Free Sénégal, qui fait désormais partie du groupe AXIAN) et Expresso Sénégal (qui fait partie du groupe Sudatel) sont les principaux opérateurs de télécommunications mobiles au Sénégal. Il existe également deux autres opérateurs de taille plus modeste (en termes de parts de marché) : ProMobile (un MVNO hébergé par le réseau Sonatel) et Hayo (détenue par CSU²¹), un opérateur régional de service universel.

Selon le Tableau de bord trimestriel de juin 2025 de l'Observatoire de la téléphonie mobile, publié par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)²² :

- Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Sénégal a atteint 128 % en juin 2025, soit une croissance annuelle de 2,4 %.
- On comptait 23,8 millions de cartes SIM actives pour une population estimée à 18,5 millions d'habitants en juin 2025, selon les projections démographiques de la base de données de la Banque Mondiale.²³

Figure 6

Nombre total d'abonnés et taux de pénétration - ARTP



Source : ARTP - Tableau de bord trimestriel ARTP pour 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 (4e trimestre) et *2025 tableau de bord du deuxième trimestre

21/ Consortium du Service Universel.

22/ Observatoire de la téléphonie mobile - Tableau de bord trimestriel au 30 juin 2025- ARTP.

23/ Portail Data Banque Mondiale - Sénégal.

Figure 7

Nombre total d'abonnés et taux de pénétration - GSMA Intelligence



Source : GSMA Intelligence

La GSMA distingue le nombre d'abonnés mobiles uniques du nombre de cartes SIM actives. Ce chiffre est inférieur au nombre de cartes SIM actives déclaré par l'ARTP, car de nombreux clients possèdent plusieurs cartes SIM.

Figure 8

Cartes SIM par abonné mobile unique



L'estimation du nombre d'abonnés uniques est importante dans l'élaboration de politiques car elle mesure le nombre effectif de personnes ayant accès aux services mobiles. Cependant, il est difficile de l'estimer à partir des seules données sur les abonnements aux réseaux des opérateurs. La GSMA utilise donc une panoplie d'outils combinant à la fois, enquêtes et modélisations, afin d'estimer de manière cohérente et comparable nombre d'utilisateurs mobiles uniques. Elle estime qu'en 2025 environ 9,9 millions de personnes au Sénégal utilisaient des services mobiles, soit 52 % de la population totale, meilleur que la moyenne régionale de 49 % et africaine de 48% pour le pourcentage de la population utilisant des services mobiles.



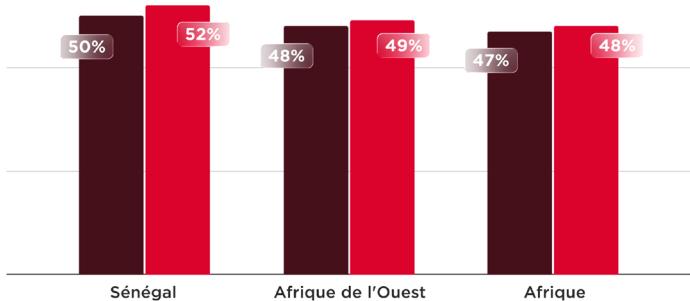
24/ ProMobile non pris en compte dans les données GSMA Intelligence.

Figure 9

Pénétration des abonnés mobiles uniques

A fin juin 2025, l'ARTP dénombrait 23,14 millions de connexions Internet, dont 96 % de connexions mobiles (22,11 millions) et 3,5 % de connexions haut débit fixes, soit un taux de pénétration de l'Internet haut débit mobile de 103 %.²⁵ Le nombre d'abonnements à l'Internet mobile a doublé au cours des cinq dernières années, passant de 14 à 22 millions, soit un taux de croissance annuel de 10 %.²⁶

Selon les estimations de GSMA Intelligence, le taux de pénétration atteindra 115 % d'ici la fin 2025, comme le montre la Figure 10 ci-dessous.



Source : GSMA Intelligence²⁴

Figure 10

Pénétration de l'internet mobile



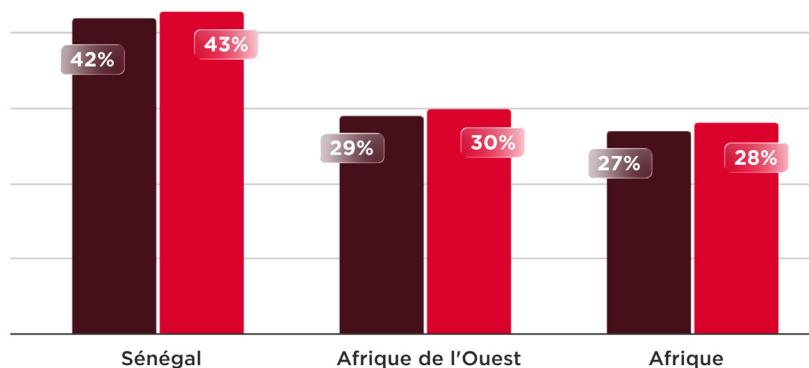
Source : GSMA Intelligence

Selon GSMA intelligence, le nombre d'abonnés uniques à l'internet mobile au Sénégal s'élève à 8,16 millions, soit un taux de pénétration de 43 %, bien supérieur à la moyenne régionale de 30 % et même à la moyenne africaine qui s'établit à 28 %.

Les technologies principalement utilisées à la fin de l'année 2024²⁷ sont la 4G (63 % des connexions) et la 3G (29 %). Bien que le taux de connexions 2G soit en baisse, il représente encore 14 % des connexions. Les connexions 5G s'élèvent à 1,6 %.

Figure 11

Abonnés uniques à l'internet mobile en % de la population



Source : GSMA Intelligence

26/ Observatoire de la téléphonie Internet - Tableaux de bord trimestriels au 30 juin 2025 et 2020 - ARTP.

27/ Observatoire de la téléphonie Internet - Tableaux de bord trimestriels au 31 décembre 2024 - ARTP.

25/ Observatoire de la téléphonie Internet - Tableau de bord trimestriel au 30 juin 2025 - ARTP & Portail Data Banque Mondiale Sénégal.

2A.2

Couverture mobile et écart d'usage d'Internet

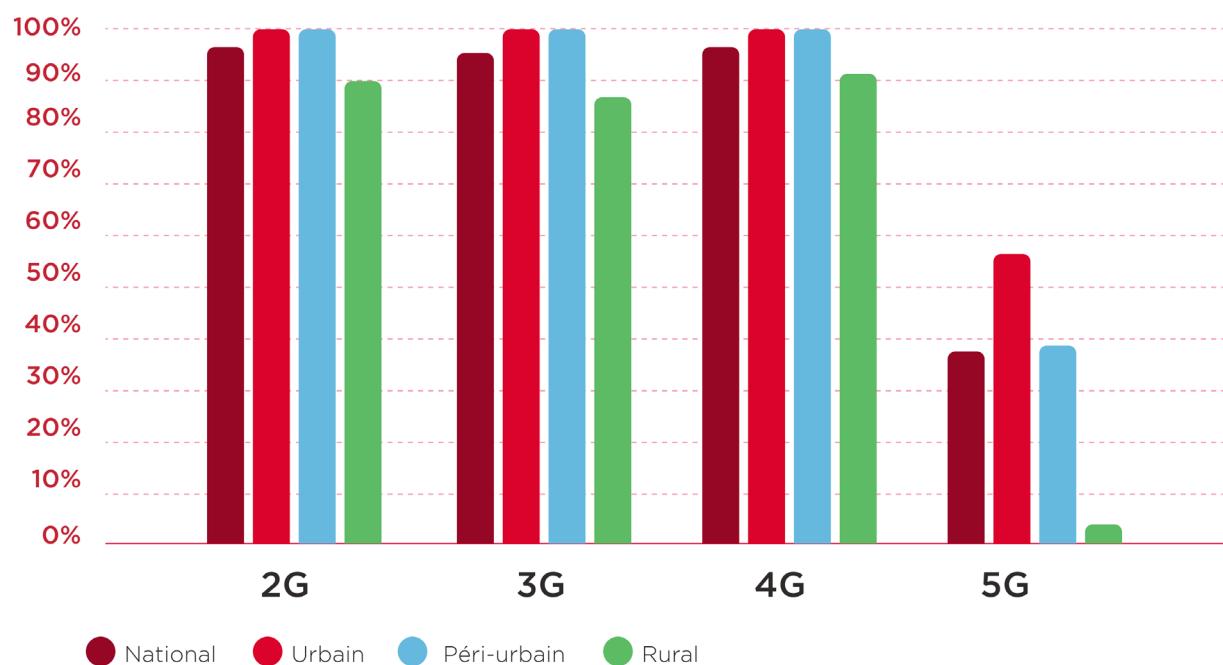
L'Indice de connectivité mobile 2025 de la GSMA évalue dans quelle mesure les pays favorisent l'accès et l'utilisation d'Internet mobile. Le Sénégal y enregistre un score global de 51 points et un score de 64 points pour les infrastructures (sur une échelle de 100), ce qui le place parmi les 20 pays les mieux classés d'Afrique.²⁸

D'après l'analyse de GSMA Intelligence réalisée pour ce rapport, la couverture 4G au Sénégal atteint 97 % de la population, dont 91 % en zones rurales, l'un des taux les plus élevés du continent.

Les opérateurs mobiles poursuivent leurs investissements avec une couverture 5G estimée à 39 % de la population totale et 58 % de la population urbaine, couvrant les principales agglomérations. Des efforts supplémentaires demeurent toutefois nécessaires pour étendre la couverture 5G aux autres régions du pays.²⁹

Figure 12

Couverture du réseau mobile par technologie et selon le degré d'urbanisation



Source: GSMA Intelligence. La classification urbaine et rurale est basée sur la « Classification du degré d'urbanisation » de la Couche mondiale de l'habitat humain (GHS)³⁰

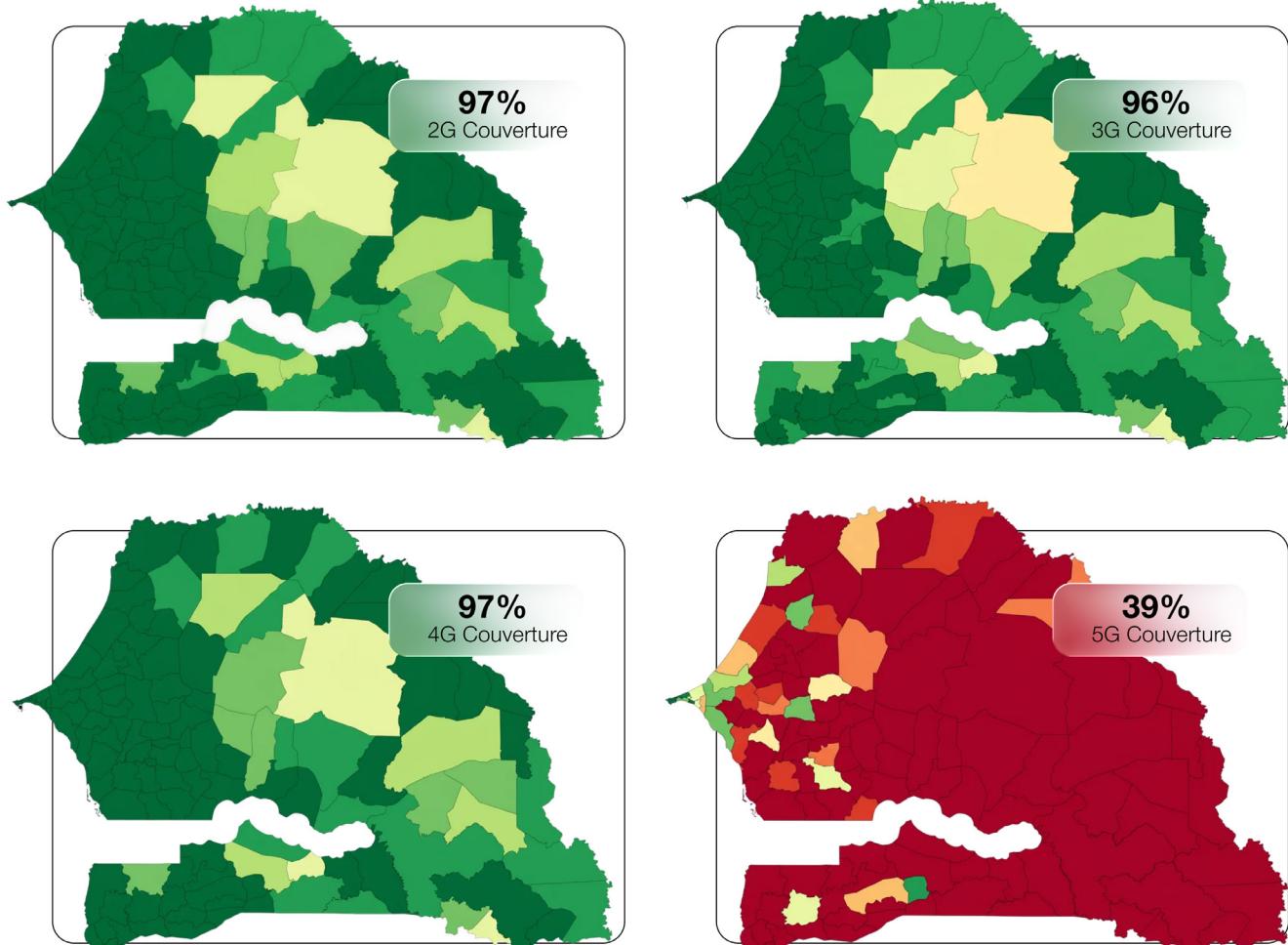
28/ GSMA Mobile Connectivity Index 2025.

29/ GSMA Intelligence - Couverture et investissements 4G au Sénégal - octobre 2025.

30/ Pour la Méthodologie - Voir l'analyse de la GSMA Intelligence: Couverture et investissements 4G au Sénégal 4G présentée en octobre 2025.

Figure 13

Cartes de couverture 2G, 3G, 4G and 5G de la population



La GSMA entreprend également une analyse de l'écart d'usage³¹ en comparant le nombre d'utilisateurs uniques d'internet haut débit mobile avec la taille de la population couverte par les réseaux mobiles à large bande. Il s'agit d'une mesure du nombre d'individus couverts par les réseaux mobiles mais qui ne l'utilisent pas.

Bien que la couverture des réseaux mobiles 3G et 4G soit déjà très étendue au Sénégal, et que la 5G soit en progression, la part des abonnés réellement connectés reste inférieure à la moyenne de l'Afrique de l'Ouest.

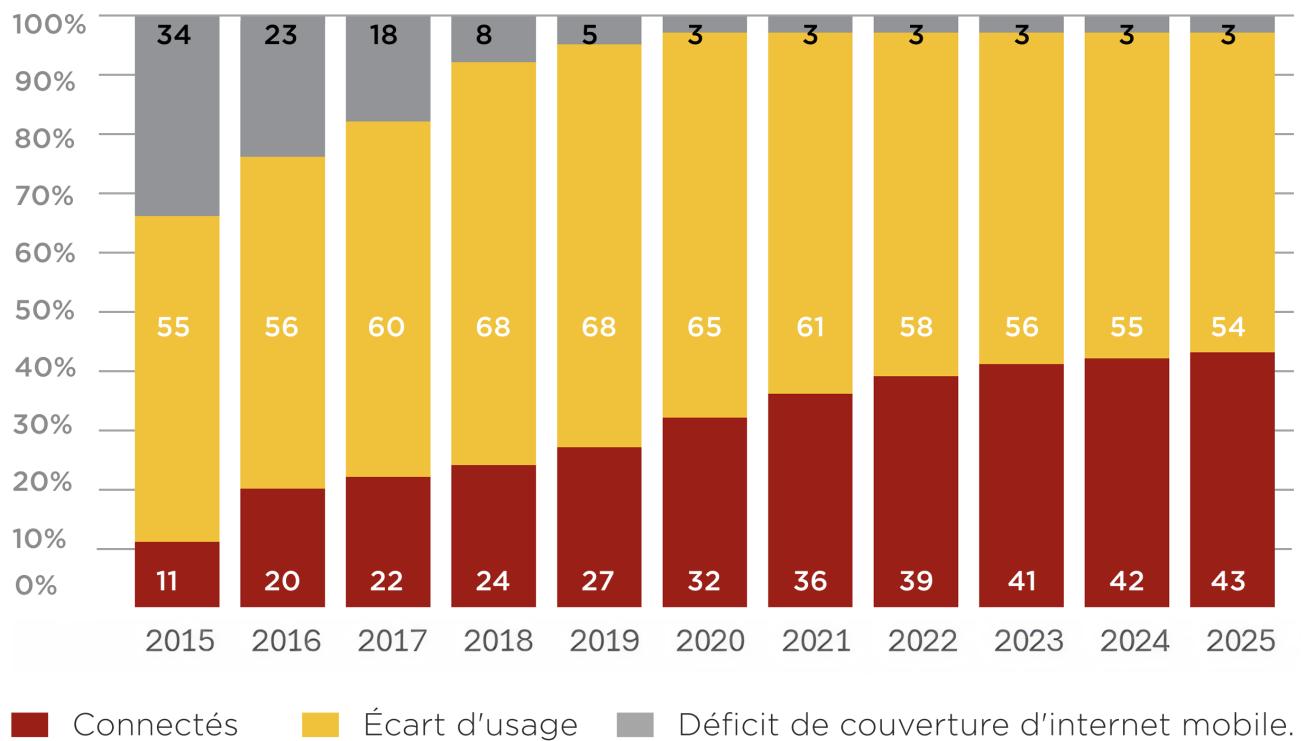
L'écart d'usage (usage gap) est estimé à environ 54 %, ce qui signifie qu'environ 9,9 millions de personnes, dont 1,9 million d'adultes, n'utilisent pas les services d'Internet mobile alors qu'ils disposent pourtant d'une couverture réseau dans leur zone (voir Figure 14 et Figure 15).

Source: GSMA Intelligence. La classification urbaine et rurale est basée sur la « Classification du degré d'urbanisation » de la Couche mondiale de l'habitat humain (GHSL)

31/ GSMA State of Mobile internet connectivity report 2025.

Figure 14

Écart d'usage de l'Internet mobile au Sénégal, 2015 - 2025

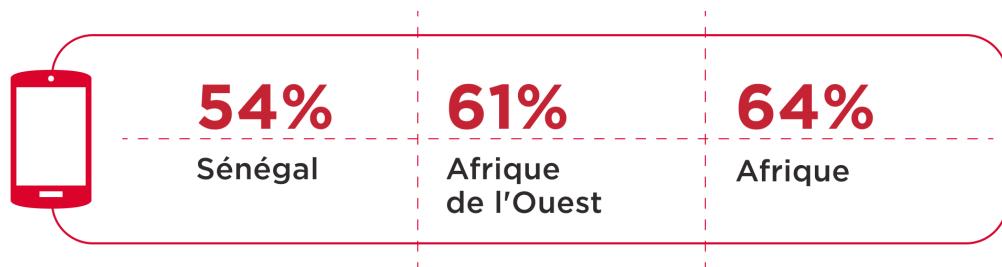


Source : Calculs réalisés à partir des données de GSMA Intelligence

Les utilisateurs uniques d'Internet mobile sont exprimés en pourcentage de la population adulte. « écart d'usage » désigne la part de la population vivant dans une zone couverte par un réseau mobile haut débit, mais n'utilisant pas les services d'Internet mobile.

Figure 15

Écart d'usage de l'internet mobile au Sénégal par rapport aux autres pays africains



Source : calculé à partir des données GSMA intelligence data et GSMA Mobile Economy Africa 2025

Le terme « connecté » désigne les utilisateurs³² uniques d'Internet mobile en pourcentage de la population ; l' « écart d'usage » désigne les populations qui vivent dans la zone de couverture d'un réseau mobile à haut débit mais qui n'utilisent pas l'Internet mobile ; l' « écart de couverture » désigne les populations qui ne vivent pas dans la zone de couverture d'un réseau mobile à haut débit (3G ou supérieur).

32/ Dans ce rapport, les termes « utilisateurs de l'internet mobile » ou « utilisateurs uniques de l'internet mobile » désignent les personnes uniques qui utilisent l'internet mobile. Ils ne font pas référence au nombre de cartes SIM ou de comptes d'internet mobile, qui est généralement supérieur au nombre de personnes utilisant l'internet.



2A.3

État de la connectivité nationale et internationale³³

Depuis la libéralisation du secteur dans les années 1990, le Sénégal est devenu un leader en Afrique de l'Ouest en matière d'infrastructures de télécommunications modernes. Il s'est lancé dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures à large bande à l'instar du développement des réseaux mobiles afin d'améliorer ses infrastructures numériques et sa connectivité. Ces projets sont structurés, comme suit³⁴ :

Figure 16

Segments de connectivité nationale et internationale du Sénégal



33/ Plan national Haut Débit du Sénégal.

34/ Plan national haut débit du Sénégal.

Les principaux projets de fibre optique au Sénégal sont les suivants :

Figure 17

Principaux projets de fibre optique au Sénégal

Principaux projets de fibre optique au Sénégal	
Connectivité internationale	<ul style="list-style-type: none">• 2Africa : En plus des câbles sous-marins SAT3, ACE et Atlantis, Orange Sonatel prévoit également la gestion du câble 2Africa.• Projet d'interconnexion par fibre optique entre le Sénégal et le Cap-Vert : le câble de 720 kilomètres aura des points d'atterrissement à Dakar et à Praia. L'infrastructure à large bande, déployée par Huawei Marine Networks (HMN), sera la première liaison directe entre l'Afrique et les îles du Cap-Vert, situées à environ 570 kilomètres au large des côtes africaines dans l'océan Atlantique.
Backbone, réseau métropolitain et centre de données	<ul style="list-style-type: none">• Le projet national pour le haut débit vise à étendre l'infrastructure intranet du gouvernement et à construire un nouveau centre de données à Diamniadio. Il est dirigé par la SENUM et comprend le déploiement de plus de 2 500 km de câbles à fibre optique et la connexion de nombreux bâtiments administratifs.• Le projet PASSANT³⁵ consiste à déployer des infrastructures de fibre optique et sans fil afin de renforcer la connectivité entre les villes, les établissements administratifs et les lieux publics. Le projet comprend également la construction d'un centre de données destiné à héberger les systèmes d'information, le contenu national et un centre opérationnel de supervision de l'intranet administratif. Le déploiement de la fibre optique est achevé à 80 %.• Collaboration SENELEC-Huawei : SENELEC (la compagnie nationale d'électricité du Sénégal) et Huawei collaborent dans le cadre de la digitalisation du réseau sénégalais, en s'appuyant sur l'infrastructure de fibre optique existante de SENELEC, longue de plus de 2 000 km. Cela comprend un réseau radio à fibre optique sécurisé pour les communications critiques et l'automatisation du réseau électrique.
Réseau d'accès	<ul style="list-style-type: none">• Financé par le Fonds de développement du service universel des télécommunications (FD-SUT), avec 1 550 localités prioritaires identifiées, le projet d'accès universel vise à atteindre une couverture nationale complète d'ici 2029. Le déploiement progressif permettra de faire passer 1 058 villages de la 2G à la 4G et de connecter 492 communautés qui ne sont actuellement pas desservies.³⁶

35/ Projet PASSANT Senegal.

36/ « le Sénégal étends l'accès au digital dans les zones éloignées avec de nouvelles initiatives » Article de presse Tech Review, mai 2025.

2A.4

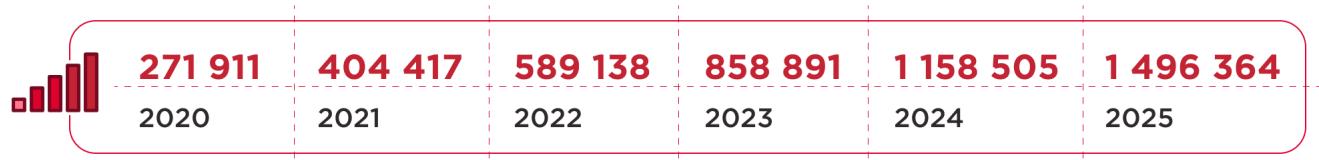
Data mobile et tarifs

Le trafic de données mobiles au Sénégal connaît une croissance substantielle, résultant de la pénétration croissante de l'internet et de l'adoption des technologies 4G et 5G, avec une augmenta-

tion de 35 % en volume entre 2023 et 2024, pour atteindre 1 158 505 téraoctets. Il a été multiplié par 4,26 entre 2020 et 2024.

Figure 18

Trafic total de données mobiles



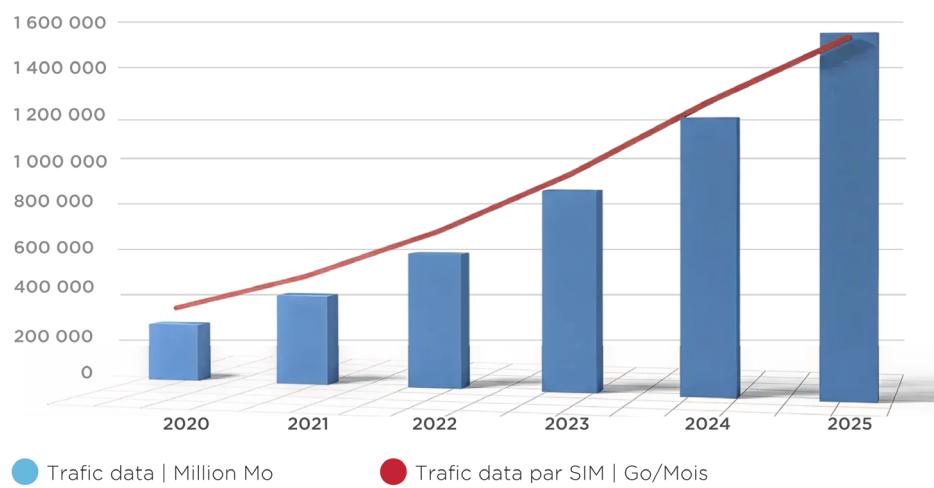
Source : GSMA Intelligence

Le trafic de données mobiles par abonné est passé de 1,2 Go à 5,5 Go/mois, soit une croissance de 268 % sur la période 2020-2024, ce qui correspond à une moyenne de 53,6 % par an. Selon GSMA intelligence, la moyenne régionale est de 3,33 Go/mois. Cette évolution reflète l'adoption croissante de services numériques à forte consommation de bande passante, notamment les plateformes de

streaming vidéo telles que YouTube et Netflix, ainsi que les réseaux sociaux tels que TikTok, Facebook et Instagram, dont l'utilisation s'est considérablement intensifiée au sein de la population sénégalaise.

Figure 19

Évolution du trafic de données mobiles

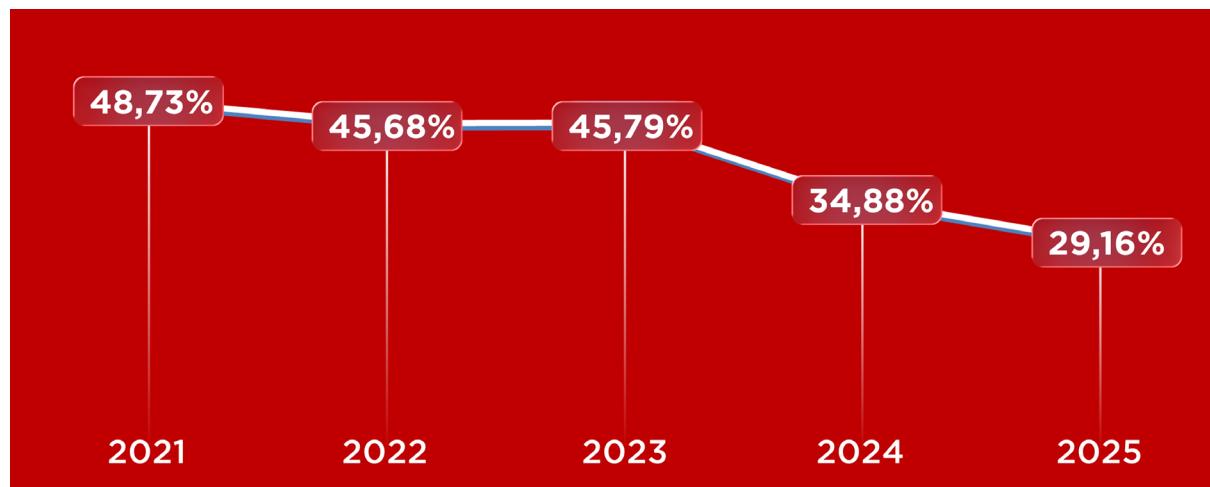


Source : GSMA Intelligence

Toutefois, en examinant de plus près le graphique ci-dessous, on constate qu'après 2021, la croissance stagne en 2022 et 2023, puis ralenti, passant de 35 % en 2023 à 29 % en 2024.

Figure 20

Croissance du trafic de données mobiles



Source : GSMA Intelligence

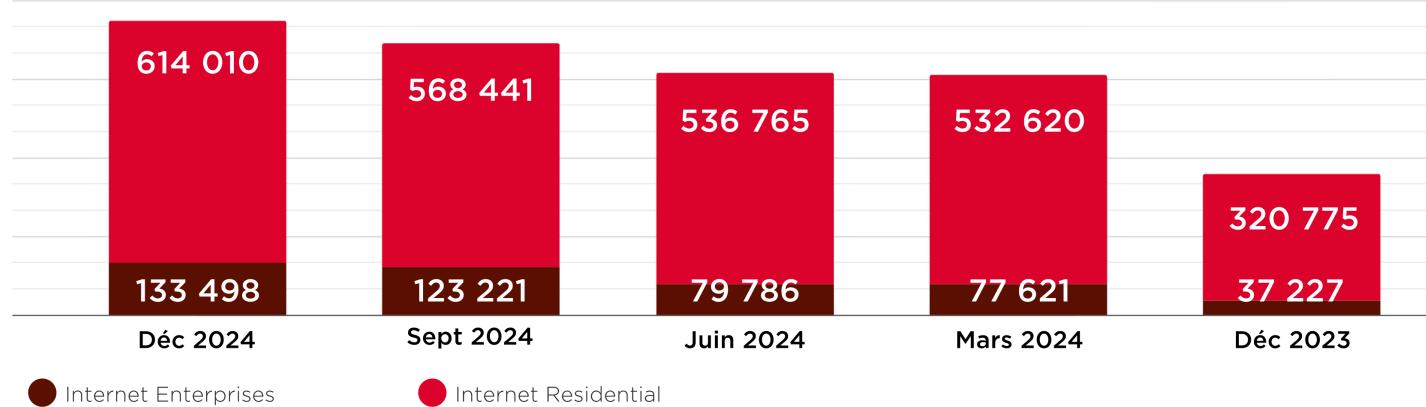
Cette tendance pourrait s'expliquer par un effet de substitution vers des produits Internet fixes au cours de la période, avec des tarifs de plus en plus abordables ainsi qu'une plus grande accessibilité de la technologie de plus en plus disponible, à un plus grand nombre d'opérateurs et à des liaisons internationales par fibre optique plus fiables et abordables.

Selon le rapport sur le marché de l'Internet publié par l'ARTP au quatrième trimestre 2024, le nombre d'abonnements à l'Internet fixe est de 747 508, principalement via la FTTH (fibre jusqu'au domicile), dont 82 % pour les particuliers et 18 % pour les entreprises, ce qui représente une croissance

de 109 % par rapport au quatrième trimestre 2023. De plus, le haut débit fixe a connu une croissance de plus de 321 % depuis 2020 grâce au développement des infrastructures FTTH dans le pays (voir Figure 21).

Figure 21

Abonnements à l'internet fixe



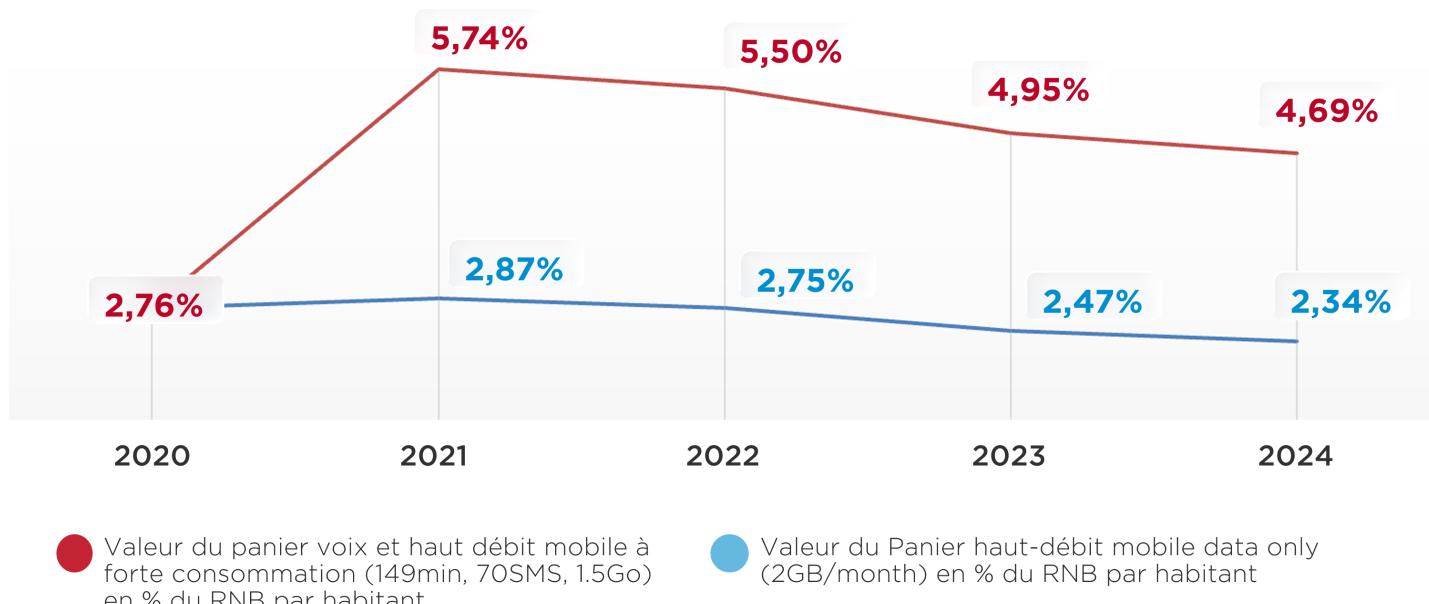
Source : ARTP

Les prix des services mobiles ont connu une tendance à la baisse ces dernières années, en raison d'une concurrence intense sur le marché. Entre 2019 et 2024, le Sénégal a enregistré une baisse du coût des tarifs mobiles en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant. Cela indique que les services mobiles sont devenus plus abordables au Sénégal au cours de cette période, avec une accélération de cette tendance entre 2022 et 2024, selon l'UIT³⁷ et comme le montre la Figure 22. Plus précisément, le prix des paniers de données mobiles et de voix à faible consommation, ainsi que celui du panier de services mobiles à large bande uniquement pour les données, a diminué en pourcentage du RNB par habitant.

Le panier relatif de services mobiles à large bande (2 Go/mois) est passé de 2,76 % du revenu moyen par habitant en 2020 à 2,34 % en 2024. Le panier de services mobiles à large bande et de voix à forte consommation (140 mn, 70 SMS, 1,5 Go par mois) représente désormais 4,69 % du RNB moyen par habitant.

Figure 22

Evolution des prix de la data selon la méthode des paniers de l'UIT et en % du RNB par habitant



Source : UIT

D'après une étude sur le coût moyen d'un gigaoctet (1 Go) de données mobiles dans le monde, le Sénégal se classe au 133e rang mondial sur 237 pays, avec un prix moyen de 1,63 USD par Go. À titre de comparaison, l'Afrique subsaharienne, avec 50 pays testés et plus de 1 396 tarifs mesurés, affiche un coût moyen de 3,31 USD pour 1 Go. Le Sénégal se classe au 18e rang en Afrique subsaharienne selon ce classement.³⁸

37/ Cf ITU Data Hub - Sénégal - Section Affordability.

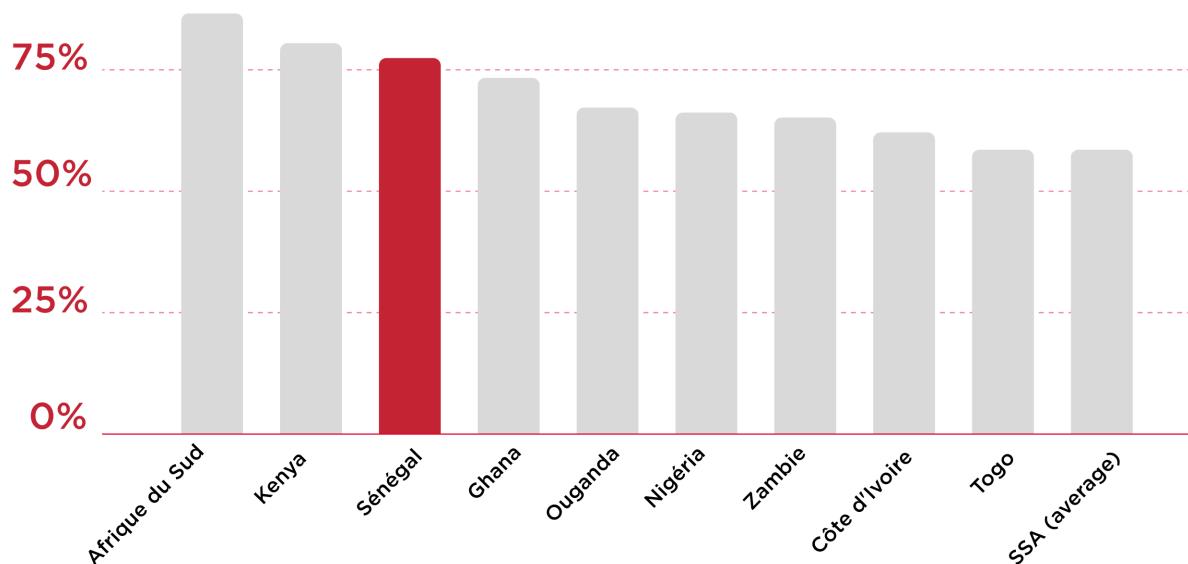
38/ Classement Bestbroadbanddeals - cost of 1GB of data mobile (2025).

2B. Le marché du mobile money

L'inclusion financière est une priorité essentielle au Sénégal et progresse de manière significative, avec une proportion de 76 % de la population adulte qui utilise des comptes de services mobile money, soit une augmentation de plus de 20 % depuis 2021, et qui démeure l'un des plus hauts d'Afrique (Figure 23).³⁹

Figure 23

Proportion de la population adulte disposant d'un compte bancaire, par rapport à d'autres pays d'Afrique (2024)



Selon le dernier rapport 2024 sur l'inclusion financière publié sur le site web de la BCEAO,⁴⁰ qui détaille l'inclusion financière dans la zone UEMOA, au niveau régional, depuis l'adoption de la stratégie régionale d'inclusion financière en 2016, le taux d'inclusion financière s'est considérablement amélioré. En effet, de 2019 à 2024, le niveau d'inclusion financière a augmenté de 13 points de pourcentage, passant de 59,9 % à 73,6 %. Cette évolution s'explique par l'amélioration continue du niveau d'utilisation des services de monnaie électronique.

Selon ce rapport de la BCEAO, ces évolutions pourraient s'expliquer par l'amélioration continue du niveau d'utilisation des services de monnaie électronique ainsi que par l'adoption de stratégies numériques par les institutions financières traditionnelles dans la fourniture de services financiers. Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique dans la région de l'UEMOA a atteint 57,19 % en 2023, contre 22,0 % pour les services de microfinance et 25,0 % pour les services bancaires.

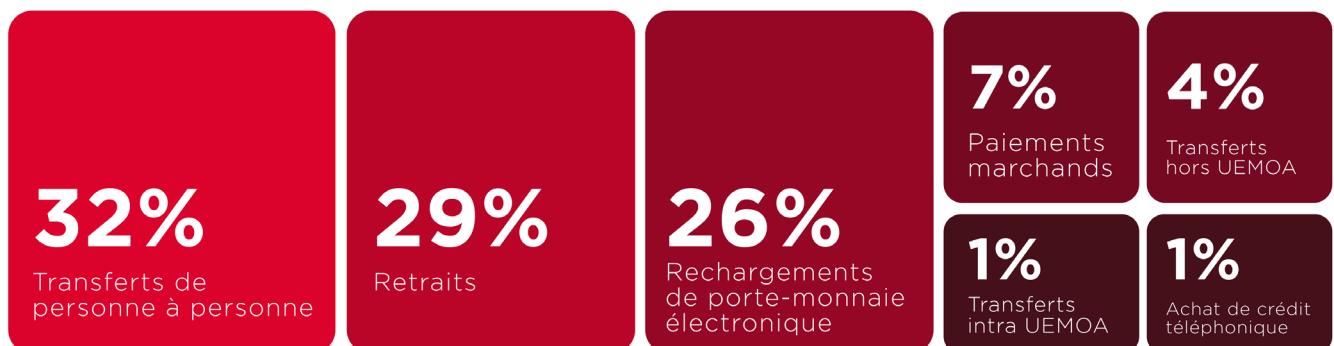
39/ Base de données mondiale Findex 2025.

40/ Cf Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2024.

Le mobile money a été le principal moteur de l'accroissement du taux d'inclusion financière dans le pays. Le taux d'inclusion financière du Sénégal est passé de 69,97% en 2019 à 85,9% en 2024. Cette évolution a été favorisée par les services de monnaie électronique, qui représentaient 63,61% en 2024, contre 39,3% pour les services de microfinance et 21,4% pour le secteur bancaire. La Figure 24 ci-dessous présente les différents types de transactions mobile money utilisés.

Figure 24

Répartition par valeur des types de transactions de mobile money



Source : BCEAO 2024

La BCEAO indique qu'en 2024, le Sénégal comptait 11 émetteurs de monnaie électronique, 14,65 millions de comptes actifs (19,06 % de ceux de la UEMOA) de monnaie électronique sur près de 42.58 millions de comptes ouverts, soit un taux de comptes actifs de 34,40 %, et 125 292 points de service avec un volume de près de 2,9 milliards de transactions représentant une valeur de 48 488 milliards de FCFA (environ 85,47 milliards de dollars américains).

Les principaux fournisseurs de services de mobile money au Sénégal sont les suivants :

- Orange Money : acteur de premier plan en Afrique francophone, Orange Money est un service de mobile money clé proposé par Orange, l'un des plus grands opérateurs de réseaux mobiles au Sénégal.

- Wave : Wave a considérablement bouleversé le marché du mobile money au Sénégal et dans d'autres régions d'Afrique grâce à des tarifs agressifs.
- Yas (anciennement Free) : autre opérateur de réseau mobile majeur au Sénégal, Yas propose des services de mobile money.
- Wizall : Ecobank Sénégal s'est associé à WIZALL pour offrir des services de mobile money.
- E-Money : BSIC SN et Expresso collaborent également pour offrir des services de mobile money dénommés « E-MONEY ».

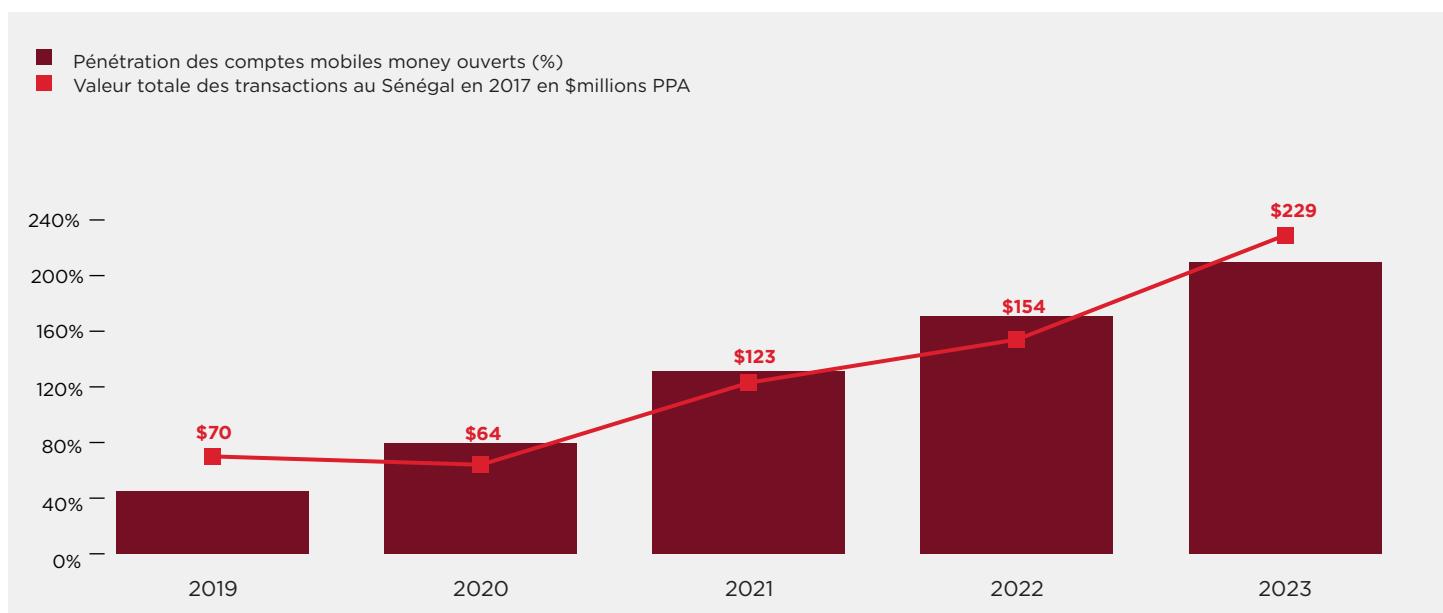
Le marché du mobile money contribue de plus en plus à l'économie grâce à une multitude d'acteurs en concurrence, à la croissance rapide du volume des transactions, à l'inclusion financière croissante et à la création de dizaines de milliers d'emplois. Il fournit des services tels que le paiement des salaires des employés, le versement des subventions (avec la Direction générale de la solidarité) et le paiement des factures de services publics.⁴¹

Une étude de la GSMA sur l'impact économique du mobile money au Sénégal⁴² montre l'augmentation continue de cette technologie et sa contribution à l'économie.

Entre 2013 et 2023, le nombre de comptes mobile money enregistrés au Sénégal a plus que quintuplé, passant de 7 millions à 38 millions. Cela reflète une augmentation de la pénétration du mobile money de 45 % à 210 %. La valeur des transactions de mobile money a été multipliée par 3,3 au cours de la même période, pour atteindre 230 millions de dollars américains en 2023 (Figure 25) :

Figure 25

Taux de pénétration des comptes de mobile money enregistrés, valeur des transactions au Sénégal 2019-2023



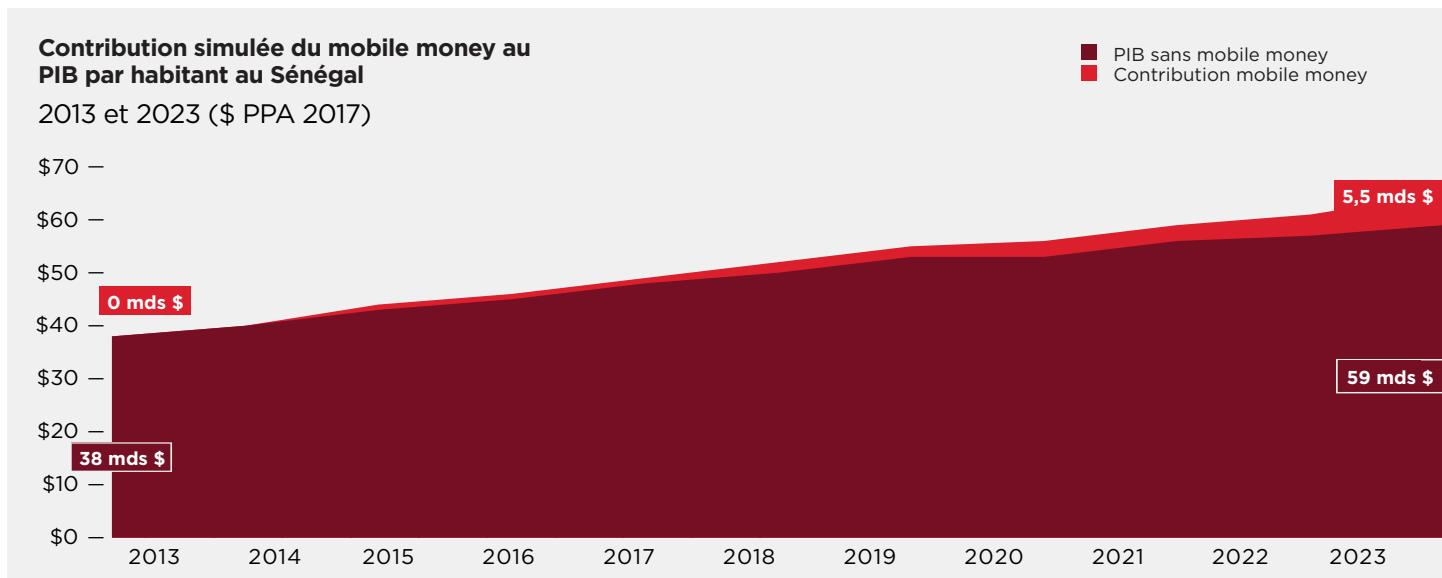
41/ Livre blanc de Sonatel sur le mobile money.

42/ GSMA - Impact économique du Mobile money- Rapport pays Sénégal 2024.

La GSMA a estimé qu'à la fin de 2023, les comptes mobile money ont contribué à hauteur de 6 milliards de dollars dans le PIB, soit une augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente (Figure 28).

Figure 26

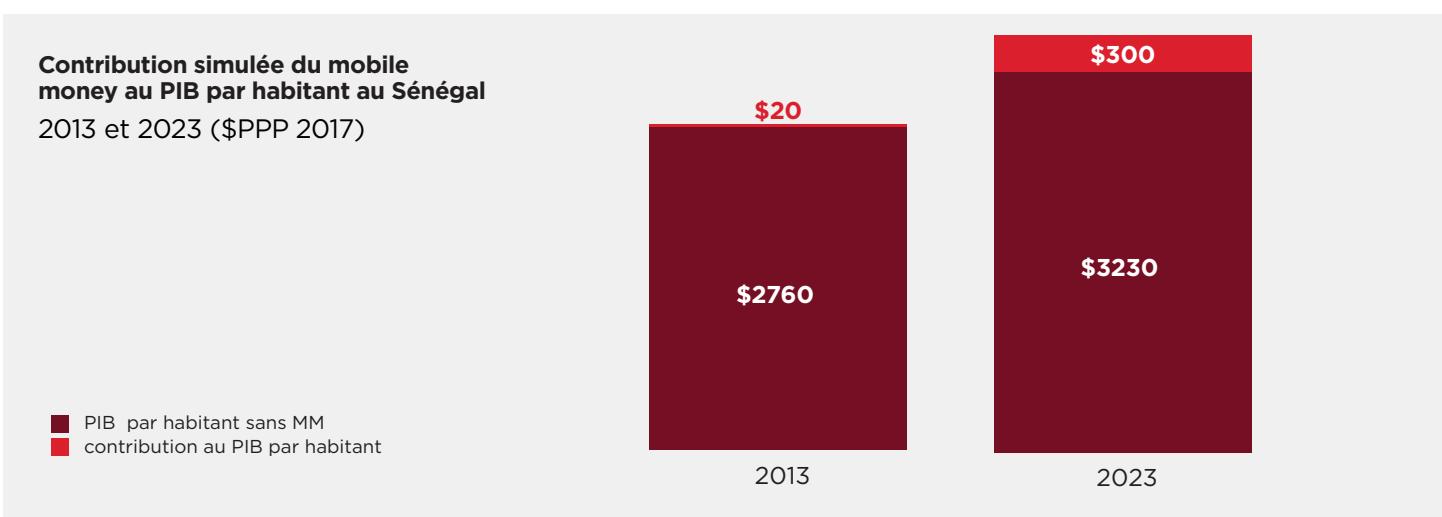
Impact simulé des comptes de mobile money dans le PIB au Sénégal



Cela équivaut à une augmentation du PIB de 8,6 % grâce au mobile money, soit une contribution similaire à celle des secteurs de la construction, de l'immobilier et des services. La contribution du mobile money à l'économie sénégalaise en 2023 était vingt fois supérieure à son impact en 2013 (0,7 %). Elle était également nettement supérieure à l'impact du mobile money en Afrique subsaharienne (4,5 %) en 2023. Au niveau individuel, le mobile money a augmenté le PIB par habitant (PPA 2017) de 300 dollars américains en 2023, soit près de quinze fois plus qu'en 2013 (Figure 27).

Figure 27

Contribution simulée du mobile money au pib par habitant au Senegal



2C. Stratégies numériques du Sénégal

Le Sénégal a intégré la transformation numérique à ses stratégies nationales, notamment la Vision Sénégal 2050, ainsi que ses programmes de modernisation de l'économie et de promotion de l'inclusion numérique, comme le plan

« Sénégal numérique 2025 » lancé en 2016, le projet « Accélération de l'économie numérique au Sénégal 2023-2028 » soutenu par la Banque mondiale, le Sénégal Numérique 2025-2035 lancé en 2024, et plus récemment le New Deal Technologique 2034 lancé en février 2025.

2C.1

Vision nationale 2050

La Vision nationale 2050 fait du numérique une priorité essentielle pour le développement inclusif et durable du Sénégal, avec pour objectif de faire du pays un leader de l'économie numérique en Afrique. Le New Deal Technologique 2034 est le programme de mise en œuvre numérique de la Vision nationale 2050.⁴³



43/ Communiqué de presse de la présidence du Sénégal - New Deal pour la technologie : une ambition nationale pour faire du Sénégal un leader de l'économie numérique en Afrique, février 2025.

44/ Ibid.

45/ Senegal Numerique.

46/ Ibid.

2C.2

New Deal Technologique 2034

Lancé en février 2025, Le New Deal Technologique 2034 présente un programme ambitieux de transformation numérique sous 4 axes (Souveraineté numérique, digitalisation des services publics, développement de l'économie numérique et l'affirmation du leadership sénégalais dans le digital) avec un plan directeur s'appuyant sur 12 programmes prioritaires et 50 projets.

Le New Deal technologique 2034 vise à moderniser les services publics et à stimuler l'économie numérique grâce à un investissement de plus de 1,7 milliard de dollars afin d'atteindre un taux de connectivité de 95 % ,de créer 350 000 emplois, d'utiliser 80% des services publics numériques et de permettre au numérique de contribuer à hauteur de 15% du PIB et des autres objectifs (voir annexe 1, Figure 1 pour le résumé du plan directeur du New Deal Technologique).⁴⁴

Ce programme s'appuie sur la précédente stratégie numérique du Sénégal 2016-2025, qui comprenait 28 réformes et 69 projets pour un investissement de 2,3 milliards de dollars, avec pour objectif de porter la part du numérique à 10 % du PIB du Sénégal d'ici 2025 et de créer 54 000 emplois directs et 162 000 emplois indirects.⁴⁵ La supervision de la mise en œuvre du New Deal Technologique 2034 est assurée par le nouveau Conseil du numérique, qui rend compte au cabinet du Premier ministre. Ce conseil comprend le ministère des Communications et du Numérique, l'ARTP et Sénégal Numérique SA.⁴⁶

2C.3

Projet d'accélération de l'économie numérique au Sénégal 2023-2028 (PAENS)

Le PAENS est un projet du Gouvernement de 95,05 milliards de FCFA financé par la Banque mondiale en partenariat avec le ministère de la Communication, des Télécommunications et des Affaires numériques (MCTN) et le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).

Le PAENS vise à « élargir l'accès à une connectivité haut débit abordable et résiliente au changement climatique et à améliorer l'adoption des services publics en ligne et des dossiers médicaux électroniques ». Il comprend quatre volets :

- 01.** le renforcement de l'environnement juridique, réglementaire et institutionnel de l'économie numérique sensible au climat.
- 02.** le développement de la connectivité numérique haut débit et de l'inclusion numérique, en fournissant une couverture haut débit fixe et mobile aux zones mal desservies ou non desservies, principalement dans les régions de Casamance et du Bassin arachidier.
- 03.** le soutien à l'adoption du numérique, à travers l'élargissement de l'accès à des services publics numériques transactionnels de haute qualité dans des secteurs clés et le renforcement des compétences numériques de base et intermédiaires de la population visant à développer l'adoption de l'internet à des fins productives.
- 04.** la conduite de la transformation numérique du secteur de la santé en exploitant les technologies pour renforcer l'accessibilité, la sécurité et la qualité des services de santé, conformément aux orientations stratégiques du Programme de digitalisation du système de santé (PDSS).⁴⁷

2C.4

Programme d'accès universel (PAU)

Un programme national ambitieux (PAU), soutenu par le Fonds pour le service universel (FDSUT) et le programme PAENS du Gouvernement, vise à couvrir 1 550 localités d'ici 2028, pour un coût total de 70 milliards de francs CFA. Le FDSUT est financé par une taxe de 0,75 % sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile.

Une phase pilote a été entamée, avec 10 sites déployés par Orange en 3G+ (convertis en 4G), 5 prévus pour Free (Yas) et 4 pour Expresso. L'expérience de cette phase pilote, combinée à un survey sur 250 localités, servira à préparer les documents d'appel d'offres pour la couverture progressive de 200 localités en 2026, 495 en 2027 et 275 en 2028, toutes en 4G.

Les zones ciblées correspondent à la « zone 0 », en référence aux localités sans présence d'opérateurs, contrairement aux zones 1, 2 et 3 où il y a respectivement 1, 2 ou 3 opérateurs. La liste des localités éligibles est établie par décret, sur la base de données du recensement de la population, la présence d'infrastructures et d'une modélisation technico-économique qui évalue la demande et la valeur actuelle nette sur 10 ans. D'autres paramètres techniques de dimensionnement estiment un rayon de couverture de 3 km dans les zones urbaines et de 5 km dans les zones rurales. La liste des localités a été actualisée en 2025 de concert avec les opérateurs.

Afin d'encourager le déploiement, l'itinérance nationale et le partage des infrastructures sont obligatoires sur ces sites, tandis que les redevances de fréquence sont réduites de moitié conformément à un décret ministériel. Toutefois, le gouvernement, ayant constaté que certains sites ayant atteint la rentabilité plus tôt que prévu, attend des opérateurs une plus grande transparence et une diligence dans le partage des informations pour une meilleure évaluation de la demande.

Parallèlement, afin de renforcer l'inclusion numérique, le programme prévoit également le déploiement de salles multimédias dans 100 collèges par le biais du FDSUT, ainsi que la distribution de 10 000 smartphones (2 000 par an) dans les localités couvertes.⁴⁸

47/ Article du MCTN, Projet d'accélération de l'économie numérique au Sénégal, 1er janvier 2025.

48/ FDSUT.

2C.5

Autres stratégies

Le Sénégal a adopté d'autres stratégies notables, notamment : la Stratégie nationale d'inclusion financière 2022-2026, la Stratégie nationale de cybersécurité 2022 (SNC2022), la Stratégie nationale pour le développement de l'intelligence artificielle (SNDIA) et la Stratégie nationale pour l'économie des données 2028. Le résumé de ces stratégies se trouve à l'annexe 1, Figure 2.

Ces cadres, qui s'appuient sur les progrès réalisés dans le cadre d'initiatives précédentes, fournissent un programme clair pour accélérer l'économie numérique et l'inclusion financière du Sénégal en partenariat avec le gouvernement, les régulateurs, l'industrie et les organisations internationales.

Les récents progrès observés dans la mise en œuvre de ces stratégies numériques ont été significatifs, avec des réalisations dans des domaines clés tels que (décris plus en détail dans le présent rapport) :

- l'augmentation du taux de pénétration de l'internet mobile et fixe ;
- l'extension de la couverture 4G, avec des efforts en cours pour atteindre des zones plus reculées, notamment la connexion de 1 550 localités d'ici 2028, et le déploiement des réseaux 5G ;
- Plus de 14 millions de comptes de monnaie électronique actifs⁴⁹ ;
- l'évolution des cadres réglementaires pour les services financiers numériques, y compris ceux accessibles via USSD afin de soutenir l'inclusion financière ;
- le développement de plateformes et de services administratifs numériques ;
- le renforcement des cadres et des infrastructures de cybersécurité.

Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour positionner le pays parmi les leaders africains du numérique, tels que souhaité par le New Deal Technologique 2034.

Le Sénégal obtient une note de 69,3 sur l'indice mondial de développement des TIC 2024 de l'UIT, le classant 12e en Afrique et 1er en Afrique de l'Ouest suivi du Cap-Vert (69,1) et du Ghana (66,2).

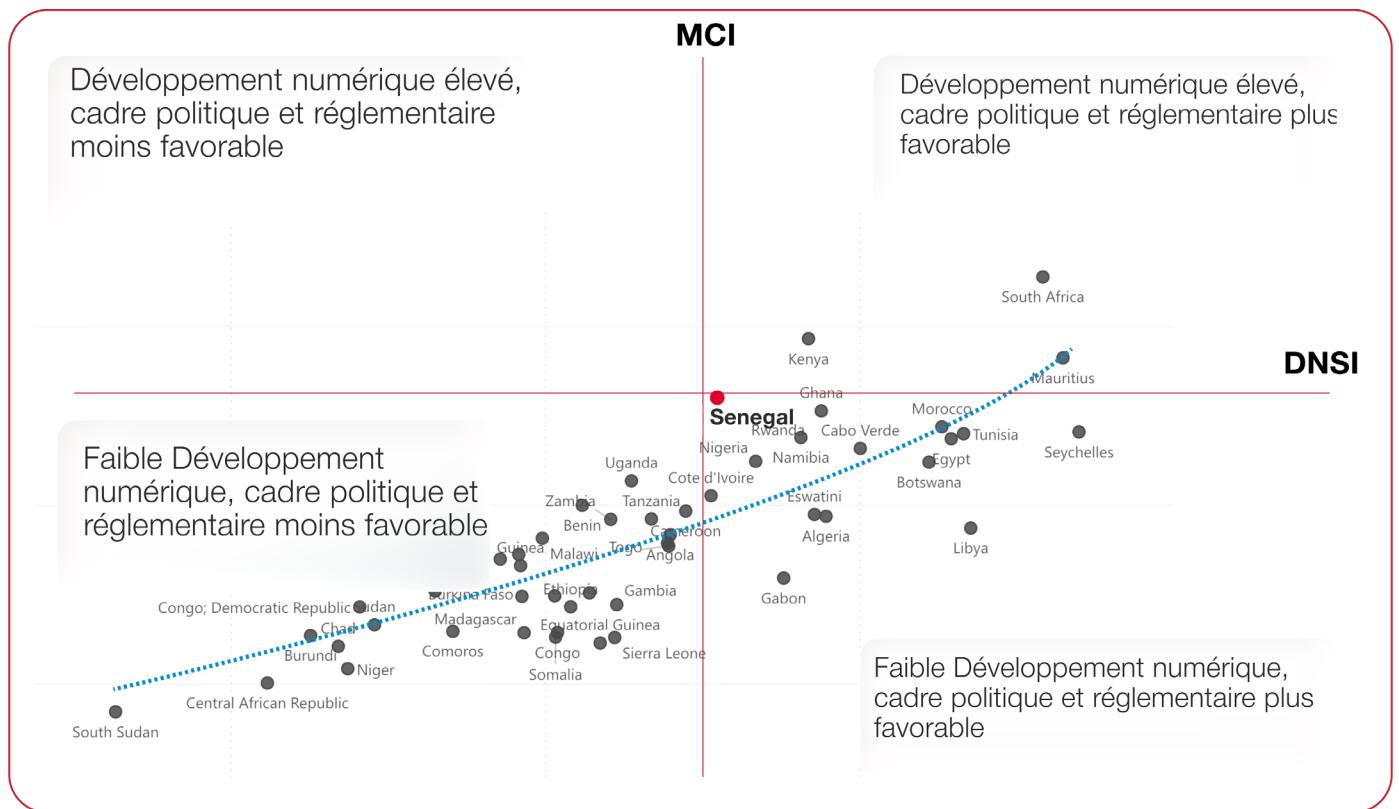
L'indice GSMA des Nations et des Sociétés Numériques a attribué au Sénégal une note de 52 contre 42 en 2024 grâce à des progressions sur les axe « consommateur numérique »(2024 : 60, 2025 : 65), « entreprise numérique » (2024: 17, 2025: 27) et « Gouvernement numérique » (2024: 51, 2025: 63). Le pays se situe derrière ou à un niveau similaire à celui des pays africains leaders tels que l'Afrique du Sud (65), le Kenya (59), le Ghana (50) et le Cap-Vert (46), la Côte d'Ivoire (41), le Rwanda (49) et le Nigeria (45).

La Figure 28 ci-dessous illustre la corrélation entre la connectivité mobile et la digitalisation. Le Sénégal y figure dans le groupe des pays à connectivité élevée mais à faible développement numérique, ce qui met en évidence la nécessité d'une action renforcée afin de tirer pleinement parti des retombées économiques et sociales des services mobiles et de la transformation digitale.

49/ Tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA - 2024.

Figure 28

Scores de l'Indice des Nations et Sociétés Numériques (DNSI) et de l'Indice de Connectivité Mobile (MCI) en Afrique, 2025.



Source : GSMA Digital Africa index 2025

Les sections suivantes 2D et 3 du présent rapport identifient les principaux défis (et formulent des recommandations de politique publique visant à accroître l'adoption d'Internet mobile, la digitalisation de l'économie et des services publics et à soutenir la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034.



2D. Défis réglementaires et politiques dans le secteur des télécommunications mobile et du mobile money

2D.0

Aperçu du cadre politique

La loi n° 2018-28 du 28 novembre 2018 (Code des communications électroniques), qui a abrogé et remplacé la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 (Code des télécommunications), est la pièce maîtresse du cadre réglementaire actuel du secteur des télécommunications. Cette loi a modernisé la terminologie en remplaçant le terme « télécommunications » par « communications électroniques » et a été élaborée après consultation publique de toutes les parties prenantes du secteur. Les principales réformes introduites par la loi de 2018 et l'aperçu du cadre réglementaire sont résumées dans l'annexe 2 pour un aperçu du cadre réglementaire).

La gouvernance de ce secteur est assurée par le Ministère des Communications, des Télécommunications et de l'Économie numérique, qui s'appuie sur les structures placées sous sa tutelle, à savoir l'autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) et la SENUM (Sénégal Numérique S.A, ex-ADIE), l'agence publique chargée des technologies de l'information, tous étant des acteurs clés de l'infrastructure numérique du Sénégal.

Le Code de 2018 et le cadre réglementaire applicable ont contribué au développement du secteur des communications électroniques au Sénégal. Cependant, l'évolution rapide et continue des technologies et des modèles commerciaux implique que la réglementation du secteur doit également évoluer en permanence afin de refléter les réalités actuelles du marché et d'atteindre les objectifs numériques du Sénégal.

Ce constat est reconnu dans le New Deal Technologique 2034 qui consacre comme priorité n° 1 la révision et la mise à jour du cadre réglementaire et de gouvernance numérique.

Cette nécessité pour le Sénégal d'entreprendre la modernisation du cadre juridique et réglementaire afin de permettre la réalisation des objectifs numériques est conforme aux évaluations des organisations internationales. Selon le benchmark G5 de l'UIT, qui évalue les progrès des pays en matière de réglementation numérique collaborative, le Sénégal se classe 98e sur 193 pays dans le monde et 20e parmi les pays africains dans le benchmark G5 2023 de l'UIT. Il est classé dans la catégorie « En transition » avec un score de 50.⁵⁰

L'Indice GSMA des politiques et de la régulation du numérique 2025 attribue au Sénégal un score global de 69 sur 100, le classant parmi les pays les plus avancés d'Afrique, bien que derrière l'Afrique du Sud, qui obtient un score de 80.

Ce résultat reflète les progrès significatifs réalisés par le Sénégal, notamment avec le lancement récent du New Deal Technologique 2034, tout en mettant en évidence plusieurs défis de politique sectorielle à relever, tels que l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le spectre, la réglementation de la qualité de service, ainsi que la fiscalité applicable aux opérateurs et la concurrence (voir Figure 29).

50/ Benchmark de l'UIT sur la réglementation collaborative de la cinquième génération 2023 : tendances mondiales et régionales. Ce référentiel de l'UIT, opérationnel depuis 2020, a pour objectif d'aider les autorités nationales de régulation à évaluer leurs progrès vers une régulation numérique inclusive et intersectorielle. Il repose principalement sur des informations auto-déclarées recueillies à travers les enquêtes officielles de l'UIT, complétées par des bases de données d'organisations internationales, ainsi que par des recherches documentaires menées à partir de sources gouvernementales officielles et de consultations directes auprès des autorités nationales de régulation des télécommunications et des TIC. Le score global du référentiel est calculé à partir de soixante-dix indicateurs, regroupés autour de quatre piliers :(i) la gouvernance collaborative nationale,(ii) les principes de conception des politiques dans le domaine numérique,(iii) la boîte à outils pour le développement numérique,et (iv) le programme de politique économique numérique.

L'Indice GSMA des politiques et de la régulation du numérique 2025 attribue au Sénégal un score global de 69 sur 100, le classant parmi les pays les plus avancés d'Afrique, bien que derrière l'Afrique du Sud, qui obtient un score de 80.

Ce résultat reflète les progrès significatifs réalisés par le Sénégal, notamment avec le lancement récent du New Deal Technologique 2034, tout en mettant en évidence plusieurs défis de politique sectorielle à relever, tels que l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le spectre, la réglementation de la qualité de service, ainsi que la fiscalité applicable aux opérateurs et la concurrence (voir Figure 29).

Figure 29

Indice GSMA des politiques et réglementations numériques – Sénégal

69/100

Score DPRI du Sénégal

Septembre 2025

Octroi de licences et gestion du spectre 62/100

100/100	Cadre d'octroi des licences
0/100	Feuille de route du spectre
65/100	Attribution des fréquences
67/100	Backhaul mobile
50/100	Neutralité technologique
100/100	Droits d'utilisation du spectre
50/100	Durée des licences
50/100	Vente/location de fréquences

Fiscalité 65/100

60/100	Taxes à la consommation sur les services mobiles
100/100	Taxes à la consommation sur les téléphones
0/100	Taxation des opérateurs
100/100	Incitations fiscales
100/100	Stabilité fiscale

Réglementation des réseaux 62/100

100/100	Déploiement harmonisé
0/100	Déploiement des petites cellules
100/100	Réglementation de la fibre
60/100	Partage d'infrastructures
50/100	Obligations de couverture
0/100	Qualité de service (QoS)
100/100	Flexibilité commerciale

Politiques publiques 73/100

100/100	Accessibilité financière et compétences numériques
100/100	Inclusion des femmes et des populations rurales
63/100	Gestion du FSU
0/100	Politique en matière de concurrence
100/100	Réglementation relative aux start-ups

Protection du consommateur 85/100

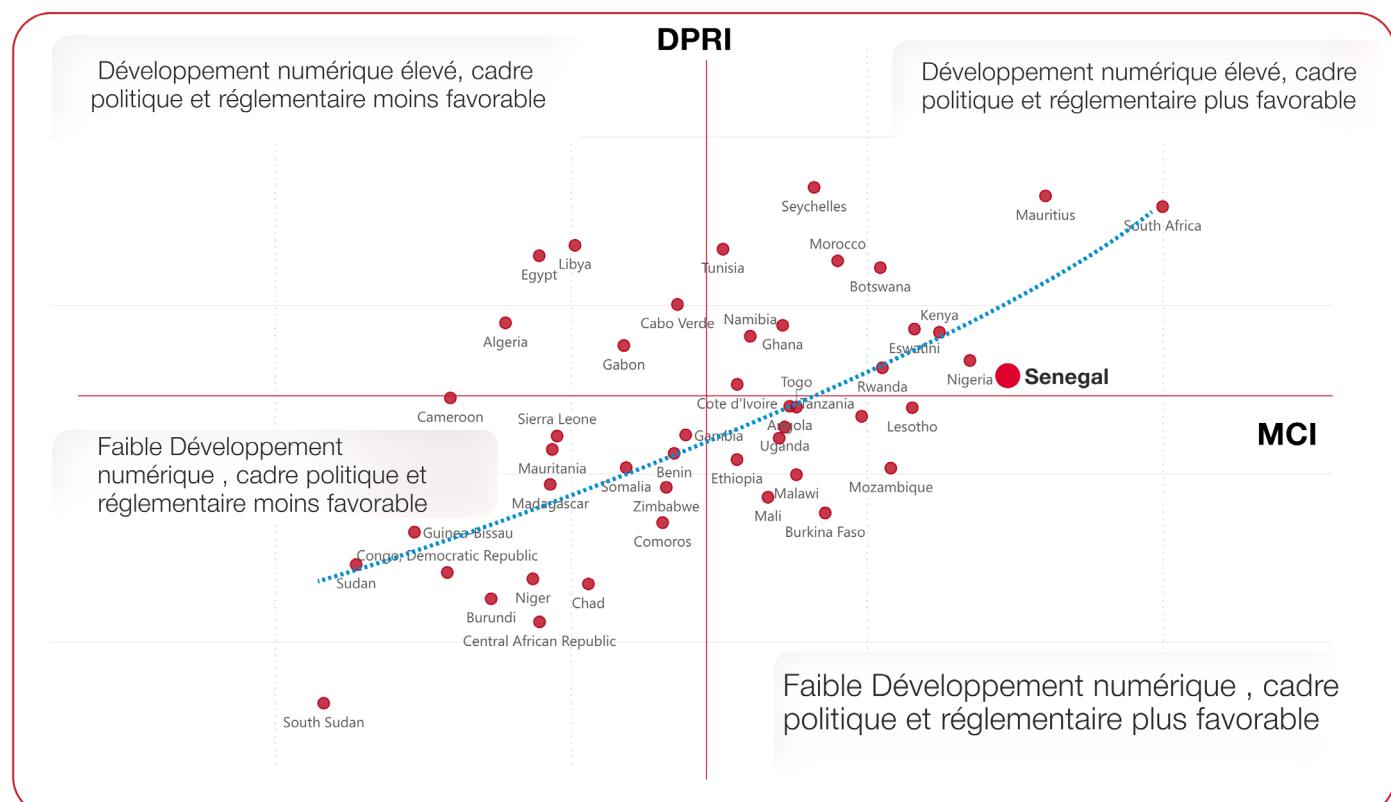
100/100	Cadre de protection des consommateurs
100/100	Cadre de protection des données
67/100	Cybersécurité
100/100	Flux de données transfrontaliers
60/100	Enregistrement des cartes SIM

L'Indice GSMA Digital Africa 2025 montre que les pays affichant un score élevé à l'Indice des politiques et de la régulation du numérique présentent également des taux plus élevés d'adoption du mobile (Figure 30) et de meilleurs résultats à l'Indice des Nations et Sociétés Numériques (Figure 31).

Ainsi, la levée des obstacles identifiés dans l'Indice des politiques et de la régulation du numérique et dans le présent rapport, à travers la mise en place d'un cadre politique et réglementaire plus favorable, permettrait de stimuler l'adoption d'Internet mobile et de contribuer à la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034.

Figure 30

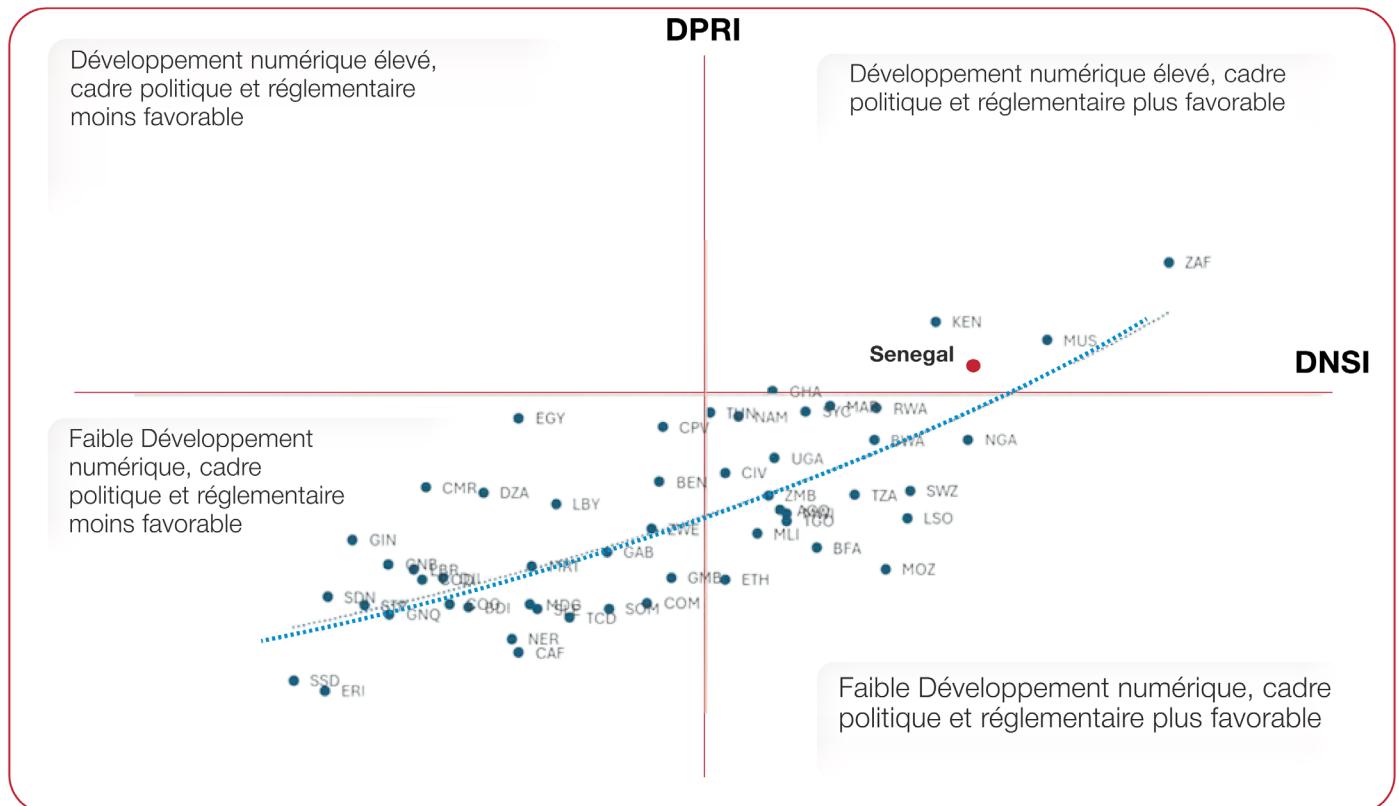
GSMA - Scores de l'Indice de connectivité mobile (MCI) et de l'Indice des politiques et de la régulation du numérique (DPRI) en Afrique, 2025.



Source : GSMA Digital Africa index 2025

Figure 31

GSMA - Scores de l'Indice des Nations et Sociétés Numériques (DNSI) et de l'Indice des Politiques et de la Régulation du Numérique (DPRI) en Afrique, 2025.



À l'issue du processus de consultation et des informations recueillies pour le présent rapport, quatre défis politiques majeurs ont été identifiés :

1. Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques.
2. Taxes élevées et complexes sur les services de télécommunications mobiles et le mobile money.
3. Abordabilité des smartphones et des terminaux, compétences numériques et autres obstacles liés à la demande.
4. Réformes réglementaires nécessaires favorables à l'économie numérique.

2D.1 Défi politique n° 1

Coûts et conditions opérationnelles de la fourniture d'infrastructures et de services numériques

2D.1.1

Attribution de licence et de spectre

L'indice des Politiques et réglementations du numérique (DPRI) de la GSMA met en évidence les licences et l'assignation des fréquences comme un domaine prioritaire d'amélioration.

Bien que le Code des communications électroniques de 2018 établisse un cadre réglementaire pour les licences et l'assignation des fréquences,

sa mise en œuvre aurait pu engendré une complexité et certaines incohérences. La consultation menée dans le cadre du présent rapport a permis d'identifier les principaux défis en matière de politique du spectre, à savoir :

Figure 32

Principaux défis liés aux politiques de licences et d'assignation du spectre

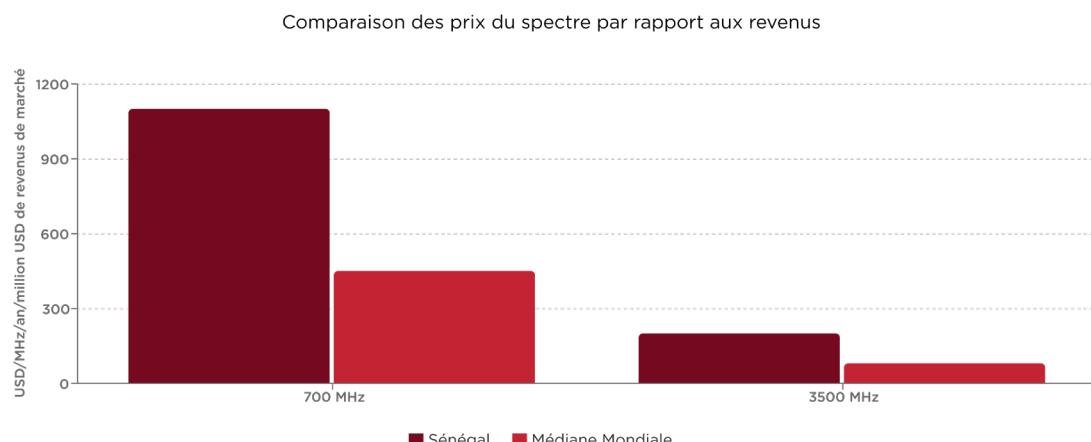
Feuille de route pour l'assignation du spectre	L'ARTP devrait élaborer une feuille de route pluriannuelle pour l'assignation du spectre, afin d'établir une planification harmonisée et transparente des bandes de fréquences. Avec un score de 65, le Sénégal est en retrait dans l'Indice des politiques et de la régulation numérique 2025 de la GSMA pour la politique d'assignation du spectre, comparativement aux pays africains les plus avancés dans ce domaine, tels que la Tanzanie (100), le Nigéria (91), la Namibie (81) et l'Ouganda (80).
Droits élevés liés au spectre	Les redevances annuelles élevées sur le spectre et sur le faisceau hertzien pour le mobile ont une incidence sur la capacité des MNOs à investir dans les infrastructures et les services. Les frais de redevances des faisceaux hertziens sont 7 fois supérieurs à ceux de la région et représentent 3,5 % des revenus des opérateurs, contre une moyenne de 0,5 % en Afrique (voir graphique ci-dessous). ⁵¹ La section 2D.1.7 propose de ramener ces redevances au niveau des références régionales, dans le cadre de l'analyse présentée dans ce rapport concernant l'investissement visant à étendre la couverture réseau et à réduire l'écart d'utilisation. L'attribution et l'octroi des licences 5G au Sénégal récemment illustrent comment le niveau des redevances de spectre et les obligations associées peuvent freiner l'investissement dans les réseaux et services, et limiter la capacité des titulaires à concurrencer efficacement. Lors de l'appel d'offres 5G (700 MHz et 3,5 GHz) mené en 2023, seul Orange Sonatel (34,5 milliards FCFA payés) a atteint le prix de réserve fixé à 19,5 milliards FCFA et s'est vu attribuer du spectre 5G. ⁵² Les offres de Yas (3 milliards FCFA) et Expresso (2 milliards FCFA) étaient inférieures au prix de réserve. En juillet 2025, Yas et Expresso ne disposent toujours pas de licences ni d'assignations de spectre 5G. ⁵³

51/ Analyse GSMA Intelligence des données des opérateurs.

52/ Article de presse Tech Africa , Senegal Provisionally Awards 5G License to Sonatel in Competitive Call for Tenders, July 2023.

53/ Article de presse Pulse news, State withdraws 5G license from YAS and Expresso, July 2025.

En extrapolant le coût pour la bande 700 MHz et 3,5GHz, le prix unitaire payé — ajusté pour la durée de licence, la largeur de bande, les revenues — est plus de deux fois supérieur à la médiane mondiale.⁵⁴



Calcul des redevances pour l'utilisation du spectre dans les zones rurales

La consultation menée auprès du secteur pour le présent rapport indique que les redevances actuelles sur le spectre, particulièrement le backhaul mobile et les futures assignations devraient être réduites pour toutes les licences afin de créer un environnement propice à des investissements durables dans les infrastructures de réseau 4G et 5G ainsi qu'à une saine concurrence nécessaires pour atteindre les objectifs du programme « New deal technologique 2034 ».

Des redevances de spectre élevées s'apparentent à une taxe structurelle pesant sur l'industrie mobile, absorbant un capital qui pourrait autrement être investi dans les sites réseau, l'extension de capacité ou l'amélioration des services. Cette contrainte limite la couverture, dégrade la qualité de service et réduit les possibilités pour une baisse potentielle des prix de détail.⁵⁵ L'effet est particulièrement marqué dans les pays en développement, où les opérateurs doivent composer avec une marge de manœuvre financière réduite et des coûts de spectre relativement plus élevés, rendant plus difficile l'extension équitable des infrastructures et l'accès à une connectivité de qualité à un prix abordable.

Lorsque les coûts de spectre représentent une part significative des revenus, les opérateurs disposent de moins de capital pour investir dans les réseaux, en particulier dans les zones rurales et à faible ARPU où les modèles économiques sont déjà fragiles. À l'échelle mondiale, les coûts agrégés du spectre ont augmenté de 63 % entre 2014 et 2023.⁵⁶

Cette réduction du capital disponible restreint davantage la capacité des opérateurs à étendre la couverture et améliorer la qualité de service, en particulier dans les zones éloignées et mal desservies. À mesure que les coûts du spectre augmentent, les opérateurs sont contraints d'opérer des arbitrages difficiles, privilégiant souvent les investissements dans les zones urbaines plus denses et plus rentables, tout en reportant ou réduisant les améliorations dans les régions où les retours sont moins certains. Cette dynamique accentue les inégalités d'accès numérique et de performance des services, renforçant les obstacles à l'inclusion et ralentissant les progrès vers une connectivité universelle. L'effet cumulatif de la hausse des coûts de spectre limite ainsi non seulement l'expansion des réseaux, mais accentue aussi les défis liés à l'accès digital équitable et abordable pour tous.

La Banque mondiale et l'UIT recommandent que « les régulateurs doivent tenir compte des charges d'investissement et de déploiement supportées par les opérateurs pour améliorer les réseaux, car les redevances d'utilisation du spectre peuvent affecter leur capacité d'investissement ». Les travaux de la GSMA sur les prix du spectre montrent que lorsque les coûts de spectre représentent une part plus importante des revenus des opérateurs, la couverture populationnelle est significativement plus faible : une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio coût du spectre/revenus est corrélée à une baisse allant jusqu'à 6 points de la couverture 4G/5G.⁵⁷ En outre, le rapport GSMA – Effective Spectrum Pricing in Africa (2022) révèle que le spectre dans les pays en développement est souvent plusieurs fois plus cher que les revenus attendus dans les marchés avancés, ce qui est lié à des déploiements plus lents et à des lacunes persistantes de couverture, notamment dans les zones rurales.⁵⁸

54/ GSMA Global Spectrum Pricing Report, May 2025.

55/ GSMA High Spectrum Fees Risk Slowing Bangladesh's Digital Future, September 2025. GSMA Global Spectrum Pricing Report, May 2025.

56/ GSMA Global Spectrum Pricing Report, May 2025.

57/ Ibid.

58/ GSMA Spectrum Pricing and Licensing in Africa – Driving Mobile Broadband, November 2022.

Calcul des redevances pour l'utilisation du spectre dans les zones rurales	<p>L'arrêté conjoint n° 025982, prévoyant une réduction de 50 % des redevances de spectre en zones rurales, constitue une mesure positive. Toutefois, des divergences d'interprétation subsistent entre l'ARTP et les opérateurs mobiles (MNO) concernant le mode de calcul de cette réduction, qui méritent d'être clarifiées.</p> <p>Par exemple, un opérateur a estimé le montant de la réduction à 600 millions FCFA pour l'année 2024, alors que le calcul effectué par l'ARTP n'en reflétait qu'environ 10 %, illustrant des différences de compréhension sur la manière dont la réduction doit être appliquée.⁵⁹</p>
Mise en œuvre de la neutralité technologique dans l'attribution des fréquences	<p>Bien que le principe de licence unifiée et de neutralité technologique soit prévu à l'article 10 de la Loi sur les communications électroniques de 2018, son application n'est pas toujours mise en œuvre de manière claire et harmonisée. Par exemple, les opérateurs doivent solliciter l'autorisation de l'ARTP pour refamer une bande de fréquences qui leur a été attribuée, alors même que ce spectre devrait pouvoir être utilisé conformément au principe de neutralité technologique associé aux licences unifiées.</p> <p>Il est recommandé que le pays adopte, dans le cadre de la révision du cadre réglementaire prévue par le New Deal Technologique 2034 et le Plan directeur du numérique, une approche de licence unifiée technologiquement neutre, à l'instar de nombreux autres pays (voir Figure 38B). Une approche simplifiée et technologiquement neutre permettrait aux opérateurs mobiles de réaffecter leurs fréquences vers des technologies plus efficaces, réduisant ainsi les besoins d'investissement nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de couverture haut débit.</p>
Durée de licence et des assignations de fréquences	<p>Il existe une incohérence dans l'approche actuelle concernant la durée des licences et des assignations de fréquences, et le cadre réglementaire ne prévoit aucun dispositif explicite pour le processus de renouvellement des licences. Par exemple, la licence unifiée d'Orange Sonatel, accordée en 2016 pour une durée de 17 ans jusqu'en 2033, ainsi que les assignations de fréquences ultérieures (comme la 5G en 2023), ont été attribuées pour la durée restante de cette même licence (ainsi, le spectre 5G attribué en 2023 l'a été pour 10 ans, jusqu'en 2033).</p> <p>Il est recommandé d'adopter une approche harmonisée pour l'attribution et le renouvellement des licences ainsi que pour les assignations de fréquences.</p> <p>Il est également recommandé que le processus de renouvellement soit engagé au moins 12 mois avant la date d'échéance, conformément aux recommandations de l'Union africaine des télécommunications (ATU) et aux orientations de l'UIT et de la Banque mondiale. Celles-ci préconisent des périodes de validité plus longues pour les licences et les attributions de fréquences, associées à des droits et obligations de service clairement définis, afin de garantir une prévisibilité réglementaire et de favoriser l'investissement.</p> <p>L'ATU recommande notamment des licences d'une durée de 20 ans, renouvelables. Des périodes de validité plus longues offrent aux opérateurs une stabilité réglementaire essentielle pour planifier et réaliser les investissements lourds en infrastructures nécessaires au déploiement des réseaux 4G, 5G et futurs, tout en facilitant la planification financière et opérationnelle et la récupération des coûts d'investissement.⁶⁰</p>

La réponse à ces défis et à d'autres défis liés à la politique en matière de spectre devrait faire partie de la révision du cadre législatif et réglementaire prévue dans le New Deal Technologique 2034, et il est recommandé que l'ARTP procède à un examen complet de la politique en matière de licence et de spectre, y compris le niveau des redevances de licence et de spectre afin de fournir un cadre clair,

harmonisé et transparent de licence et de gestion du spectre. Les recommandations de la GSMA en matière de politique du spectre figurant dans la Figure 33 sont recommandées pour être prises en considération dans le cadre de cet examen proposé.

59/ Entretiens réalisés dans le cadre de ce rapport.

60/ Recommandation ATU-R relative à l'octroi de licences de spectre pour les systèmes mobiles et haut débit, mars 2021, page 36. Plateforme de régulation numérique UIT – Banque mondiale, Gestion du spectre : principales applications et considérations réglementaires orientant l'usage futur du spectre, 25 avril 2025.

Figure 33

Recommandations de la GSMA en matière de politique du spectre⁶¹

1

L'accès à un spectre sous licence, exploité à pleine puissance, est un facteur clé de succès pour les réseaux mobiles à large bande.

2

Pour offrir une capacité suffisante sur l'ensemble du territoire et répondre à la diversité des cas d'usage, le haut débit mobile nécessite des ressources spectrales dans les bandes basses, moyennes et hautes, chacune remplissant une fonction essentielle :

- Les bandes basses (inférieures à 1 GHz) sont cruciales pour promouvoir l'équité numérique, garantir une couverture étendue dans les zones rurales, et assurer une bonne pénétration du signal à l'intérieur des bâtiments. L'augmentation de la capacité dans ces bandes contribue à réduire les inégalités entre la connectivité urbaine et rurale, et constitue un levier important pour combler la fracture numérique.
- Les bandes moyennes (entre 1 et 7 GHz) assurent une couverture 5G à l'échelle urbaine. Elles sont au cœur du déploiement du très haut débit mobile et soutiennent des cas d'usage variés, notamment dans les domaines de l'industrie manufacturière, de l'éducation et des villes intelligentes. À l'échelle mondiale, ce sont les bandes les plus fréquemment utilisées pour le lancement des réseaux 5G.
- Les bandes hautes, ou ondes millimétriques (au-delà de 24 GHz), permettent de délivrer des débits plus élevés et des latences plus faibles. Bien qu'elles offrent des performances exceptionnelles, leur portée limitée restreint leur usage aux zones de forte densité, où elles sont utilisées pour déployer des points d'accès à très haute capacité.

3

Le développement du haut débit mobile repose sur la disponibilité d'un spectre harmonisé en quantité suffisante, ainsi que sur la libération prioritaire des bandes stratégiques pour répondre efficacement à la demande croissante du marché. Dans cette perspective, les autorités de régulation devraient s'orienter vers les actions suivantes :

- Attribuer au moins 100 MHz de spectre contigu en bande moyenne par opérateur pour assurer un lancement efficace de la 5G ;
- Accroître la capacité disponible en bande basse en allouant l'ensemble des ressources spectrales disponibles, notamment dans la bande des 600 MHz ;
- Mettre à disposition 2 GHz de spectre en bande moyenne par marché d'ici 2030, en s'appuyant notamment sur les bandes 3,5 GHz et 6 GHz ;
- Consulter les acteurs du secteur sur les besoins en ondes millimétriques pour couvrir les zones à forte densité de trafic, avec une première attribution de 800 MHz par opérateur, pouvant évoluer jusqu'à 5 GHz par marché selon la progression de la demande.

4

Des redevances spectrales excessives doivent être évitées, car elles sont corrélées à des performances réduites en matière de couverture et de débits. Des prix de réserve trop élevés, une conception inadéquate des enchères, des redevances annuelles disproportionnées ou une offre de spectre restreinte — notamment via des politiques de réservations sur le marché — peuvent conduire à un renchérissement du coût d'accès au spectre. À l'inverse, les autorités peuvent favoriser les investissements dans les réseaux en proposant des engagements de couverture et de qualité de service en contrepartie de réductions sur les paiements.

5

Les obligations associées aux licences de spectre doivent être现实的, alignées sur des objectifs atteignables, et intégrées dans la structure tarifaire (notamment à travers des réductions du prix de réserve). Ces engagements doivent clairement viser à améliorer la connectivité haut débit, tout en évitant des exigences arbitraires qui pourraient générer des surcoûts injustifiés et dissuader l'investissement dans les infrastructures.

61/ Spectre 5G - Position de la GSMA (2025).

La politique de gestion du spectre devrait encourager les investissements à long terme. Cela passe par l'attribution de licences à long terme ou à durée indéterminée, idéalement assorties d'une présomption de renouvellement, afin de garantir de la visibilité aux opérateurs. L'adoption d'une feuille de route neutre technologiquement et de long terme en matière de planification du spectre permettrait également de renforcer la prévisibilité et la confiance des acteurs du marché.

La mise à disposition de spectre pour les réseaux privés ou locaux peut se faire via les réseaux mobiles publics, notamment par le biais du network slicing ou de la sous-location de licences nationales. Réserver des fréquences spécifiques à ces réseaux dans les bandes prioritaires risque toutefois de compromettre la performance des services mobiles grand public et n'a pas démontré d'impact significatif sur la transformation numérique des entreprises.

Le partage volontaire du spectre et la sous-location entre opérateurs ne diminuent pas la quantité totale de spectre nécessaire à un marché donné. Néanmoins, ces mécanismes peuvent favoriser une utilisation plus efficiente des ressources spectrales, contribuer à la réduction des coûts d'infrastructure et améliorer la qualité de la connectivité.

Les autorités de régulation sont appelées à accorder une attention particulière aux besoins croissants en liaisons hertziennes mobiles pour le haut débit, en élargissant les bandes disponibles et en autorisant des canaux de plus grande largeur dans les bandes déjà utilisées. Il est également essentiel que les licences associées à ces liaisons soient accessibles et conçues de manière à favoriser un usage efficace.

L'harmonisation des bandes de fréquences au niveau international, telle que soutenue par les conférences mondiales des radiocommunications (CMR/WRC), est un levier majeur pour le développement des services mobiles. Les gouvernements et régulateurs sont encouragés à intégrer ces bandes harmonisées dans leurs plans nationaux, qui indirectement permettrait l'abordabilité des services grâce aux économies d'échelle. La poursuite des efforts d'harmonisation lors des prochaines éditions des WRC doit rester une priorité stratégique.

Il est essentiel que la révision proposée de la gestion du spectre et des licences ainsi que les décisions connexes prises par le Gouvernement et l'Autorité de régulation, notamment en ce qui concerne le renouvellement des licences, l'attribution du spectre et la fixation des redevances pour les licences et le spectre, fassent l'objet d'une consultation approfondie du secteur et d'une évaluation

d'impact fondée sur des données factuelles. Cela permettra de garantir une attribution efficace du spectre et des licences, de manière à créer un environnement d'investissement plus durable pour le secteur et de contribuer à la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034 du Sénégal.



2D.1.2

Déploiement et maintenance des infrastructures

Le secteur des télécommunications et les infrastructures numériques nécessitent des investissements continus à grande échelle pour la construction et la maintenance des infrastructures, y compris le déploiement de sites radioélectriques et de fibre optique. Cela commence par les procédures réglementaires d'obtention des permis de construction auprès des autorités locales et les conditions qui y sont associées, et s'étend à la mise en œuvre des dispositions du Code des communications électroniques de 2018, notamment les décisions issues de l'analyse des marchés concurrentiels (articles 14 à 16) et celles relatives au partage d'infrastructures (article 103 ainsi que les décrets et décisions d'application correspondants).

Il est donc nécessaire que les processus réglementaires visant à obtenir les permis de construire auprès des autorités locales et les conditions relatives soient rationnelles.

Le secteur est confronté à des défis majeurs en matière de processus réglementaires relatifs à la construction et à la maintenance des infrastructures, qui pourraient entraver la construction de nouvelles infrastructures de réseau et augmenter les coûts d'exploitation. Les défis suivants ont été identifiés grâce à notre connaissance du marché et aux réponses recueillies lors de consultations publiques et de tables rondes avec les opérateurs de télécommunications au Sénégal.

Figure 34

Défis liés à la construction et à la maintenance des infrastructures

Procédures administratives et droits de passage	Les opérateurs de réseaux mobiles et les TowerCo sont soumis à des procédures et à des redevances différentes selon les autorités locales, suite à l'adoption de la loi n° 2019-12 modifiant et complétant la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 relative au Code général des collectivités locales leur accordant plus d'autonomie. Cela entraîne une complexité accrue et une augmentation des redevances, ce qui se traduit par des retards et des coûts supplémentaires pour le déploiement et l'exploitation des infrastructures de télécommunications.
Travaux publics	Les opérateurs soulignent l'impact significatif de l'urbanisation rapide et des projets de construction sur la qualité des réseaux et recommandent d'intégrer les exigences en matière d'infrastructures de télécommunications dans la phase de conception des projets de construction, en collaboration avec les autorités publiques et les promoteurs immobiliers. Cela devrait inclure la facilitation et un accès préférentiel de l'accès aux sites potentiels pour le déploiement d'infrastructures de télécommunications afin de faciliter la couverture dans les nouveaux développements urbains.

<p>Partage des infrastructures</p>	<p>Considérant que, en vertu de l'article 103 de la loi n° 2018-28 du 12 décembre 2018 relative au code des communications électroniques, « l'Autorité de régulation encourage le partage des infrastructures actives et passives et l'accès à des infrastructures alternatives dans des conditions d'équité, de non-discrimination et d'égalité d'accès », et que, pour refléter ces dispositions, le décret n° 2022-1357 du 7 juillet 2022 relatif à l'interconnexion, au partage des infrastructures et à l'accès dans le secteur des communications électroniques a été élaboré, l'ARTP a publié la décision n° 2023-022 fixant les conditions et les procédures de partage des infrastructures de communications électroniques.</p> <p>Tous les opérateurs (demandeurs d'accès et fournisseurs d'accès) considèrent cependant que la réglementation actuelle en matière de partage des infrastructures (tours et fibre optique) n'est pas mise en œuvre efficacement dans la pratique et ne permet donc pas d'atteindre les objectifs de cette réglementation. Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs d'accès indiquent que les coûts de gros élevés entraînent un coût moyen par gigaoctet cinq fois supérieur à celui des opérateurs disposant de leur propre infrastructure fibre. • Les demandeurs d'accès indiquent que les demandes d'accès au partage peuvent prendre beaucoup de temps à traiter et aboutissent souvent à des refus, pour des raisons liées à des configurations techniques ou à une capacité d'hébergement limitée. • Les fournisseurs d'accès indiquent que le partage passif des infrastructures fibre optique nécessite une refonte de l'architecture directe existante, ce qui entraîne une augmentation des coûts (environ 1,7 fois plus cher) et des exigences et des délais de déploiement, sans garantie d'engagement et de colocation et donc risque d'investissement à perte
------------------------------------	--

Les difficultés rencontrées par les opérateurs mobiles au Sénégal en matière de déploiement et de maintenance des infrastructures ne sont pas propres au pays : elles sont partagées par de nombreux marchés émergents. Pour y faire face, plusieurs gouvernements et autorités de régulation ont engagé des réformes visant à harmoniser et simplifier les processus administratifs liés aux télécommunications, notamment en matière de planification, de construction, de droits de passage, de dédouanement et d'autorisations, en s'appuyant sur des plateformes numériques centralisées.

Certains pays ont adopté des politiques favorisant l'investissement, comme la réduction ou l'exonération des frais d'emprise pour les projets d'infrastructures numériques :

- En Inde, dans le cadre de sa stratégie d'infrastructure numérique publique, le gouvernement a mis en place une politique nationale de droit de passage et lancé en 2022 une plateforme numérique unique couvrant les 36 États et ministères du gouvernement central. Cette réforme a permis de faire progresser la couverture des villages de 50 % en 2020 à 93 % en mars 2023.⁶² Des initiatives similaires sont en cours d'analyse dans le cadre du programme d'infrastructure numérique du G20.
- Des pays africains comme le Nigeria et la Tanzanie ont également pris des mesures concrètes, en réduisant les frais de droit de passage pour favoriser l'extension des réseaux.⁶³

62/ www.gatishaktisanchar.gov.in

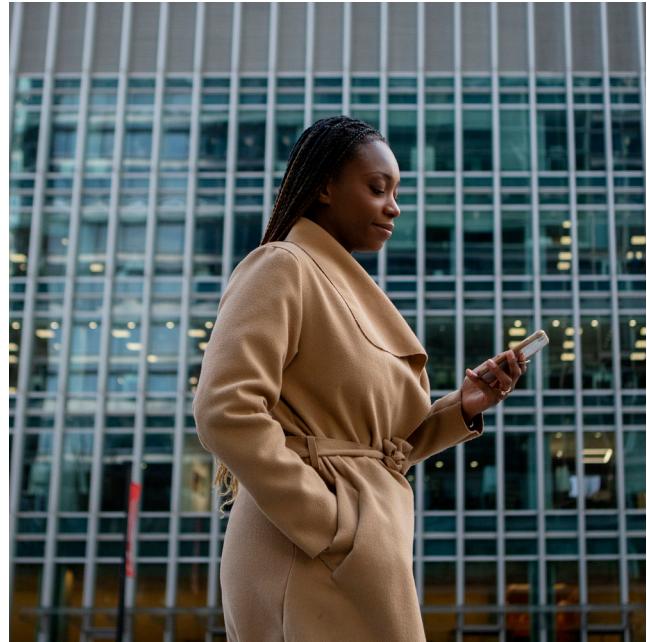
63/ Rapports de la GSMA sur l'économie numérique pour le Nigeria (2024) et la Tanzanie (2025).

En matière de régulation du partage d'infrastructures — et plus largement d'analyse de marché et de détermination de puissance significative par l'ARTP — de nombreux pays dans le monde adoptent un cadre réglementaire visant à favoriser la concurrence et à protéger les consommateurs, en répondant aux comportements anticoncurrentiels et aux obstacles à la concurrence. Les régulateurs réalisent des évaluations périodiques du secteur et, le cas échéant, appliquent une régulation proportionnée pour prévenir ou corriger les préjudices potentiels.

La section Competition and Economics de la « Digital Regulatory Platform » de l'UIT et de la Banque mondiale (2020) fournit des orientations pour accompagner les autorités de régulation dans leurs analyses de marché, y compris pour la régulation du partage d'infrastructures et des marchés de gros d'accès.⁶⁴

Il est recommandé :

- Que le gouvernement et l'ARTP devraient, dans le cadre du New Deal Technologique 2034 et du Plan directeur du numérique, consulter, élaborer et prioriser la mise en œuvre d'une politique nationale harmonisée des infrastructures (applicable à l'ensemble des autorités nationales et locales) ainsi qu'un cadre réglementaire adapté aux télécommunications. Cette démarche devrait également inclure la création d'une plateforme numérique unique dédiée à la gestion administrative, à la coordination et à l'obtention des autorisations, afin de simplifier le déploiement et la maintenance des infrastructures.
- Que l'ARTP procède à une évaluation des obstacles et retards rencontrés dans la mise en œuvre de la réglementation sur le partage d'infrastructures, en s'appuyant sur une étude indépendante sur la concurrence et les coûts ainsi qu'une consultation publique, conformément au cadre réglementaire en vigueur, notamment la Décision n° 2023-022 fixant les conditions et modalités du partage des infrastructures de communications électroniques. Cette évaluation pourra être effectuée à partir d'un étude indépendante portant sur la concurrence et les coûts dont les constats pourront être discutés à l'aide d'une consultation publique.
- Que l'ARTP actualise son analyse des marchés pertinents et son évaluation des opérateurs puissants - à partir d'un étude indépendante portant sur la concurrence et les coûts dont les constats pourront être discutés à l'aide d'une consultation publique, conformément aux articles 14 à 16 du Code des communications électroniques de 2018 - tant sur les marchés de gros - en intégrant la mise en œuvre effective du partage d'infrastructures (article 103, décret 2022 et décision 2023), que sur les marchés de détail et en tenant compte des exigences en matière d'investissement durable dans les infrastructures et les services, afin de soutenir la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034.



64/ Voir ITU and World Bank Digital Regulatory Platform Competition and Economic and ITU and World Bank Digital Regulation Platform Infrastructure Sharing.

2D.1.3

Réglementation relative à la qualité des services

La décision n° 2021-002 de janvier 2021, qui fixe les conditions et procédures de surveillance et de contrôle de la couverture et de la qualité de service (QoS) pour la voix, les données et les SMS dans les réseaux mobiles, a abrogé et remplacé la décision n° 0004/ARTP/COL de juin 2013. Elle établit ainsi un nouveau protocole de suivi de la qualité des services de téléphonie mobile au Sénégal et précise, en parallèle, les procédures d'audit et de contrôle des obligations des opérateurs du secteur des communications électroniques en matière de couverture et de QoS.

Les raisons qui ont motivé ce remplacement sont les suivantes :

- Répondre au haut taux d'insatisfaction des consommateurs et des autorités publiques, illustré par les plaintes récurrentes reçues par l'ARTP, et ce malgré les efforts déployés par les opérateurs pour améliorer la qualité et la couverture des services ;
- Intégrer les nouvelles obligations figurant dans les spécifications des licences des opérateurs ;
- Prendre en compte des indicateurs de qualité de service conformes aux dispositions des licences des opérateurs de réseaux mobiles ;
- Prendre en compte des indicateurs permettant une meilleure évaluation des différentes utilisations existantes sur le marché, favorisant ainsi une meilleure simulation de l'expérience client, indépendamment de la technologie déployée par les MNOs ;
- Veiller à ce que le protocole de mesure se réfère à certaines recommandations de l'UIT-T, à des données de référence et, surtout, au manuel de réglementation de la qualité de service de l'UIT.

Les obligations actuelles ainsi que les résultats de la campagne nationale de l'ARTP pour le deuxième trimestre 2025 visant à mesurer la couverture et la qualité de service de la voix, des données et des SMS sont présentés en Annexe 4 et montrent les difficultés des opérateurs à se conformer à ces obligations.

Le secteur mobile reconnaît que la délivrance d'une qualité de service élevée n'est pas négociable. Toutefois, il serait utile que l'ARTP consulte les opérateurs mobiles sur une stratégie visant à améliorer la qualité de service perçue par les clients, notamment en actualisant les obligations en matière de qualité de service pour les infrastructures numériques conformément aux normes internationales, et en élaborant un plan d'action pour éliminer les obstacles sous-jacents à la fourniture d'une qualité de service (dont beaucoup sont abordés dans la section 2D du rapport).

Il est également urgent que les pouvoirs réagissent fermement à l'utilisation des répéteurs de plus en plus responsables de la dégradation de la qualité de service.

2D.1.4 Énergie

Les infrastructures numériques dépendent de l'approvisionnement en électricité. Il est difficile de respecter les obligations en matière de couverture des réseaux de télécommunications et de qualité de service, en particulier dans les zones rurales reculées, en raison de l'irrégularité de l'approvisionnement en électricité, de la hausse des coûts de l'électricité tant au niveau réseau national que de l'utilisation des sources d'énergie alternatives telles que les générateurs diesel ou équipements solaires.



2D.1.4.1 Capacité énergétique du Sénégal

Le Sénégal affiche un score énergétique de 1,78, ce qui le classe à la 68^e place du classement « Emerging Markets ». Par rapport à 2023, le pays a reculé de 10 places, passant de la 58^e à la 68^e position. Avec un score de 1,78, le Sénégal se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale africaine, établie à 1,8, et occupe la 22^e place au niveau continental.⁶⁵

Le Sénégal dispose actuellement d'une capacité énergétique installée de 3 GW, dont 1 GW provient de sources renouvelables, avec un taux de couverture national de 80 % et de 65 % dans les zones rurales. L'objectif est d'atteindre une couverture totale d'ici 2030 puis 10 GW d'ici 2050, conformément à la stratégie énergétique du pays. La production reste à 80 % thermique et 20 % renouvelable, ce qui rend le pays fortement dépendant des importations de combustibles et l'expose aux fluctuations internationales. L'énergie est donc un facteur déterminant dans la fourniture de services de connectivité, et les opérateurs identifient la disponibilité et l'abordabilité comme des facteurs bloquants, en particulier en l'absence de tarifs industriels spécifiques pour le secteur des télécommunications.⁶⁶

L'approvisionnement en énergie constitue un enjeu majeur pour le secteur des télécommunications mobiles.

Selon une analyse de la GSMA, environ 35 % des sites 4G existants sont situés à plus d'un kilomètre du réseau électrique national, et plus de 98 % des nouveaux sites nécessaires pour étendre la couverture 4G de 97 % à 99,5 % de la population se trouvent également au-delà de cette distance (voir Figure 35)⁶⁷

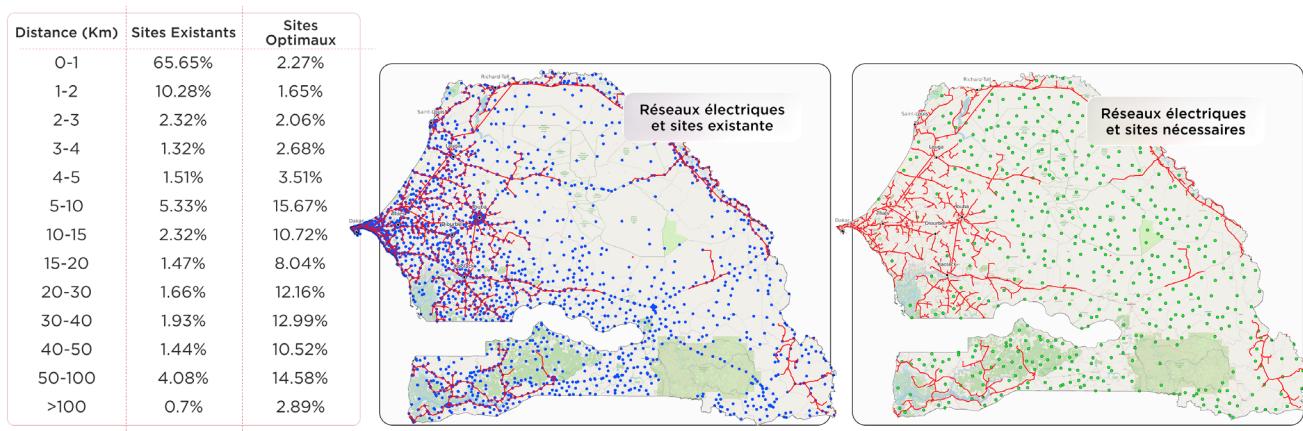
65/ Ibid.

66/ Consultations menées dans le cadre de ce rapport.

67/ GSMA Intelligence - 4G coverage and investment in Congo Brazzaville, September 2025.

Figure 35

Réseaux électriques et sites mobiles au Sénégal



Source: Analyses GSMA à partir des données des opérateurs, GHSL et de la Banque Mondiale

2D.1.4.2

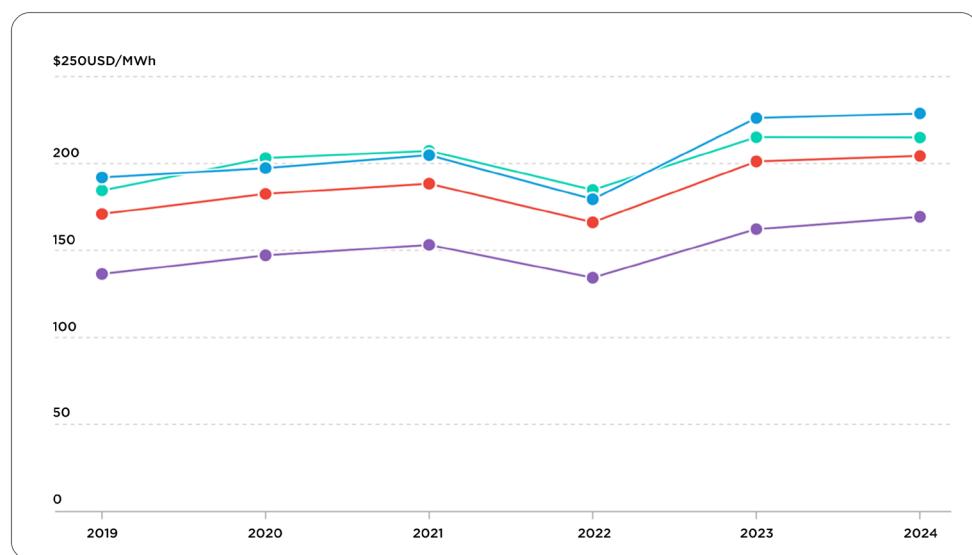
Prix de l'énergie

Les prix de l'électricité sont réglementés par la CRSE,⁶⁸ qui fixe les tarifs pour tous les segments de consommateurs et établit les modalités de révision de ces tarifs. Les prix de l'électricité sont subventionnés et la Senelec reçoit une compensation de la part du gouvernement. Les subventions pour l'électricité, qui s'élevaient à 280 milliards de francs CFA (460 millions de dollars) en 2023.⁶⁹

Le prix moyen de l'électricité au Sénégal est passé de 167,53 USD/MWh en 2022 à 180,93 USD/MWh en 2023 (Figure 36).⁷⁰

Figure 36

Prix de l'électricité - Sénégal



68/ Commission de régulation du secteur de l'électricité.

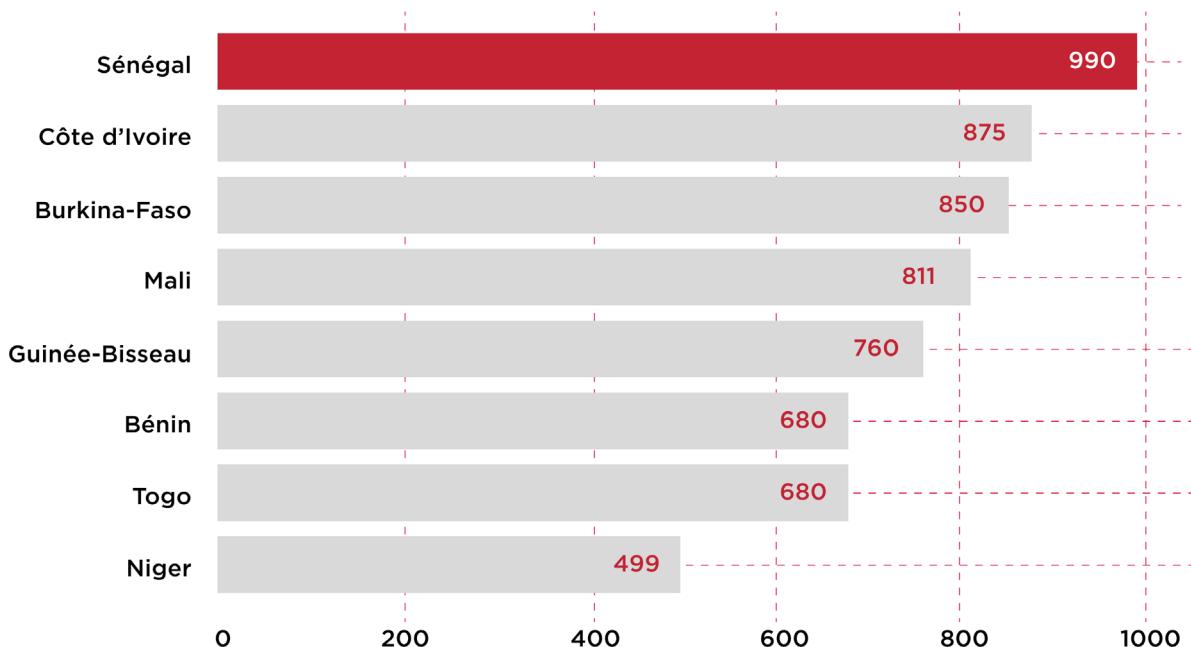
69/ Profil Sénégal - Enerdata.

70/ Profil du Sénégal- CLIMATESCOPE.

Les prix à la pompe des carburants⁷¹ varient considérablement au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les dernières données de la banque centrale (BCEAO) placent le Sénégal en tête, tandis que le Niger se trouve en bas du classement.

Figure 37

Prix à la pompe dans divers pays de l'UEMOA



Source: BCEAO

Au Sénégal, le prix est de 990 FCFA par litre, bien au-dessus de celui de ses voisins. Cela s'explique par les taxes sur les carburants, les coûts d'importation et les politiques de subventionnement du pays. La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont également des prix relativement élevés, respectivement autour de 875 FCFA et 850 FCFA par litre. Le Niger, le moins cher, propose 499 FCFA par litre grâce à sa production locale de pétrole et aux subventions gouvernementales.⁷²

L'énergie représente un coût important pour les opérateurs de réseaux mobiles (par exemple, un opérateur estime que ses factures mensuelles d'énergie atteignent 300 millions de francs CFA, tandis que pour d'autres, les paiements annuels à la compagnie d'électricité ont doublé ces dernières années, passant de 15 à 30 milliards de francs CFA).

Ces coûts pèsent lourdement sur la capacité d'investissement à un moment où les réseaux doivent passer de la 2G à la 4G et à la 5G, et prendre en charge de nouvelles infrastructures telles que les centres de données à forte consommation d'énergie.

71/ Afrique de l'Ouest: où l'essence coûte-t-elle le plus cher?", Agence Ecofin, mars 2025.

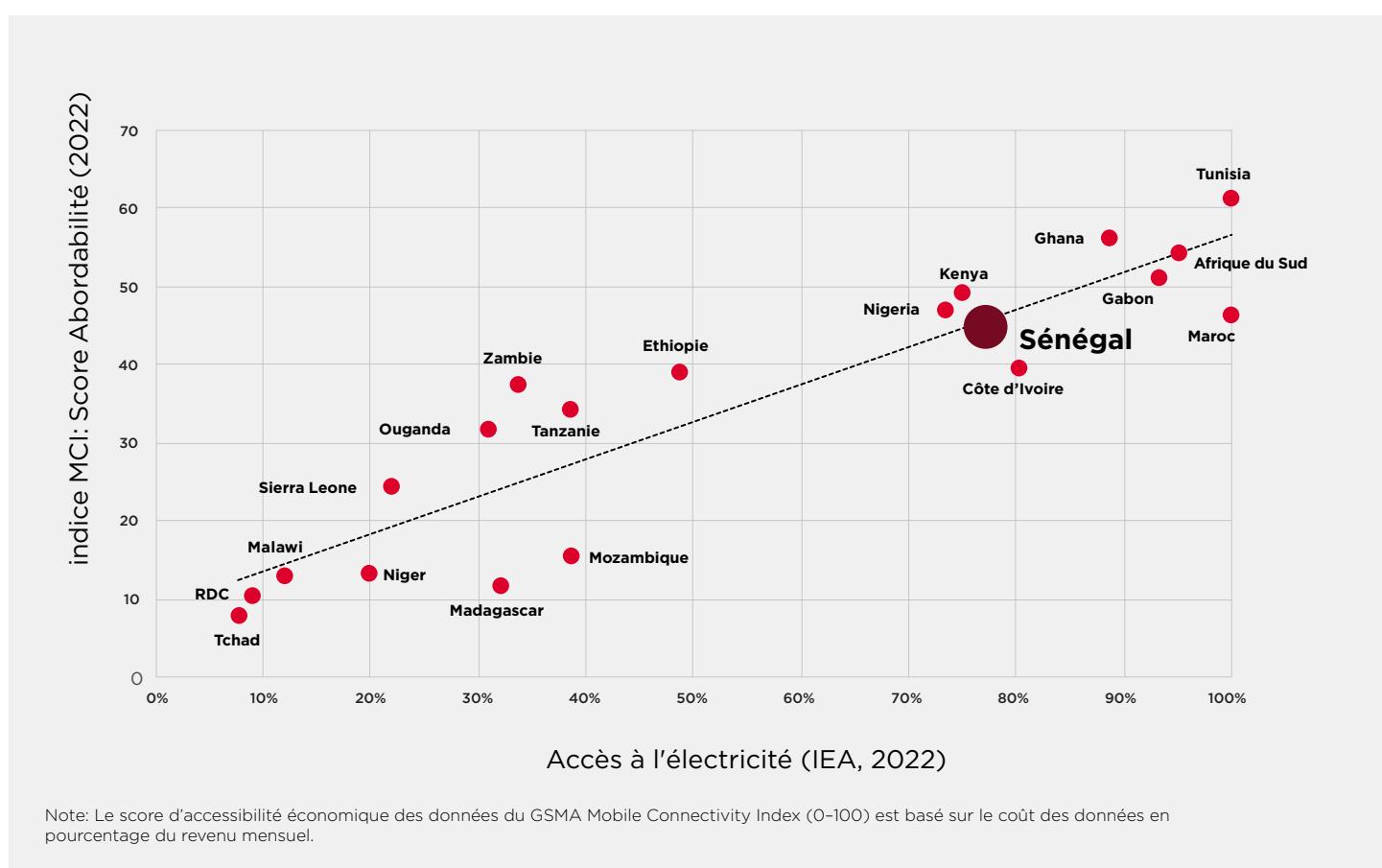
72/ BCEAO.

Une étude de la GSMA montre que des coûts énergétiques plus élevés entraînent des prix plus élevés pour les services mobiles. À l'inverse, lorsque les opérateurs ont des coûts moins élevés, notamment grâce à l'accès au réseau électrique national, cela se traduit par une meilleure abordabilité des services (Figure 38).



Figure 38

Relation entre les coûts de l'énergie et l'accessibilité financière des données dans certains pays africains



Source : GSMA Mobile Connectivity Index, International Energy Agency⁷³

73/ Renouveau rural : télécommunications et énergie durable en Afrique.

2D.1.4.3

Coopération sur les objectifs du Sénégal en matière d'approvisionnement énergétique

Le Sénégal collabore avec des partenaires internationaux pour accélérer l'accès à l'énergie, notamment à travers le Mission300 National Energy Compact, qui fixe des objectifs tels que l'accès universel à l'énergie pour l'ensemble de la population, l'augmentation de la part des énergies renouvelables de 29 % à 40 %, et la multiplication par environ 1,7 de la capacité totale de production d'ici 2030. Cette initiative est appuyée par des programmes de financement internationaux, dont celui avec la Banque Mondiale PADAES (Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité).⁷⁴ La GSMA a développé un outil d'analyse géospatiale de la couverture permettant d'identifier les besoins en approvisionnement énergétique des réseaux mo-

biles existants et en cours de déploiement (voir les résultats de l'analyse pour le Sénégal à la Figure 35). Cet outil peut être mis à disposition des programmes nationaux de planification des infrastructures énergétiques et télécoms du Sénégal.

Les secteurs de l'énergie et des télécommunications coopèrent déjà dans plusieurs domaines, tels que l'utilisation de pylônes à moyenne tension, le déploiement de la fibre optique et les programmes d'énergie renouvelable (comme le résume la Figure 39).

Figure 39

Études de cas sur les programmes d'énergies renouvelables des opérateurs mobiles

Opérateur	Détails sur les programmes d'énergies renouvelables
Orange	<p>Le groupe Orange Sonatel vise à atteindre 50 % d'utilisation d'énergie verte (y compris l'énergie solaire) d'ici fin 2025. En 2023, Sonatel Sénégal avait atteint 38 %.⁷⁵</p> <p>Orange s'engage fermement en faveur de l'environnement à travers son plan stratégique Engage 2025, qui vise la neutralité carbone d'ici 2040, avec un objectif intermédiaire de réduction de 30 % des émissions de CO2 d'ici 2025 et un mix énergétique composé à plus de 50 % d'énergies renouvelables.⁷⁶</p> <p>Des progrès ont été réalisés dans la solarisation des sites, avec environ 20 % des sites du groupe Orange Sonatel alimentés par l'énergie solaire d'ici fin 2024.</p>

La GSMA a développé un outil d'analyse géospatiale de la couverture permettant d'identifier les besoins en approvisionnement énergétique des réseaux mobiles existants et en cours de déploiement (voir les résultats de l'analyse pour le Sénégal à la Figure 35).

74/ Mission300 Africa, Senegal National Energy Compact. World Bank Energy Scale-Up Project (PADAES), Project Appraisal Document, 2022.

75/ Rapport annuel 2023 du groupe Sonatel.

76/ Cf. Orange, opérateur vert.

Les entretiens menés dans le cadre du présent rapport indiquent qu'il existe un certain nombre de domaines dans lesquels la coopération avec l'énergie pourrait être renforcée. Il s'agit notamment de:

- Renforcer la synergie entre les ministères de l'Énergie et des Télécommunications (ainsi que les agences concernées). Les zones qui ont le plus besoin d'une couverture télécom pourraient être celles déjà priorisées pour l'électrification, ce qui offre une opportunité de coordonner la planification et de partager la liste des localités à couvrir. Les autorités ont également souligné l'importance de mieux évaluer la demande énergétique du secteur des télécommunications, y compris celle des opérateurs et des centres de données, afin d'améliorer la prévisibilité de la planification énergétique et de s'aligner sur les objectifs de la stratégie nationale. L'analyse géospatiale élaborée par la GSMA peut être utilisée à cet effet.
- Mettre en œuvre et consolider les mesures gouvernementales visant à réduire les coûts énergétiques, notamment les subventions et les exonérations de TVA (18 %) sur les équipements photovoltaïques conformes aux normes nationales et internationales. À cet égard, le décret d'août 2020 a exonéré 22 types d'équipements liés aux énergies renouvelables de la taxe sur la valeur ajoutée, couvrant des articles nécessaires à la production d'énergie solaire, éolienne ou hydraulique.⁷⁷
- Poursuivre l'exploration des programmes de co-investissement pour l'approvisionnement énergétique des télécommunications. Plusieurs partenaires internationaux soutiennent le Sénégal dans sa transition énergétique : la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale financent des projets dans le cadre de l'initiative M300 (notamment l'accès universel pour 2 000 localités et des mesures d'efficacité énergétique). La BAD a déjà financé des projets de production, tels que la centrale électrique au charbon de 150 MW, tandis que la SFI a également soutenu des initiatives similaires.
- Accélérer la coopération dans le domaine des énergies renouvelables. Le Sénégal s'est fixé pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 15 % d'ici 2025. Parallèlement, certaines entreprises d'infrastructures de télécommunications visent à alimenter 20 % de leurs sites en énergie solaire dès l'année prochaine, avec une cible de 40 % à plus long terme.
- Optimiser le cadre réglementaire existant en faveur de l'électrification rurale décentralisée, notamment par le développement de mini-réseaux autonomes et de systèmes hors réseau. Les opérateurs de réseaux mobiles, qui déplacent déjà des solutions solaires ou indépendantes dans les zones rurales, pourraient ainsi jouer un rôle accru dans l'électrification rurale en partageant leurs infrastructures avec la communauté par l'intermédiaire de Senelec ou de l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER). Ce cadre pourrait également offrir l'opportunité de réexaminer les initiatives précédentes visant à construire des centrales solaires pour répondre aux besoins du secteur.

77/ Marché Sénégalais - Climatescope (2021).

2D.1.4.4

Recommandations en matière d'approvisionnement énergétique

Le secteur mobile est engagé à travailler avec le gouvernement, l'ARTP et les autres parties prenantes sur les programmes d'approvisionnement énergétique.

Selon l'analyse de la GSMA, si l'objectif du National Compact visant un accès universel à l'énergie d'ici 2030 est atteint et si l'infrastructure télécom bénéficie d'un approvisionnement énergétique à moindre coût, un investissement estimé à 10 millions USD (contre 20 millions USD en l'absence de ces améliorations) serait nécessaire pour atteindre une couverture 4G de 99,7 % de la population. Les analyses de la GSMA, incluant la planification géospatiale, peuvent être utilisées par les initiatives sénégalaises de planification énergétique et d'expansion des télécommunications.

Les recommandations suivantes sont proposées pour assurer l'alimentation énergétique des infrastructures numériques et soutenir l'économie numérique dans le cadre du National Compact et des programmes d'accès et d'expansion énergétique :

- Dans le cadre du Pilier 1 du National Energy Compact, mettre en place un guichet unique pour la participation du secteur privé afin de renforcer et formaliser la planification conjointe et la co-conception des infrastructures énergétiques et télécoms entre les ministères en charge de l'énergie et des télécommunications, les autorités de régulation et les opérateurs.⁷⁸
- Soutenir la fourniture et l'extension de l'alimentation énergétique pour les infrastructures télécoms via les financements du National Energy Compact et des programmes tels que le PADAES 2022-2027 de la Banque mondiale (doté de financements projetés de 30 millions USD en 2026 et 2027) ainsi que l'initiative Desert-to-Power de la Banque Africaine de Développement, qui vise à fournir 10 gigawatts de capacité solaire à travers des projets publics, privés, sur réseau et hors réseau d'ici 2030.⁷⁹

78/ Mission300africa Senegal National Energy Compact, Pillar 1, Page 4.

79/ World Bank Energy Scale-Up Project (PADAES), Project Appraisal Document, Item 28, Page 16, 2022. African Development Bank website, article "desert-power initiative" accessed November 2025.

80/ The Electricity Hub article, NCC, REA Partner to Cut Telecom Diesel Use with Renewables, July 2025.

81/ Mission300africa Senegal National Energy Compact, Page 5.

- Accélérer l'accès à l'énergie en zone rurale en parallèle de l'accès numérique via une initiative conjointe entre l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER) et l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), à l'image du projet mené au Nigeria entre l'Agence d'électrification rurale (REA) et la Commission des communications pour développer des cadres de déploiement de solutions d'énergie renouvelable destinées à alimenter les infrastructures télécoms.⁸⁰
- Conformément au point 19 du PADAES relatif à la planification géospatiale, utiliser l'analyse géospatiale de couverture et d'alimentation énergétique développée par la GSMA et par les opérateurs pour une planification conjointe et une co-conception des infrastructures énergétiques et télécoms.
- Dans le cadre du National Energy Compact, incluant les Piliers IV (Encourager la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires) et V (Garantir une société nationale d'électricité financièrement viable offrant des services fiables et abordables),⁸¹ envisager :
 - une réduction des coûts de l'énergie pour le secteur télécom, incluant un tarif industriel spécifique, éventuellement différencié selon les heures pleines/creuses ;
 - un renforcement de la transparence et de la prévisibilité de la fiscalité et des subventions énergétiques, et une modernisation du cadre réglementaire pour plus d'efficacité — par exemple, une exonération partielle de taxe sur le diesel pour les opérateurs mobiles et les towercos afin de réduire les coûts d'alimentation et respecter les obligations de qualité de service et de couverture ;
 - une réduction des charges réglementaires pour les titulaires de licences, notamment concernant les exigences de l'ARTP (ex. couverture, QoS) et du Fonds de service universel, dont la conformité dépend directement de la stabilité de l'alimentation électrique ;
 - des incitations pour les solutions d'énergie alternative et renouvelable utilisées par le secteur, reconnaissant la contribution essentielle du secteur télécom à l'alimentation énergétique et à l'infrastructure numérique.

2D.1.5

Dommages, vols et vandalisme des infrastructures

Les taux élevés de vol et de vandalisme des infrastructures de réseaux de télécommunications augmentent les coûts et affectent les performances des réseaux au Sénégal. Cela oblige les opérateurs à investir dans des mesures de sécurité supplémentaires et à remplacer les infrastructures endommagées, ce qui limite leur capacité à étendre la couverture et à améliorer la qualité du service.

Un effet dissuasif pourrait être obtenu en alignant les mesures et sanctions applicables à ces infractions sur celles en vigueur dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, où l'intervention de l'État est plus affirmée. Il est donc recommandé que le gouvernement envisage les actions suivantes :

- Désigner les télécommunications comme infrastructure nationale prioritaire, à travers la législation et la réglementation applicables, à l'image de l'ordonnance nigériane sur les infrastructures critiques TIC adoptée en 2024⁸².
- Renforcer les sanctions applicables aux actes de vandalisme et de vol, qu'ils soient commis par des individus isolés ou des réseaux criminels organisés, en introduisant des peines plus lourdes et dissuasives .
- Encourager une collaboration renforcée entre les opérateurs mobiles, les autorités publiques, les régulateurs, les forces de police et les services de sécurité, la justice ainsi que la formation et la sensibilisation de ces parties prenantes afin de coordonner les actions de protection des infrastructures stratégiques de télécommunications.



82/ Autre article sur l'Afrique, décembre 2024.

2D.1.6

Politique de service universel

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), à travers le Programme d'Accès Numérique Universel (PANU), met en œuvre plusieurs initiatives phares visant à étendre la connectivité et à promouvoir l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire sénégalais d'ici 2028.

Les principales composantes du programme comprennent : le Projet d'Accès Universel (PAU), centré sur l'extension de la couverture haut débit mobile dans les zones mal desservies ; le Système d'Information Géographique (SIG) destiné à la cartographie et à la planification des infrastructures ; des projets d'équipement numérique pour les structures publiques et éducatives ; ainsi que des programmes de renforcement des capacités et d'inclusion tels que Handi Connect, les Malles numériques, Digital Educ et les Living Labs.

Soutenu par la Banque mondiale, le PAU constitue le pilier central de la stratégie nationale d'accès universel. Il vise la couverture de 1 550 localités à l'horizon 2028, pour un coût total estimé à 70 milliards FCFA, conformément aux priorités fixées par Son Excellence le Président de la République. Une phase pilote est déjà en cours, avec 10 sites déployés par Orange (initialement en 3G+ puis convertis en 4G), 5 prévus par Free et 4 par Expresso.

Une étude couvrant 250 localités a permis d'alimenter le modèle technico-économique et de définir la feuille de route des déploiements suivants : 200 localités en 2026, 495 en 2027 et 275 en 2028, toutes en technologie 4G.

Les zones ciblées, appelées Zone 0, sont celles dépourvues de tout opérateur. Elles ont été identifiées à partir d'une modélisation économique, démographique et technique validée par arrêté ministériel.

Afin d'encourager l'investissement, plusieurs incitations ont été mises en place, notamment l'itinérance nationale obligatoire, le partage d'infrastructures, ainsi qu'une réduction de 50 % des redevances de fréquences pour les déploiements en zone rurale.

En parallèle, la plateforme SIG constitue un outil moderne d'aide à la décision et de suivi, permettant de cartographier les infrastructures télécoms à l'échelle nationale.

Les projets d'équipement ont déjà permis la mise en place de 44 salles multimédias dans les établissements publics, la création d'espaces numériques accessibles aux personnes en situation de handicap dans le cadre du programme Handi Connect, ainsi que le déploiement de 23 malles numériques pour promouvoir l'éducation digitale.

Le FDSUT a également renforcé les compétences numériques et l'innovation à travers le programme Digital Educ, qui a formé plus de 2 000 personnes et initié 1 800 enfants aux sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM), ainsi que via les Living Labs, qui encouragent la co-création de solutions numériques dans les secteurs primaires tels que l'agriculture et la pêche.

Ces différentes initiatives traduisent une stratégie cohérente, inclusive et axée sur les résultats, qui positionne le Sénégal sur la voie d'une connectivité universelle et durable, fondée sur une coopération renforcée entre l'État, les opérateurs et les partenaires techniques et financiers.

Depuis la création du FDSUT, Orange a contribué à hauteur d'environ 150 milliards FCFA, illustrant la participation active des opérateurs au financement des projets de service universel.

Dans le cadre des entretiens réalisés pour ce rapport, les opérateurs plaident désormais pour une évolution vers un modèle "Pay-or-Play", qui leur permettrait d'investir directement dans des projets de connectivité, plutôt que de se limiter à des contributions financières obligatoires.

Cette évolution, combinée à une plus grande implication des opérateurs dans la planification et la mise en œuvre des projets, favoriserait la mobilisation d'investissements privés supplémentaires et accélérerait le déploiement du haut débit dans les zones mal desservies.

Dans le cadre du New Deal Technologique 2034 et du Plan Directeur du Numérique, il est recommandé que le FDSUT procède à une révision de la politique du Fonds de Service Universel (USF) incluant :

- L'introduction d'exonérations spécifiques dans les zones couvertes par le Fonds de Service Universel, notamment en matière de redevances de fréquences, de frais d'infrastructure ou de taxes sur le carburant (diesel) contribuant ainsi à la durabilité du modèle d'investissement du service universel et des déploiements dans les zones rurales et non desservies.
- L'augmentation des subventions destinées à la couverture haut débit mobile dans les zones rurales, isolées ou faiblement peuplées, afin de financer les coûts d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) des sites (énergie, transmission, routes d'accès et autres services essentiels). Un exemple probant est celui du programme de subventions du Fonds de Service Universel des Communications de Tanzanie, soutenu par la Banque mondiale, qui a permis de déployer la couverture 4G sur 1 643 tours, couvrant 4 250 villages et atteignant 18,5 millions de personnes.
- L'utilisation d'infrastructures partagées entre les opérateurs et l'opérationnalisation du partage dans les projets relatifs au service universel et au déploiement dans les zones rurales et non desservies.
- L'élaboration de cadre réglementaire et de standards pour l'utilisation de satellites en orbite basse (LEO) pour étendre la couverture dans les zones reculées et peu peuplées, conformément aux recommandations de la GSMA (voir Figure 60).
- Et enfin, la publication annuelle des rapports d'audit du Fonds de Service Universel, afin de renforcer la transparence et la sensibilisation du public.

À titre d'information, les recommandations de la GSMA et de l'Union africaine des télécommunications en matière de fonds de service universel peuvent être utiles :

Figure 40

Recommandations de la GSMA et de UAT en matière de politique de fonds de service universel⁸³

1	Adopter des mécanismes pour encourager le décaissement des fonds – Fixer des objectifs clairs et utiliser des incitations pour garantir un décaissement efficace et en temps opportun
2	Mettre en œuvre un taux de contribution au FSU fondé sur des données factuelles – Une approche fondée sur des données factuelles, en consultation avec les fournisseurs de services, devrait être utilisée pour déterminer un taux de contribution approprié.
3	Fixer des objectifs clairs et mesurables pour le FSU – Définir clairement les paramètres des projets du FSU et définir les principaux indicateurs de réussite après la mise en œuvre.
4	Donner la priorité à la concertation des parties prenantes – La concertation avec les parties prenantes ne devrait pas se limiter à un appel ponctuel à contributions, mais s'inscrire dans un processus continu de dialogue et d'échange, permettant une participation active et régulière des fournisseurs de services à travers leurs contributions et retours d'expérience.
5	Utiliser une approche fondée sur les données pour sélectionner les projets du FSU, assurer un suivi régulier des performances et établir des rapports afin de garantir la visibilité et la responsabilité. Adopter une approche fondée sur les données pour la sélection des projets du Fonds de Service Universel (USF) – La collecte de données et l'utilisation d'analyses pertinentes pour orienter la sélection des projets devraient constituer un axe central de la réforme opérationnelle des Fonds de Service Universel.
6	Assurer un suivi et un reporting réguliers des performances – La production périodique de rapports est essentielle pour garantir la transparence et la redevabilité.
7	Mettre en place un système de calcul des coûts des projets qui tienne compte des frais généraux – Un système complet de calcul des coûts doit tenir compte dès le départ des frais généraux et des dépenses d'exploitation, avec une solution durable qui garantisse la viabilité à long terme d'un projet USF.

83/ Rapport de la GSMA et de l'ATU, Fonds de service universel en Afrique : réformes politiques pour améliorer l'efficacité, octobre 2023.

Figure 40

Recommandations de la GSMA et de l'ATU en matière de politique de fonds de service universel⁸³

8

Explorer d'autres mécanismes de financement – Le modèle "Pay or Play", adopté au Maroc, constitue un exemple de dispositif alternatif pouvant encourager l'investissement dans l'extension de la couverture et répondre aux limites du modèle traditionnel de Fonds de Service Universel (USF)

9

Renforcer les capacités et développer les compétences au sein de l'USF - Mettre l'accent sur la requalification et le perfectionnement du personnel existant, le recrutement de nouveaux profils et la fidélisation des agents qualifiés au sein de l'autorité de gestion du Fonds.

10

Sensibiliser et impliquer les communautés locales aux bénéfices de la connectivité – Prendre des mesures pour associer les consommateurs et les leaders communautaires, afin de répondre aux préoccupations liées aux technologies numériques et de favoriser leur appropriation.

11

Envisager une structure de gouvernance indépendante et chercher à réduire ou à éliminer les formalités administratives et les ingérences politiques dans la gestion des fonds et la mise en œuvre des projets USF.

2D.1.7

Impact des recommandations politiques sur « l'investissement durable dans les infrastructures »
(pour relever le Défi politique n°1 coûts et conditions opérationnelles liés à la fourniture d'infrastructures et de services numériques)

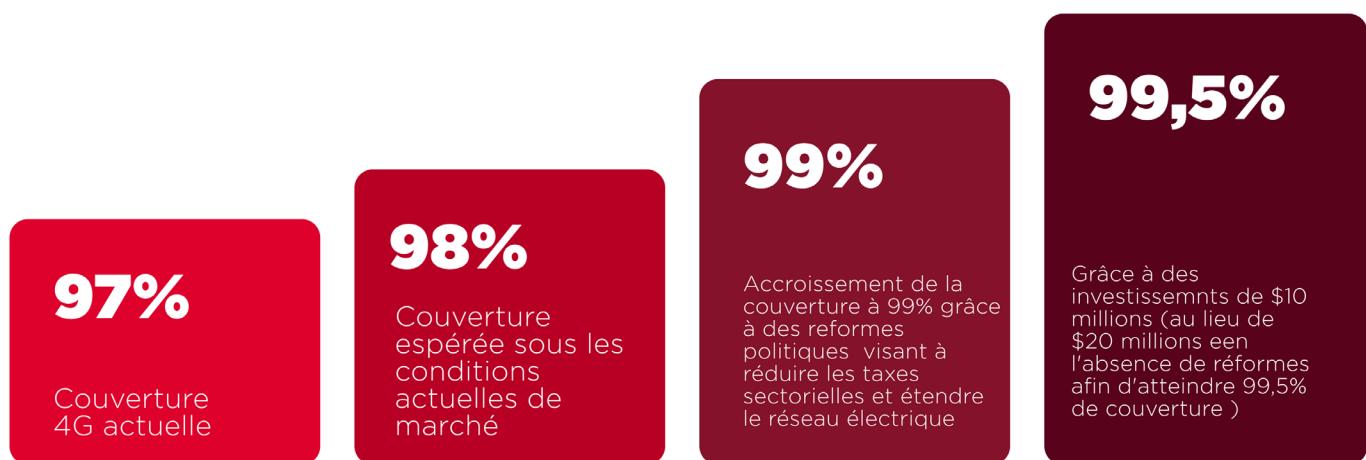
Selon l'analyse menée par la GSMA pour ce rapport, les opérateurs mobiles du Sénégal ont collectivement atteint un taux de couverture 4G de 97 % de la population (en 2025), contribuant ainsi à l'objectif de connectivité de 95 % fixé dans le cadre du New Deal Technologique 2034 (voir Figure 12 - Figure 13).

La GSMA estime que l'extension de la couverture 4G de 97 % de la population totale (et 92 % en zone rurale) à 99,5 % de la population nécessiterait un investissement supplémentaire d'au moins 20 millions USD. Ce besoin pourrait être réduit à environ 10 millions USD si les recommandations politiques proposées pour lever les obstacles identifiés — notamment l'amélioration de l'approvisionnement énergétique national et la réduction des coûts de l'énergie — étaient mises en œuvre afin de stimuler l'adoption et l'usage du numérique.

La GSMA indique également que les 0,5 % restants de la population, situés dans des zones très isolées et faiblement peuplées, devront être couverts par des technologies alternatives, telles que les satellites en orbite basse (LEO), pour assurer une couverture 4G complète. La Figure 41 fournit un résumé de ces analyses.

Figure 41

Analyse GSMA - Extension de la couverture 4G - synthèse des résultats

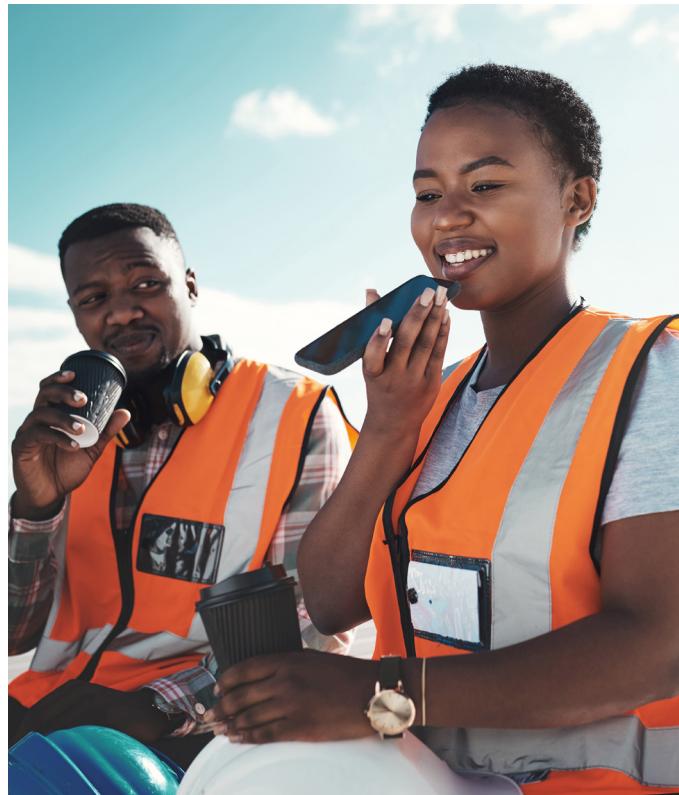


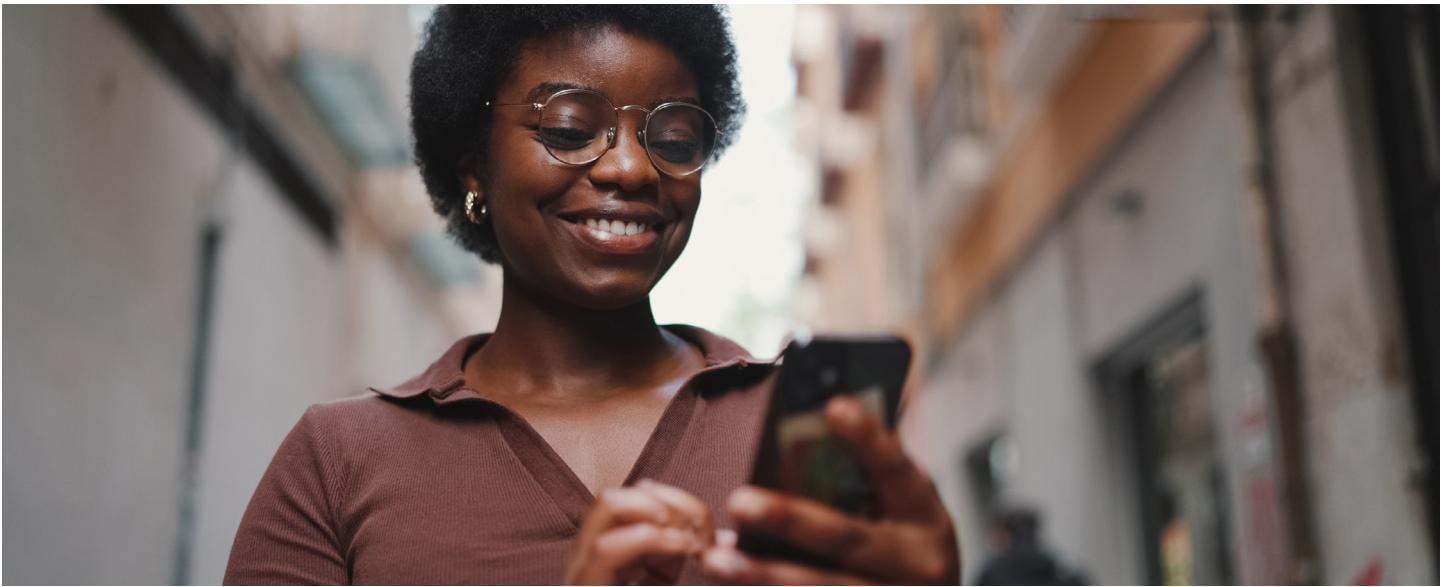
Source : GSMA Intelligence

D'après la GSMA, en 2025, 43 % de la population sénégalaise utilise Internet mobile, tandis que 54 % vivent dans une zone couverte par le réseau mobile sans pour autant l'utiliser — ce qui représente un écart d'usage important (Usage Gap).

Comme indiqué dans la section 1D, le présent rapport repose sur un modèle quantitatif du secteur mobile sénégalais, conçu pour évaluer les impacts économiques des recommandations politiques proposées. Celles-ci visent à lever les obstacles identifiés, à stimuler l'adoption du numérique et à maximiser la contribution du secteur mobile aux objectifs du New Deal Technologique 2034.

Les résultats du modèle montrent que, si les recommandations formulées pour relever le défi politique n°1 étaient mises en œuvre, elles permettraient de réduire les besoins d'investissement de 20 millions à 10 millions USD pour étendre la couverture 4G de 97 % à 99,5 % de la population.





Ces mesures entraîneraient également une réduction des coûts réglementaires (notamment les redevances de spectre dont 85 % des économies pourrait être répercutée sur les prix de détail).

Au total, cela se traduirait par 300 000 nouveaux utilisateurs uniques d'Internet mobile, soit une hausse de 1,4 % de la population (voir Figure 42).

En outre, la réforme de la tarification du spectre pourrait générer jusqu'à 1 million USD d'économies par an (environ 600 millions FCFA), auxquelles pourraient s'ajouter 1 million USD supplémentaires grâce à d'autres réformes visant à réduire les coûts de déploiement des infrastructures.

Figure 42

Adoption du haut débit mobile au Sénégal à l'issue de réformes visant à stimuler l'investissement durable dans les infrastructures de télécommunications mobiles

UTILISATEURS INTERNET MOBILE (MILLIONS)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario de référence	8,16	8,6	9,06	9,55	10,06	10,53
Scénario à l'issue de la mise en oeuvre de réformes pour garantir un environnement d'investissement durable dans les télécommunications	8,16	8,72	9,32	9,83	10,36	10,86
Différence d'une année sur l'autre par rapport au scénario de référence	0	1,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,1%
Différentiel de croissance par rapport au scénario de référence	0	1,5%	3,2%	3,5%	3,8%	4%

2D.2 Défi politique n° 2

Taxes élevées et complexes sur les services de télécommunications mobiles et le mobile money

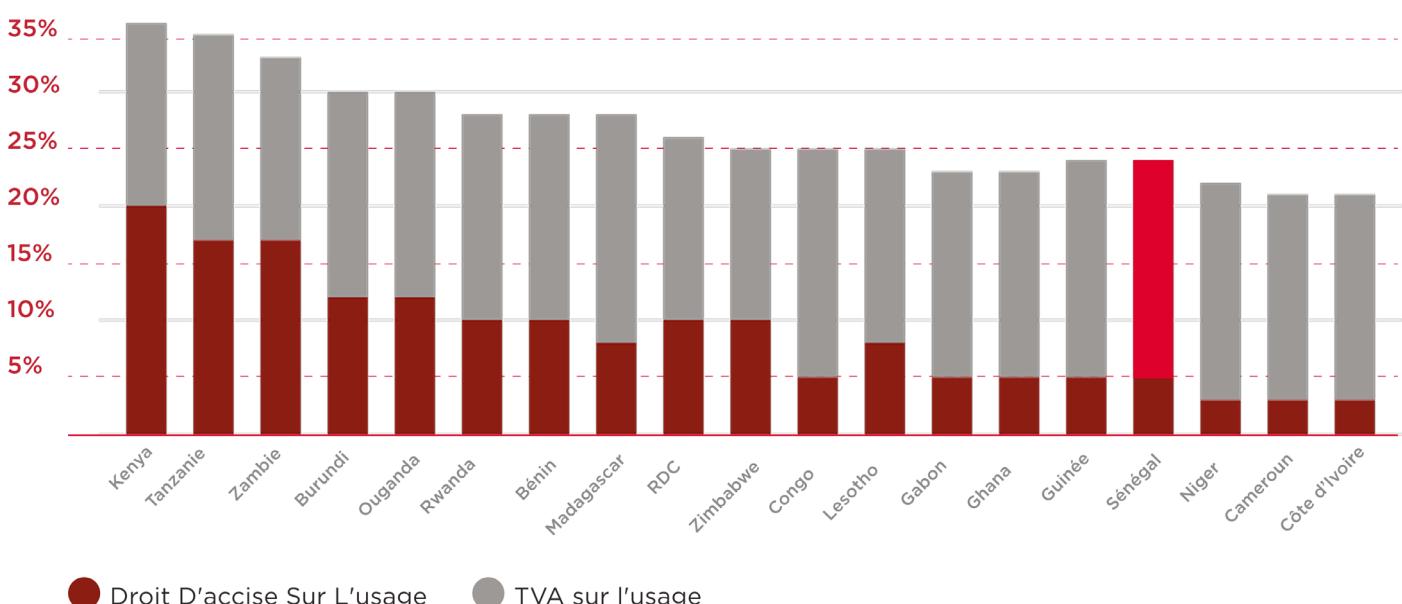
2D.2.1

Fiscalité sectorielle

Le secteur de la téléphonie mobile au Sénégal est soumis à une TVA de 18 % et à une taxe de 5 % sur l'accès et l'utilisation des télécommunications (Figure 43). Bien que le total de ces deux taxes ne soit pas élevé par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Figure 44), La Figure 45 montre que le Sénégal affiche l'un des taux effectifs moyens d'imposition (AETR) les plus élevés parmi les pays d'Afrique subsaharienne et de la région MENA, en tenant compte de l'ensemble des prélèvements — redevances de licence, taxes sectorielles, impôts sur les sociétés et autres taxes et redevances générales.

Figure 43

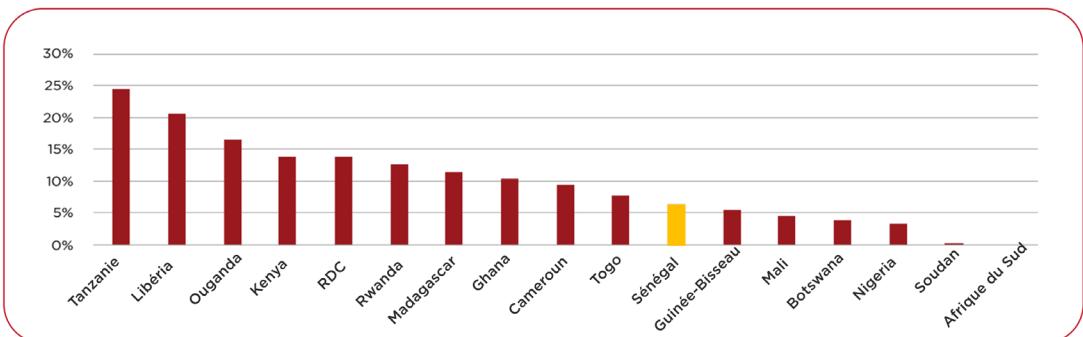
Paiements d'impôts et de redevances en pourcentage des revenus du secteur mobile dans certains pays d'Afrique subsaharienne (2021)



Source : Base de données fiscale de la GSMA, données pour 2021

Figure 44

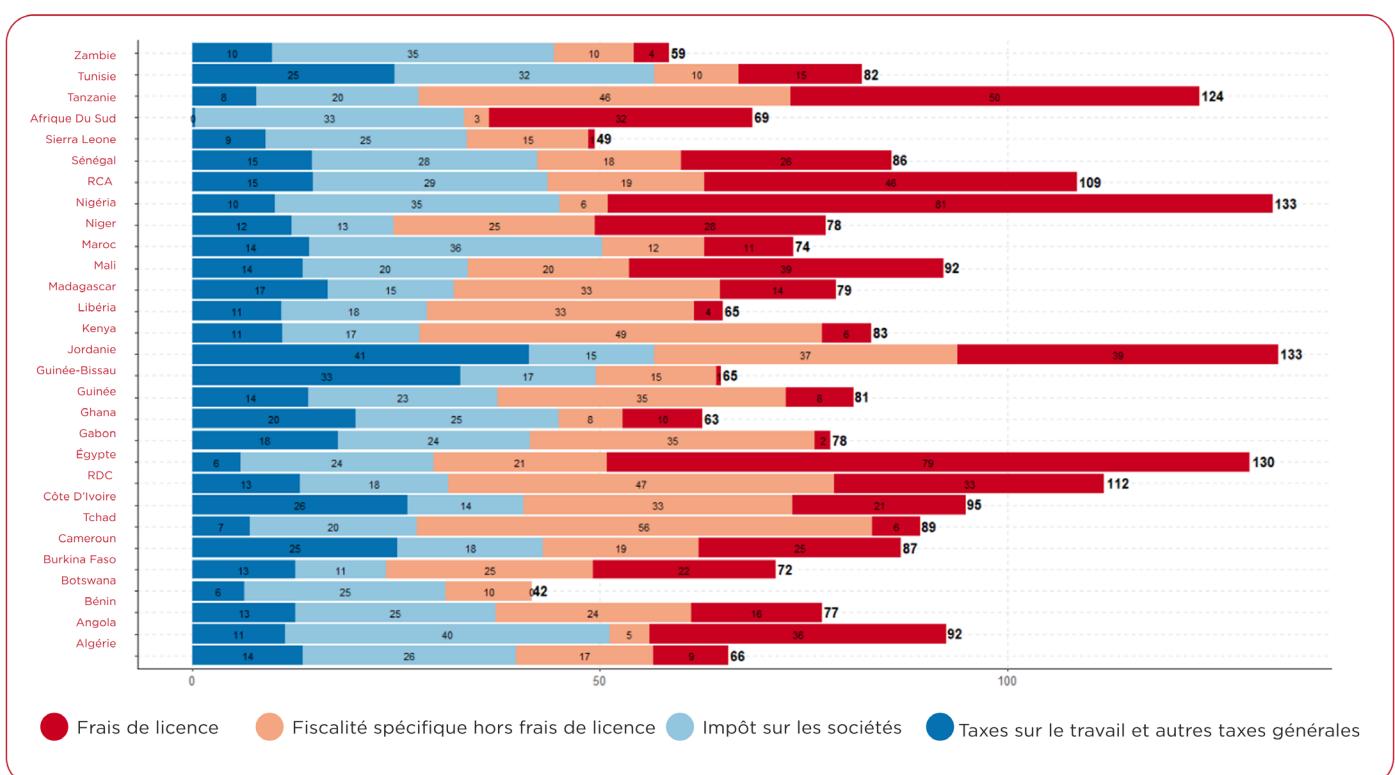
Taxes et redevances spécifiques au secteur en pourcentage des revenus du marché dans certains pays d'Afrique subsaharienne (2021)



Source : Base de données fiscale de la GSMA, données pour 2021

Figure 45

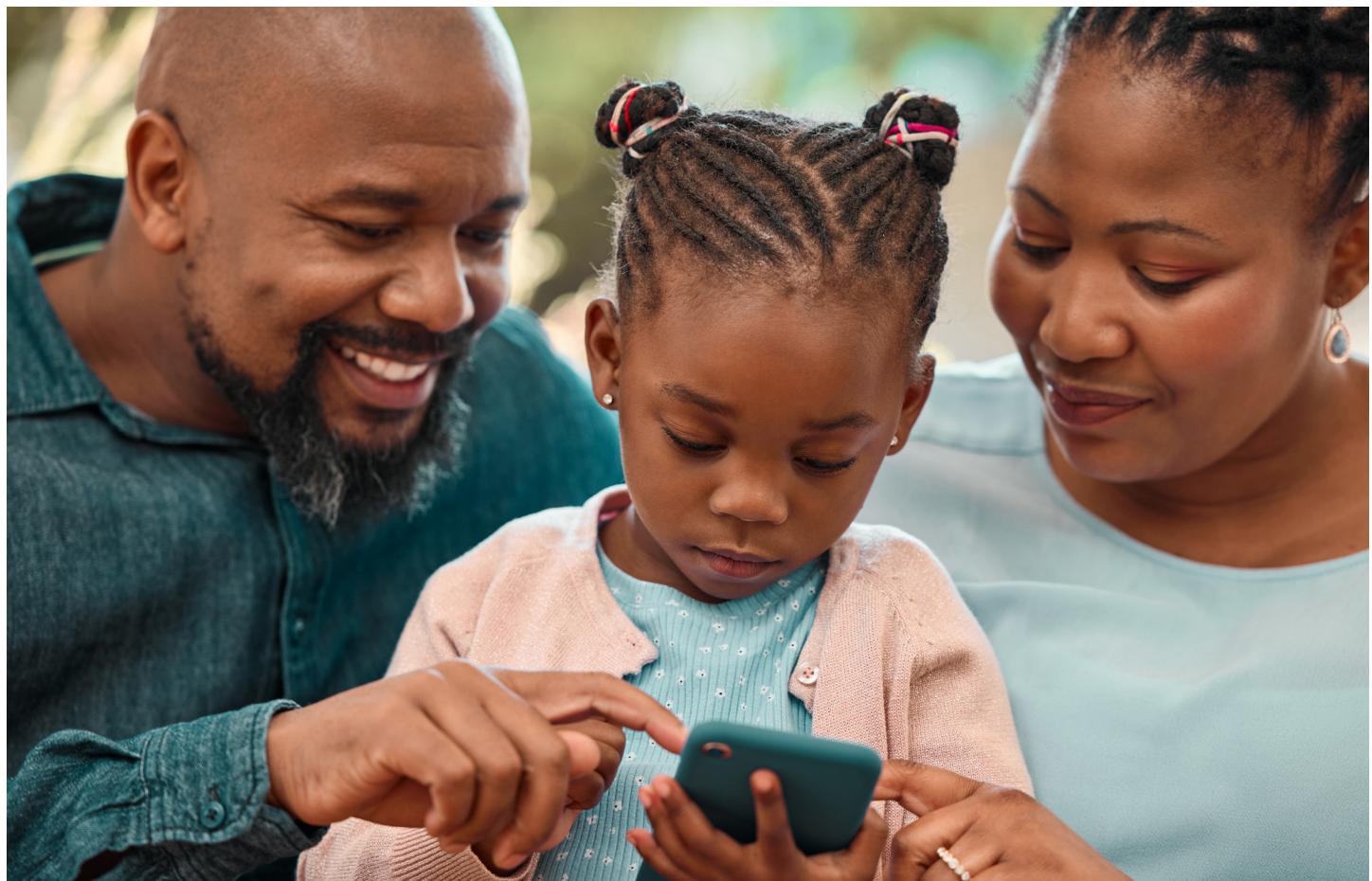
Répartition du taux d'imposition effectif moyen (AETR) par type d'imposition (à l'exclusion de l'Éthiopie)⁸⁴



84/ Effective Tax Burden on Mobile Network Operators in Africa, Daouda Bamba, Alou Adessé Dama, Grégoire Rota-Graziosi, FERDI.

Bien que la fiscalité appliquée au secteur soit perçue comme un levier de collecte efficace pour l'État, une fiscalité excessive et complexe peut en réalité entraîner une baisse des recettes du secteur. Cette situation s'explique par le fait que les coûts fiscaux sont largement répercutés sur les consommateurs, entraînant ainsi une hausse des prix, une baisse de la demande, et par conséquent, une réduction des taxes et redevances assises sur le chiffre d'affaires.

Les données issues d'études économiques montrent que 90 % des hausses de taxes à la consommation (telles que la TVA ou les droits d'accise) sont transmises aux consommateurs, tout comme 85 % des hausses de taxes appliquées aux opérateurs (impôt sur les bénéfices, redevances spectrales et de licence).⁸⁵ Il a également été démontré que l'augmentation des prix des données mobiles et des terminaux freine l'adoption du haut débit mobile.⁸⁶



85/ Banque mondiale, 2022, « Utilisation de l'analyse géospatiale pour réviser les politiques de connectivité », tableau A.2.

86/ Voir le document méthodologique séparé pour plus de détails sur les élasticités utilisées.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a récemment mis au point un calculateur d'impact fiscal sur les TIC, conçu pour estimer les effets de la fiscalité sur les recettes, l'adoption numérique, la croissance et l'emploi. Selon cet outil, les taxes sectorielles réduisent directement les revenus nets des entreprises et, dans certains cas, peuvent faire baisser les recettes fiscales totales, en raison de leur effet dissuasif sur la croissance du haut débit mobile. L'analyse de la CEA suggère que réduire les taxes sectorielles et simplifier le régime fiscal pourrait à la fois accélérer l'adoption du numérique et accroître les recettes fiscales globales par le biais d'un élargissement de l'assiette fiscale et d'une meilleure productivité.⁸⁷

L'utilisation du calculateur CEA donne les résultats suivants pour le Sénégal en cas de suppression de 5 % de la Taxe de consommation sur les services de télécommunications, en termes de recettes fiscales, de PIB et d'emplois :

Figure 46

Calculateur de la CEA sur l'impact de la suppression de 5 % de la taxe sur la consommation des télécommunications au Sénégal

	Répercussion intégrale	Pas de répercussion
Évolution de la demande de haut débit mobile	6.00%	0.0%
Augmentation de la pénétration du haut débit mobile en raison d'un investissement plus important dans la couverture	4.85%	1.99%
Variation des recettes fiscales	\$ 335 million	\$ 296 million
Emplois supplémentaires générés	50.000	20.000

Source : Calculateur d'impact fiscal des TIC de la CEA

87/ Présentation de la CEA « Optimiser les régimes fiscaux des TIC en Afrique pour la croissance économique et la création d'emplois » datée du 18 mars 2025.

Le simulateur propose deux scénarios :

- Répercussion complète : la baisse des taxes est entièrement répercutée sur les prix à la consommation, stimulant directement la demande.
- Aucune répercussion : les prix restent constants, mais les opérateurs investissent dans la couverture grâce à l'amélioration de leurs marges.

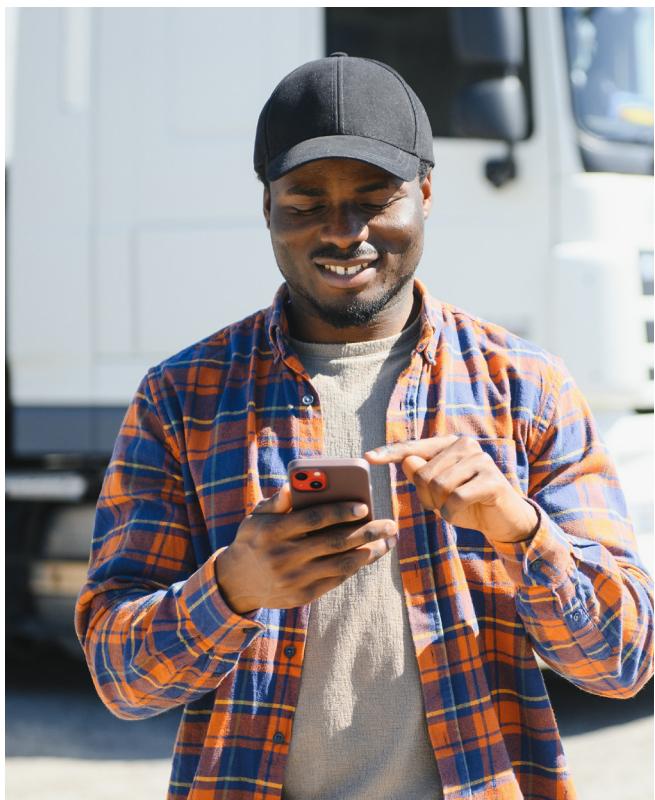
Les études antérieures indiquent que dans 90 % des cas, les baisses de taxes sont effectivement répercutées, ce qui donne un avantage net au scénario de répercussion complète, à la fois en termes de recettes fiscales et de création d'emplois.⁸⁸

Par conséquent, il est attendu que les effets soient plus proches du scénario « répercussion intégrale » présenté dans le tableau ci-dessus, dans lequel la réduction du taux de TVA sur les services de télécommunications n'entraîne qu'une légère baisse de 0,05 % des recettes fiscales (en raison de la hausse de la demande) et génère un nombre important de nouveaux emplois.

Cela inclut les récentes réformes fiscales introduites par les lois promulguées le 27 septembre 2025 et entrées en vigueur le 4 octobre 2025 — la loi n°17/2025 portant Code général des impôts et la loi n°18/2025 relative à la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau public de télécommunications — qui prévoient notamment :

- Une taxe de 0,5 % sur les transferts via mobile money, plafonnée à 2 000 FCFA par transaction.
- Une taxe de 0,5 % sur les paiements marchands.
- Une taxe de 0,5 % sur les transferts mobile money et de monnaie électronique, plafonnée à 2 000 FCFA par transaction.
- La réintroduction des droits de douane et de la TVA sur les importations de téléphones fixes et mobiles.
- L'application d'un droit de timbre de 1 % sur tous les paiements en espèces, quel qu'en soit le montant et pour tous les secteurs d'activité.

Il existe au moins plusieurs taxes et redevances applicables au secteur des télécommunications et du mobile money (Figure 47) y compris plusieurs redevances spécifiques au secteur et un certain nombre de taxes générales.



88/ Banque mondiale : Utiliser l'analyse géospatiale pour réviser les politiques de connectivité. Page 59 et tableau A.2.

Figure 47

Taxes et redevances applicables au secteur des télécommunications mobiles au Sénégal⁸⁹

NOM DE LA TAXE	TAUX ET DÉTAILS	TYPE OU ASSIETTE DE LA TAXE
Impôts sur les sociétés		
Impôt sur les sociétés (IS)	30 % du bénéfice imposable après déductions autorisées	Bénéfices
Impôt minimum forfaitaire	0,5 % du chiffre d'affaires à titre d'impôt minimum forfaitaire, si le montant dû minimum est supérieur à l'impôt réellement dû (N/A)	Chiffre d'affaires
Taxes sur l'emploi		
Contribution forfaitaire à la charge des employeurs	3 % des salaires	Coûts salariaux
Cotisations de retraite (Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal)	8,4 % (régime général) / 3,6 % (régime complémentaire)	Coûts salariaux
Contribution aux allocations familiales	7 % des salaires	Coûts salariaux
Cotisations pour accidents du travail et maladies professionnelles	1 %, 3 % ou 5 % selon le risque d'accident ou de maladie professionnelle ; 2 % à 7,5 % pour les maladies non professionnelles	Coûts salariaux
Taxes sur la consommation		
Taxes sur les services	Taxe sur la contribution spéciale des télécommunications : 4,5% du chiffre d'affaires RUTEL ("Redevance d'Utilisation des télécommunications") on sur le Chiffre d'Affaire Hors taxe: 5% Une taxe de 0,5 % sur les transferts via mobile money, plafonnée à 2 000 FCFA par transaction Une taxe de 0,5 % sur les paiements marchands Une taxe de 0,5 % sur les retraits dépassant 20 000 FCFA en une seule journée	Coût des services
Droits de douane	Téléphones mobiles : 5% de droits + autres frais (2,7%) Stations de base : 10 % Pylônes, mâts, ordinateurs et ordinateurs portables : 5 % Cartes SIM : 20 %	Coût des biens / services
Redevance statistique	1 % sur les biens et services importés en provenance de pays tiers	Coût des biens

89/ GSMA, Analyse de la Fiscalité du secteur mobile au Sénégal, Octobre 2025.

NOM DE LA TAXE	TAUX ET DÉTAILS	TYPE OU ASSIETTE DE LA TAXE
Taxes sur la consommation		
Prélèvement communautaire de solidarité	0,8 % de la valeur des importations	Coût des biens
Prélèvement communautaire CEDEAO	0,5 % sur les biens et services importés en provenance de pays hors CEDEAO	Coût des biens
Redevance du Conseil Sénégalaïs des Chargeurs (COSEC)	0,4 % sur les biens importés par voie maritime	Coût des biens
Programme de modernisation de l'administration des douanes	Prélèvement de 1,5 % applicable à la valeur en douane des biens éligibles, à l'exclusion de ceux relevant de régimes douaniers et fiscaux favorisant l'investissement	Coût des biens / services
Frais d'heures supplémentaires commerciales et de services informatiques douaniers	Prélèvement de 0,5 % ajouté aux frais des opérations commerciales effectuées en dehors des heures légales et aux prestations informatiques douanières (non inclus dans le modèle, en supposant qu'aucune opération ne soit effectuée en dehors des heures légales)	Coût des biens / services
Taxe sur l'énergie à usage industriel	2,5 %	Prix de l'électricité consommée
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	18 % sur les services mobiles and terminaux	Prix des biens / services

Les nouvelles taxes appliquées aux paiements via mobile money en octobre 2025 risquent de freiner les progrès enregistrés pour le New Deal Technologique 2034.

À la suite des réformes fiscales d'octobre 2025, le score du Sénégal en matière de politique fiscale dans l'Indice GSMA des politiques et de la régulation du numérique (DPRI) 2025 est passé de 65 — l'un des meilleurs du continent africain — à 31, entraînant une baisse globale de 7 points du score DPRI (69 à 62).⁹⁰

Ces nouvelles taxes sur les transferts mobile money, les paiements marchands et les retraits risquent de freiner les progrès en matière d'inclusion financière et de compromettre l'atteinte des objectifs du New Deal Technologique 2034.

Le mobile money avec le digital jouent pourtant un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité des petites et micro-entreprises ainsi que des services publics

90/ GSMA Intelligence.

Des exemples sont fournis dans la Figure (figure 48) ci-dessous et plus de détail dans l'annexe 3 :

Figure 48

Études de cas sur l'utilisation des services publics numériques et des paiements digitaux au Sénégal et dans d'autres pays

Services e-gouvernement au Sénégal	Le portail Sénégal Services, opéré par la SENUM, a enregistré plus de 1,5 million de visites en 2023. Il permet aux citoyens d'accéder à plus de 100 services publics en ligne, tels que la création d'entreprises, le paiement des impôts ou la demande de documents administratifs. ⁹²
Prélèvement communautaire CEDEAO	<p>TownPay est une solution développée par SudPay (ayant reçu une subvention du GSMA Ecosystem Accelerator Innovation Fund en février 2018) en collaboration avec la Direction Générale des Impôts et le Trésor Public, permettant aux municipalités d'automatiser et de digitaliser la collecte des taxes locales auprès des commerçants afin de réduire la fraude et d'améliorer les taux de recouvrement.</p> <p>La solution équipe les collecteurs municipaux de terminaux mobiles dédiés et fournit aux municipalités des tableaux de bord digitaux pour suivre la collecte des taxes.</p> <p>À ce jour, 34 municipalités ont été intégrées, 86 530 commerçants sont enregistrés, plus de 30 000 utilisent activement la plateforme, et environ 76 000 000 FCFA de taxes sont collectés par mois.⁹³</p>
Redevance du Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	<p>L'Éthiopie utilise les canaux de paiement digitaux pour distribuer des coupons de carburant subventionné, afin de prévenir les activités illégales, réduire le gaspillage et encourager l'adoption des paiements numériques.</p> <p>En octobre 2024, plus de 1 600 stations-service participaient au dispositif, avec 141 000 véhicules payant via Telebirr avec subvention et 1,1 million sans subvention.</p> <p>La valeur totale des transactions effectuées via ce mécanisme atteignait 255 millions ETB, dont 52 % concernait les transactions subventionnées.</p> <p>On estime que cela a permis au gouvernement de réduire le coût mensuel des subventions carburant de 7 milliards ETB à 188 millions ETB, soit une baisse de plus de 95 %.⁹⁴</p>
Services publics numériques et mobilisation des recettes au Ghana et au Kenya	<p>Au Ghana, la plateforme Ghana.gov offre 1 500 services d'agences publiques et a collecté 210 milliards GHC entre son lancement en 2020 et 2024.⁹⁵</p> <p>Au Kenya, e-Citizen propose plus de 22 000 services publics numériques, collecte 700 millions à 1 milliard KSH par jour, et a mobilisé plus de 550 milliards KSH au cours des trois années précédant 2025.⁹⁶</p>
Collecte et conformité fiscale en Afrique du Sud	La South African Revenue Service a indiqué que, pour l'exercice 2023/24, 77 % des paiements d'impôts ont été réalisés via la plateforme d'e-filing. L'administration investit également dans des plateformes digitales (dont l'IA et le machine learning) pour améliorer l'efficacité fiscale et renforcer la conformité. ⁹⁷

92/ Portail Sénégal Services.

93/ Fourni par le GSMA Ecosystem Accelerator Innovation Fund, Novembre 2025.

94/ GSMA report - Driving Digital Transformation of the Economy in Ethiopia Opportunities, policy reforms and the role of mobile, October 2024, Page 28.

95/ Article de presse BusinessGhana, "Ghana.gov revenue platforms: Govt bags GHC210bn... as revenue since introduction in 2020", Février 2024.

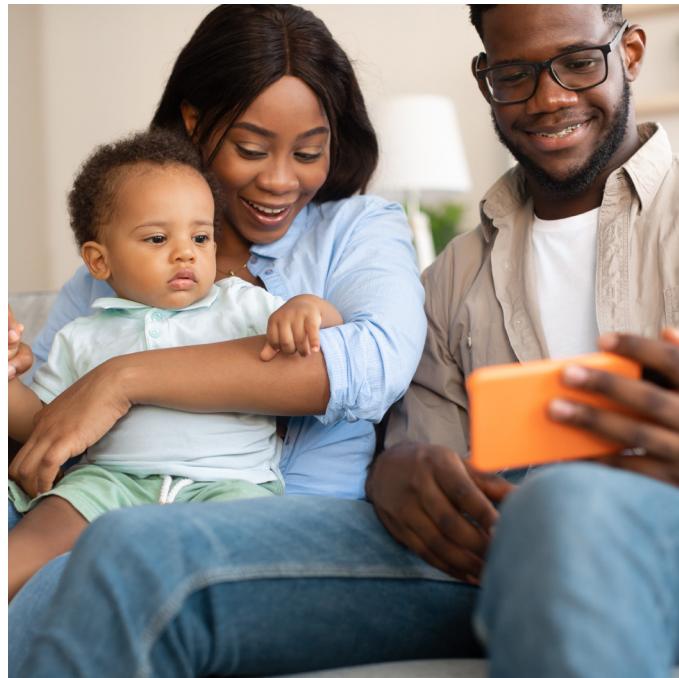
96/ Article de presse The Star Newspaper Kenya , "E-Citizen now collects up to Sch 1 billion daily", Septembre 2025.

97/ Article de Presse South Africa Revenue Service Tax Statistics 2024, Page 1. "Advanced' data analytics, AI to help Sars reach 'tougher' collections target", Mai 2025.

Dans plusieurs pays, l'instauration de taxes similaires à celles d'octobre 2025 a eu un impact négatif significatif sur l'adoption et l'usage des services de mobile money.

Ainsi, au Ghana, une étude publiée par la GSMA en 2023 a montré que l'introduction d'une taxe de 1,5 % sur les transactions mobile money avait entraîné une baisse du nombre d'utilisateurs de 5 % par rapport à la tendance observée avant la mise en place de cette taxe, ainsi qu'une diminution de la valeur et du volume des transactions entre particuliers, une réduction des revenus des opérateurs mobiles, et in fine, un effet net négatif sur les recettes fiscales de l'État.⁹¹

Face à ces effets, le gouvernement ghanéen a d'abord réduit cette taxe avant de la supprimer complètement en avril 2025.



Par ailleurs, les opérateurs mobiles sénégalais figurent parmi les entreprises les plus lourdement imposées par rapport aux autres secteurs d'activité du pays.

Figure 49

Comparaison des taux effectifs moyens d'imposition dans les secteurs des télécommunications mobiles, de la finance de détail et de l'exploitation aurifère au Sénégal.

	Mobile	Finance de détail	Mines
AETR en pourcentage du bénéfice avant impôt	82%	71%	65%
AETR en pourcentage du chiffre d'affaires	20%	24%	40%
EBITDA - taux de marge (EBITDA / chiffre d'affaires)	48%	53%	71%

Source : GSMA Mobile Sector Taxation: Comparative Fiscal Burden in Senegal, Octobre 2025

91/ GSMA, The E-levy in Ghana: Economic Impact Assessment, 2023.

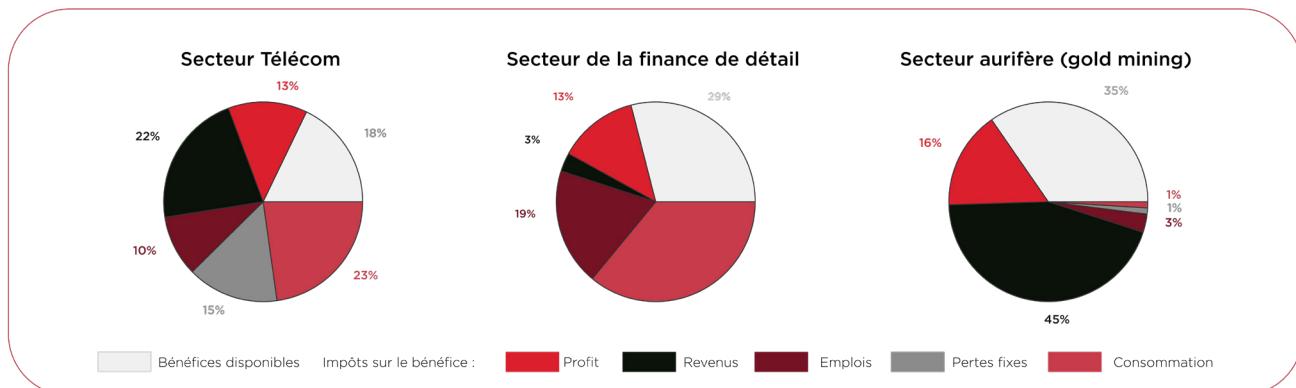
Une étude récente de la GSMA comparant le taux effectif moyen d'imposition (AETR) des secteurs des télécommunications mobiles aux secteurs de la finance de détail et de l'exploitation aurifère, révèle que⁹⁸ :

- Le taux effectif moyen d'imposition (AETR),⁹⁹ exprimé en pourcentage du résultat avant impôt, s'élève à 82 % pour le secteur des télécoms mobiles, contre 71 % pour la finance de détail et 65 % pour l'exploitation aurifère (voir Figure 48). Cette pression fiscale élevée s'explique principalement par des redevances sectorielles calculées sur le chiffre d'affaires plutôt que sur le bénéfice, ainsi que par des frais réglementaires fixes perçus en amont.

□ Seulement 13 % de la charge fiscale du secteur mobile repose sur les bénéfices, la majorité partie provenant de redevances sectorielles spécifiques, qu'elles soient fixes ou calculées en pourcentage du chiffre d'affaires. Le secteur des télécommunications mobiles présente plusieurs similitudes avec ceux de l'exploitation aurifère et de la finance de détail. À l'instar du secteur minier, il dépend de ressources publiques limitées et nécessite des investissements initiaux importants. Comme la finance de détail, il évolue sur des marchés concentrés et s'adresse principalement aux consommateurs. Les trois secteurs affichent par ailleurs des marges opérationnelles comparables. Cependant, malgré ces similitudes — et bien que le secteur mobile joue un rôle essentiel dans le développement socio-économique —, il demeure soumis à une charge fiscale nettement plus lourde que celle des secteurs minier ou financier (voir Figure 58).

Figure 50

Répartition de la base fiscale totale – Secteurs des télécommunications mobiles, de la finance de détail et de l'exploitation aurifère au Sénégal.



Le cadre fiscal actuel du secteur des télécommunications mobiles et du mobile money est complexe et augmente le coût de la fourniture des services de télécommunications au Sénégal. Pour les opérateurs, la multiplicité des taxes entraînent des coûts de mise en conformité élevés, détournant les ressources qui pourraient être investies dans les infrastructures et l'innovation des services pour soutenir la croissance de l'économie numérique.

Pour le gouvernement, la multiplicité des taxes entraîne une augmentation des coûts liés à la collecte et au contrôle fiscal cependant, comme indiqué à la section 3 de ce rapport, l'administration fiscale s'appuie désormais sur les technologies numériques pour améliorer l'efficacité et l'efficiency du système, tout en élargissant la base de collecte des recettes)

98/ GSMA Mobile Sector Taxation: Comparative Fiscal Burden in Senegal, October 2025.

99/ Afin d'assurer une comparaison équitable entre les différents secteurs, le calcul du taux effectif moyen d'imposition (AETR) repose sur les profils de revenus, de dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) propres à chaque secteur, sur une période de modélisation de 15 ans, en tenant compte des régimes fiscaux applicables. L'AETR en pourcentage du chiffre d'affaires correspond à la valeur actuelle nette (VAN) du total des impôts dus rapportée à la VAN du chiffre d'affaires, tandis que l'AETR en pourcentage du bénéfice avant impôt est calculé en rapportant la VAN du total des impôts dus à la VAN du bénéfice avant impôt, selon un taux d'actualisation de 10 %.

2D.2.2

Recommandations à propos de la taxation

Il est recommandé que le gouvernement et les autorités réglementaires procèdent à un examen approfondi de la fiscalité des secteurs des télécommunications mobiles et du mobile money, en contrebalançant les objectifs d'augmentation des recettes publiques, d'élargissement de l'assiette fiscale et de promotion de l'économie numérique envisagée dans le cadre du New Deal Technologique 2034. Cela comprend les réformes recommandées ci-dessous, dont l'impact économique est modélisé dans ce présent rapport :

- Réduire la contribution spéciale du secteur des télécommunications (CST) de 4,5% et la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL) de 5%, toutes deux à 3%.
- Supprimer la TVA de 18% et les droits de douane (7,7%) sur les smartphones d'entrée de gamme.

- Supprimer la taxe de 0,5% appliquée aux transferts, retraits et paiements marchands effectués via mobile money et garantir une réglementation et des taxes et frais harmonisées pour l'ensemble des acteurs de mobile money et de monnaie électronique.

Ces recommandations sont conformes aux recommandations générales en matière de politique fiscale élaborées par la GSMA (et conformes aux recommandations d'organisations internationales telles que la Banque mondiale et le FMI) présentées ci-dessous :

Figure 51

Recommandations de la GSMA en matière de politique fiscale pour l'économie numérique¹⁰⁰

Recommandations de la GSMA en matière de politique fiscale pour l'économie numérique	
Améliorer l'abordabilité des terminaux :	<ul style="list-style-type: none">• Supprimer ou réduire les taxes d'accise spécifiques au secteur des services mobiles.• Réduire ou supprimer les droits d'importation sur les téléphones mobiles et éviter d'imposer des taux de TVA supérieurs à la norme.• Supprimer les taxes forfaitaires telles que les taxes d'activation et de numérotation, qui touchent de manière disproportionnée les personnes à faibles revenus.
Encourager l'investissement :	<ul style="list-style-type: none">• Supprimer les taxes et redevances spécifiques au secteur imposées aux opérateurs mobiles, en particulier celles qui sont prélevées sur les revenus indépendamment de la rentabilité.• Supprimer les droits d'importation sur les équipements de réseau afin de réduire les coûts d'investissement.• Rationaliser et stabiliser les taxes afin de réduire les coûts de mise en conformité et d'offrir une meilleure prévisibilité aux opérateurs.• Envisager des incitations fiscales pour les opérateurs qui investissent dans les zones mal desservies et rurales.
Promouvoir les services financiers mobiles et numériques :	<ul style="list-style-type: none">• Éviter d'imposer des taxes sur les services de mobile money afin d'améliorer leur accessibilité et leur utilisation.• Intégrer le mobile money dans les systèmes de paiement publics afin d'améliorer la transparence, la prestation des services et la mobilisation des recettes.

100/ Politique fiscale de la GSMA en matière de téléphonie mobile et développement numérique Étude des marchés en Afrique subsaharienne, octobre 2023.

2D.2.3

Impact des recommandations relatives à l'utilisation des technologies numériques pour la mobilisation des recettes intérieures et à l'optimisation de la fiscalité sectorielle

(Défi politique n°2 – fiscalité élevée et complexe sur les services de télécommunications mobiles et de mobile money)

Comme présenté à la section 1D, le présent rapport s'appuie sur un modèle quantitatif du secteur mobile sénégalais permettant d'évaluer les effets macroéconomiques des réformes fiscales proposées, tant pour réduire la pression fiscale que pour stimuler le potentiel de l'économie numérique et soutenir les objectifs du New Deal Technologique 2034.

2D.2.3.1

Réduction de la fiscalité dans le secteur des télécommunications

Le modèle analyse notamment l'impact de la réduction de la contribution spéciale du secteur des télécommunications (CST) de 4,5% et la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL) de 5% toutes deux à 3%.

Dans cette hypothèse, il est supposé que 85 à 90 % de la réduction fiscale serait répercutée sur les consommateurs, ce qui favoriserait une hausse de l'adoption du haut débit mobile parmi la base d'utilisateurs existante.

Figure 52

Adoption du haut débit mobile au Sénégal en cas de réduction de la fiscalité sur les services de télécommunications

Utilisateurs internet mobile (millions)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario de référence	8,16	8,60	9,06	9,55	10,06	10,53
Réduction de la taxation dans le secteur des télécommunications	8,16	8,61	9,09	9,58	10,10	10,59
Différence d'une année sur l'autre par rapport au scénario de référence	0	0,1%	0,2%	0,4%	0,5%	0,5%
Défuntiel de croissance par rapport au scénario de référence	0	0,1%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%

2D.2.3.2

Réduction des coûts d'importation sur les smartphones d'entrée de gamme

Cette mesure évalue l'impact de la suppression de la TVA (18%) et autres droits de douane (7,7%) sur les smartphones d'entrée de gamme importés. L'hypothèse retenue est que 90 % de la réduction des coûts serait répercutée sur les consommateurs, ce qui stimulerait l'adoption du haut débit mobile au sein de la base d'utilisateurs actuelle.

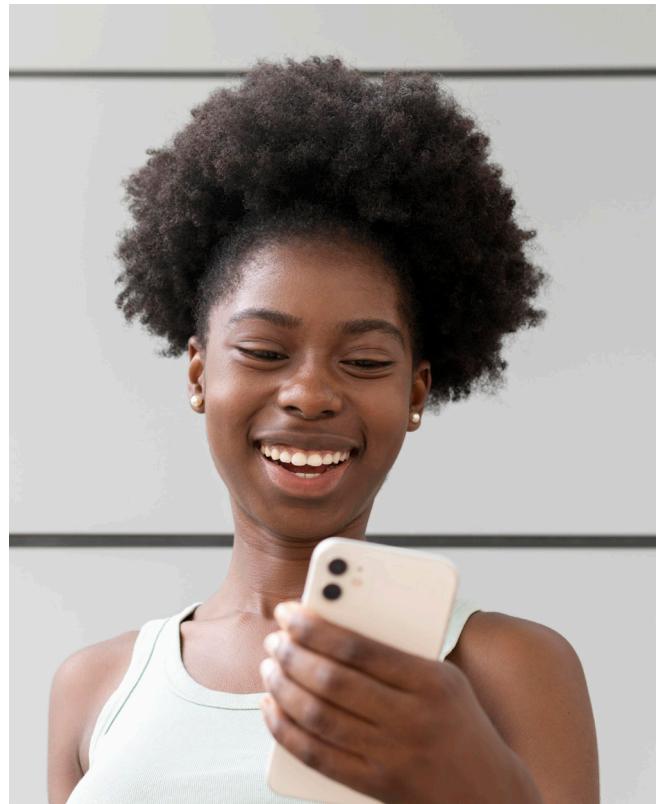


Figure 53

Adoption du haut débit mobile au Sénégal après la suppression de la TVA sur les smartphones.

Utilisateurs internet mobile (millions)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario de référence	8,16	8,60	9,06	9,55	10,06	10,53
Réduction sur les coûts d'importation des smartphones	8,6	8,76	9,40	10,06	10,76	11,42
Différence d'une année sur l'autre par rapport au scénario de référence	0	1,9%	3,7%	5,4%	7,0%	8,4%
Différentiel de croissance par rapport au scénario de référence	0	2,0%	4,1%	6,3%	8,6%	10,8%

2D.2.3.3

Suppression des prélèvements sur les transactions de mobile money

Nous avons modélisé l'impact de la suppression du prélèvement de 0,5 % appliqué aux transferts, retraits et paiements marchands via le mobile money. L'estimation pour le Sénégal s'appuie sur l'analyse d'effets similaires observés dans d'autres pays africains — par exemple, la suppression du prélèvement de 0,5 % sur les retraits de mobile money en Ouganda.

Il en ressort que retirer ces prélèvements au Sénégal permettrait d'éviter une baisse d'environ 26 % du volume de transactions mobile money, ce qui, à terme, préserverait l'activité économique, celle-ci risquant autrement de se contracter de 3,5 %.

2D.2.3.4

Impact des recommandations fiscales (et autres) sur la croissance économique et les recettes publiques

Si les recommandations fiscales sectorielles proposées sont mises en œuvre, et combinées aux autres réformes, la croissance économique stimulée par l'usage accru du numérique mobile dans l'ensemble des secteurs générera un impact fiscal net de 417 milliards FCFA d'ici 2030—y compris 319 milliards FCFA de recettes fiscales brutes supplémentaires liées à la croissance économique induite ; 174 milliards FCFA issus de la digitalisation de la collecte de l'impôt.¹⁰¹ Le tout compensant la perte nette de 84 milliards FCFA de recettes à l'issue de l'application des recommandations dans le secteur mobile.

Dans l'ensemble, ces effets contribueraient aux objectifs de mobilisation des recettes et d'amélioration de la collecte fiscale (voir Section 3, Figures 66 et 67 pour plus de détails)



101/ GSMA, The Mobile Economy Africa 2025, Page 40.

2D.3 Défi politique n° 3

Abordabilité des terminaux, compétences numériques et autres obstacles liés à la demande

L'abordabilité des terminaux est l'un des principaux obstacles à l'économie numérique et à l'inclusion. D'autres obstacles incluent l'alphabétisation et les compétences numériques, ainsi que les préoccupations en matière de confiance et de sécurité.

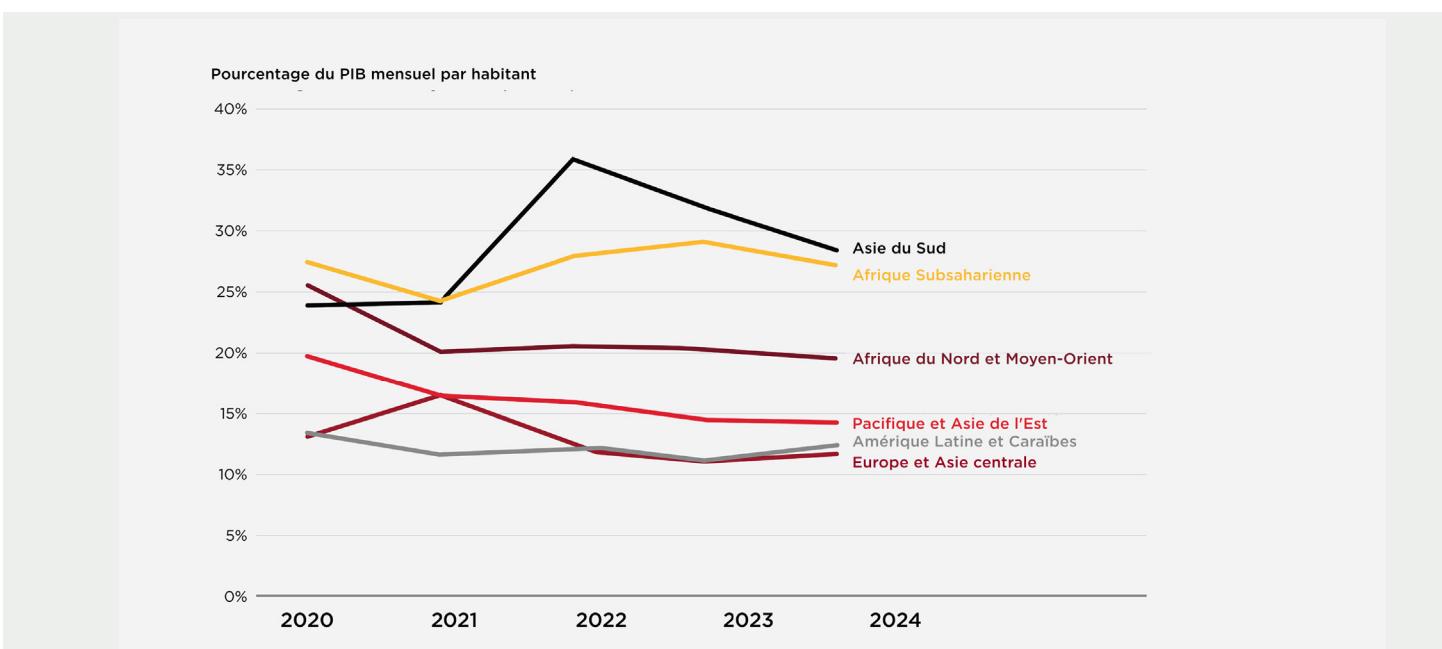
2D.3.1 Abordabilité des terminaux

L'accès aux smartphones — en particulier aux modèles d'entrée de gamme — et leur abordabilité figurent parmi les principaux freins à la transformation numérique, à l'inclusion digitale et à la réduction de l'écart d'usage d'Internet mobile au Sénégal comme dans de nombreux pays africains. Selon la GSMA, seuls deux abonnés sur cinq à internet via un smartphone 4G ou 5G.¹⁰²

Les prix des téléphones connectés à Internet demeurent en Afrique subsaharienne parmi les plus élevés comparativement aux autres régions à revenu faible ou intermédiaire (voir Figure 54).

Figure 54

Abordabilité des téléphones connectés à Internet selon les régions à revenu faible et intermédiaire¹⁰³



102/ GSMA Intelligence - Accelerating Smartphone Affordability in Africa, November 2025.

103/ GSMA, The Mobile Economy Africa 2025, Page 40.

Pour rémedier à ce défi, la GSMA a récemment lancé la Handset Affordability Coalition, en partenariat avec six opérateurs mobiles africains, dont Orange.

Cette initiative comprend notamment :

- Une collaboration avec les fabricants d'équipements d'origine (OEM) et les entreprises technologiques afin de développer des smartphones d'entrée de gamme à moindre coût, répondant à des exigences minimales de performance en matière de mémoire, RAM, qualité de l'appareil photo, taille de l'écran, autonomie de la batterie et autres caractéristiques essentielles.
- Un appel aux gouvernements pour la suppression des taxes sur les smartphones d'entrée de gamme coûtant moins de 100 USD.

Selon les estimations de GSMA Intelligence, la commercialisation de smartphones à 40 USD et 30 USD permettrait de rendre l'Internet mobile accessible à 20 à 30 millions de personnes supplémentaires en Afrique subsaharienne.¹⁰⁴

Au Sénégal, une analyse de la GSMA menée en 2024 (mise à jour pour intégrer les réformes fiscales introduites à partir du 4 octobre 2025 concernant les droits de douane et la TVA sur les téléphones importés) révèle que :

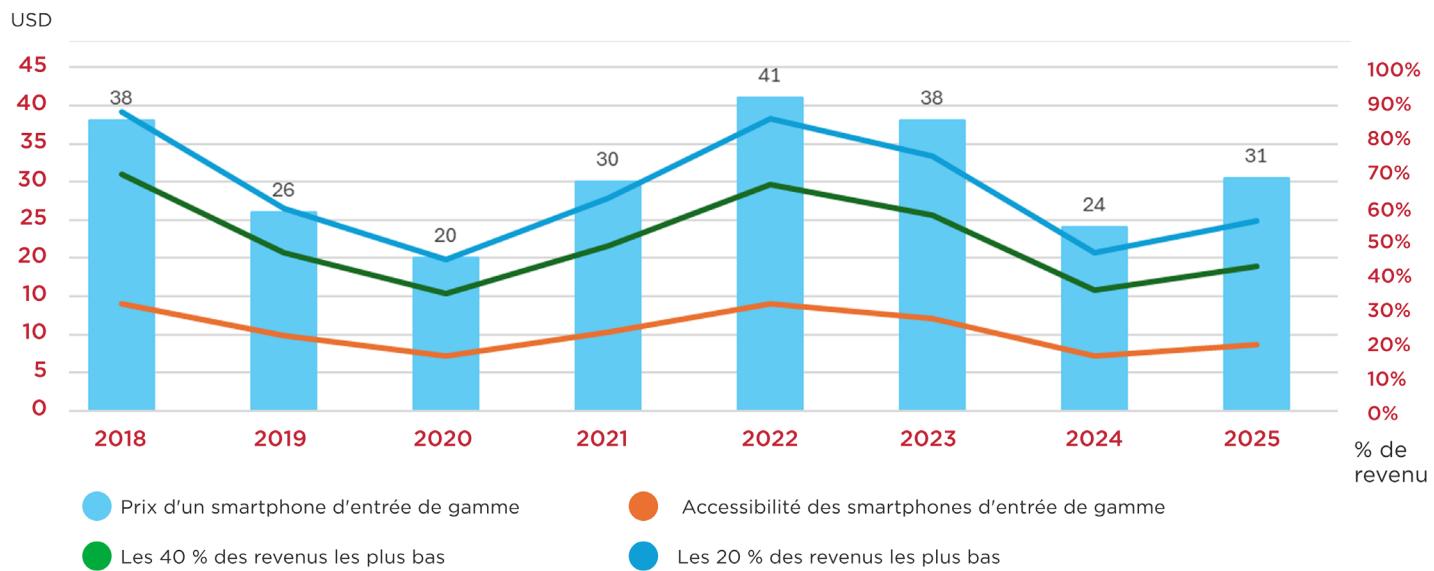
- le prix moyen d'un smartphone d'entrée de gamme compatible Internet s'élevait à 31 USD ;
- ce prix représentait 19 % du revenu mensuel par habitant, et jusqu'à 42 % du revenu mensuel par habitant pour les 40 % les plus pauvres ;
- la fiscalité contribue à environ 21 % du coût total d'un smartphone.



104/ Article de presse - GSMA and Leading African operators propose minimum requirements for affordable 4G smartphones, October 2025.

Figure 55

Prix des smartphones d'entrée de gamme mesurés en fonction des niveaux de revenus au Sénégal, 2018-2025



Source: GSMA Intelligence et calculs des auteurs pour 2025

Des recherches menées par la GSMA en 2024 indique que 57 % des répondants en zone rurale considèrent le coût du téléphone mobile comme le principal obstacle à l'utilisation de l'Internet mobile.¹⁰⁵

La GSMA a récemment publié un rapport sur l'accélération de l'adoption des smartphones en Afrique (avec des enquêtes menées au Sénégal, en RDC, au Kenya, au Nigeria, au Rwanda, en Afrique du Sud, au Togo et en Zambie).

Ce rapport fournit une analyse des principaux facteurs déterminants et formule des recommandations utiles pour la conception d'un programme national d'abordabilité des smartphones d'entrée de gamme au Sénégal.



105/ GSMA Affordability of Internet-Enabled Handsets and Data The State of Mobile Internet Connectivity, October 2025.

Figure 56

Analyses et recommandations de la GSMA sur l'adoption des smartphones en Afrique¹⁰⁶

FACTEUR	ANALYSE - SÉNÉGAL	RECOMMANDATIONS
Production locale	<p>Aucune production locale.</p> <p>Le Sénégal importe la plupart de ses smartphones de pays d'Asie et d'Europe, (Chine, la France et Inde)</p>	<p>Évaluer la durabilité à long terme de l'assemblage local avant de lancer des programmes de production nationale.</p> <p>Les considérations clés incluent les économies d'échelle, la compétitivité mondiale et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.</p>
Tropicalisation des appareils	<p>Il existe plusieurs exemples de d'adaptation de smartphones spécifiquement conçues pour les utilisateurs au Sénégal.</p> <p>Ces adaptations répondent souvent aux défis locaux tels que la diversité linguistique, notamment le wolof, le français et les dialectes régionaux, ainsi que l'analphabétisme limité. Transsion est un important fabricant de smartphones présent au Sénégal, principalement par ses marques TECNO, Infinix et itel.</p> <p>Ces marques sont reconnues pour offrir des appareils abordables avec des fonctionnalités telles que l'autonomie prolongée de la batterie, la double SIM, la durabilité et des fonctions caméra optimisées pour les tons de peau plus foncés.</p>	<p>Encourager les retours des utilisateurs et procéder à une adaptation locale itérative pour améliorer les fonctionnalités en fonction des apports continus.</p> <p>Ce processus permet d'adapter les appareils à l'évolution des usages, par exemple en augmentant la capacité de stockage pour répondre à la forte consommation de contenus chez les jeunes urbains, tout en évitant d'investir dans des fonctionnalités moins pertinentes</p>
Smartphones d'occasion	<p>La plupart des smartphones d'occasion au Sénégal entrent sur le marché par des canaux informels, , ce qui affecte négativement la façon dont les utilisateurs potentiels perçoivent leur valeur.</p> <p>Seulement 8 % des non-propriétaires de smartphones dans l'enquête GSMA ont déclaré qu'ils envisageraient d'acheter un smartphone d'occasion, contrairement à 60 % qui préféreraient un appareil d'entrée de gamme et 25 % qui envisageraient une solution de financement.</p>	<p>Formaliser le marché des smartphones d'occasion afin de remettre en circulation les appareils déjà importés.</p> <p>Cela peut se faire en mettant en place des programmes de reprise, en créant des centres dédiés au reconditionnement et à la réparation, et en développant des canaux de vente officiels — en ligne comme en boutique — accompagnés d'un véritable service après-vente</p>
Distribution et chaîne d'approvisionnement	<p>La distribution des smartphones débute au Port de Dakar, par lequel transitent quasiment tous les appareils importés avant d'être acheminés vers les grands distributeurs puis les réseaux de vente des opérateurs</p>	<p>Pour y remédier, il est recommandé d'utiliser les réseaux d'agents existants pour la distribution de smartphones et d'intégrer ces appareils dans les circuits actuels de livraison rurale et multiservices.</p>

106/ Analyses et recommandations de la GSMA sur l'adoption des smartphones en Afrique.

FACTEUR	ANALYSE - SÉNÉGAL	RECOMMANDATIONS
Distribution et chaîne d'approvisionnement	<p>Les ventes sont principalement concentrées dans les centres urbains, où les opérateurs mobiles jouent un rôle clé dans la distribution de proximité, en assurant garanties et services après-vente.</p> <p>En revanche, l'approvisionnement des zones rurales est nettement plus complexe en raison du faible nombre de points de vente formels. Les acheteurs potentiels y dépendent souvent de vendeurs informels ou de commerçants itinérants présents les jours de marché.</p> <p>Les participants ruraux à l'enquête ont signalé de fréquents problèmes d'appareils défектueux et ont souligné que les consommateurs doivent souvent choisir entre des options formelles plus coûteuses — impliquant généralement un déplacement onéreux vers les villes — ou des alternatives informelles plus risquées.</p>	Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour faciliter la distribution des smartphones, notamment en simplifiant les procédures douanières, aujourd'hui particulièrement contraignantes.
Schémas de financement et bundles	<p>25 % des personnes ne possédant pas de smartphone déclarent qu'elles envisageraient d'en acheter un via une solution de financement.</p> <p>Les répondants ont montré une réelle ouverture à des formules de paiement flexibles, allant de petites contributions mensuelles à des plans plus étalés sur plusieurs mois.</p> <p>Les groupes vulnérables — notamment les étudiants, les femmes et les travailleurs informels — rencontrent toutefois davantage d'obstacles pour accéder au financement formel, en raison principalement de l'instabilité de leurs revenus et d'un manque de confiance envers les institutions financières.</p>	<p>Des dispositifs ciblés sont indispensables pour les personnes et les micro-entrepreneurs ayant des revenus irréguliers — notamment les commerçantes des marchés, les étudiants, les agriculteurs et les travailleurs informels.</p> <p>Des approches innovantes sont nécessaires pour toucher les consommateurs appartenant aux tranches de revenus les plus faibles, qui sont généralement plus réfractaires au risque.</p>
Budget	Selon l'enquête, trois quarts des personnes ne possédant pas de smartphone citent le coût comme principal obstacle à l'adoption, tandis que seulement 16 % évoquent des contraintes culturelles ou religieuses, et 7 % un manque de compétences numériques.	Parmi les solutions possibles figurent des subventions pour smartphones, des offres incluant l'appareil et du crédit de communication, ainsi que des mécanismes communautaires tels que les tontines féminines ou les structures de prêt coopératif.

FACTEUR	ANALYSE - SÉNÉGAL	RECOMMANDATIONS
Compétences de bases numériques	<p>36 % des répondants déclarent que le manque de compétences techniques constitue un frein à l'utilisation efficace du smartphone, tandis que 28 % évoquent l'absence de mécanismes d'accompagnement.</p> <p>Les primo-utilisateurs apprennent généralement à utiliser un smartphone de manière informelle, en s'appuyant sur leur famille, leurs pairs ou des membres de la communauté. Les plus jeunes, quant à eux, ont tendance à se tourner vers des tutoriels en ligne ou des vidéos YouTube. De nombreux adultes plus âgés se limitent souvent aux appels vocaux et aux SMS, révélant un fossé numérique entre générations.</p>	<p>Adopter une approche multidimensionnelle, avec des solutions adaptées aux différents profils de consommateurs en fonction de leurs situations spécifiques et de leurs réalités sociales.</p> <p>Associer l'achat de l'appareil à une formation pratique aux compétences numériques de base — utiliser le téléphone, installer des applications, naviguer et se protéger en ligne — afin de réduire la barrière d'appréhension pour les primo-utilisateurs.</p>
Socio-culturel	<p>Les réponses à l'enquête montrent que les smartphones occupent une place sociale majeure au Sénégal : ils sont perçus comme des outils indispensables pour la communication, les activités commerciales, l'éducation et l'engagement communautaire.</p> <p>Ainsi, 64 % des répondants citent la diffusion d'événements communautaires parmi les usages essentiels, tandis que 29 % mentionnent le partage d'informations liées à l'agriculture, à l'éducation ou à la santé au bénéfice des ménages et des communautés.</p> <p>Plus de 30 % des personnes interrogées déclarent partager leur smartphone avec d'autres. Or, ce partage s'accompagne de risques : détérioration de l'appareil, mauvais usage des données, atteintes à la confidentialité et décharge plus rapide de la batterie. Près de la moitié des utilisateurs partageant leur téléphone expriment aussi des craintes concernant les arnaques sur les réseaux sociaux, suivies de préoccupations sur l'accès non autorisé à des informations sensibles, le piratage, la prise de contrôle de comptes ou encore diverses formes de fraude.</p>	<p>Comprendre les normes sociales propres à chaque contexte.</p> <p>Mettre en œuvre des approches fondées sur la confiance, par exemple en s'appuyant sur des agents commerciaux, des leaders communautaires ou des campagnes locales portées par la communauté, afin de mettre en avant les bénéfices sociaux et économiques de la possession d'un smartphone, en particulier pour les femmes et les jeunes.</p>
Comportements et préférences individuels	Les répondants à l'enquête ont identifié l'autonomie de la batterie, la durabilité, la capacité de stockage, la qualité de la caméra et la double comme les fonctionnalités des smartphones qu'ils valorisent le plus, reflétant à la fois leurs niveaux d'alphabétisation et leurs exigences quotidiennes.	Adopter des approches flexibles et personnalisables pour réduire l'écart d'accès aux smartphones.

FACTEUR	ANALYSE - SÉNÉGAL	RECOMMANDATIONS
Comportements et préférences individuels	Ces préférences démontrent une conscience vive de la gestion des coûts (par la commutation de SIM), la résilience dans les environnements avec une électricité limitée, et l'importance de la communication sociale.	Il sera essentiel de cibler en priorité les segments les plus susceptibles de passer au smartphone, comme les étudiants en âge universitaire qui utilisent encore des feature phones mais pourraient bénéficier d'offres data adaptées à l'éducation, ou encore les utilisateurs intensifs de mobile money sur téléphones basiques, qui pourraient accéder à des services financiers plus avancés via un smartphone
Politiques fiscales	<p>Le Sénégal applique le Tarif Extérieur Commun (TEC) établi par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui classe les biens en différentes catégories selon leur fonction économique.</p> <p>Les smartphones sont généralement placés dans la catégorie soumise à un droit de douane de 20 %, car ils sont considérés comme des produits électroniques grand public pouvant être fabriqués localement ou disposant de substituts disponibles dans la région. Ce taux s'applique aux importations provenant de pays extérieurs à l'UEMOA/CEDEAO.</p> <p>À cela s'ajoute une TVA de 18 % appliquée à la valeur CAF (coût, assurance et fret) de la cargaison, ainsi que d'autres prélèvements : une redevance statistique de 1 %, un Prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de 0,8 %, et un prélèvement CEDEAO de 0,5 %.</p> <p>Ainsi, le taux effectif total applicable aux smartphones peut atteindre 40 à 45 %. Cette charge fiscale élevée affecte fortement l'accès aux smartphones, en particulier pour les ménages aux revenus les plus modestes</p>	<p>Les gouvernements à travers l'Afrique devraient supprimer les taxes appliquées aux smartphones d'entrée de gamme dont le prix est inférieur à 100 USD.</p> <p>Une telle mesure pourrait réduire le coût de ces appareils d'environ 50 % dans de nombreux pays africains, augmentant ainsi la probabilité d'atteindre l'objectif d'un smartphone 4G abordable à moins de 40 USD.</p> <p>À titre d'exemple, en Afrique du Sud, le gouvernement a exempté en avril 2025 les téléphones vendus à moins de 2 500 ZAR (143 USD) de la taxe sur les appareils haut de gamme. Une analyse de la GSMA couvrant la période de mars à juillet 2025 a montré que :</p> <ul style="list-style-type: none"> les ventes de téléphones exemptés étaient supérieures de 49 % ; leur part de marché est passée de 23 % à 31 % ; les consommateurs ont privilégié les smartphones d'entrée de gamme au détriment des feature phones, entraînant une baisse de 30 % des ventes de ces derniers. <p>Voir la Section 2D (Défi politique n°2) et la Section 3 pour les recommandations détaillées du présent rapport.</p>

FACTEUR	ANALYSE - SÉNÉGAL	RECOMMANDATIONS
Réseau mobile	Voir la section 2A de ce rapport pour l'analyse GSMA 2025 de la couverture réseau de couverture du réseau mobile GSMA et la section 2D Défi politique 1 qui décrit les principaux défis d'infrastructure	Voir la section 2D Défi politique 1 et la section 3 pour les recommandations associées
Energie	<p>Dans les zones rurales du Sénégal, où environ la moitié des ménages ne disposent pas d'une électricité fiable et où 30 % des communautés ne sont pas du tout raccordées au réseau, l'adoption du smartphone est fortement freinée par les difficultés de recharge.</p> <p>Les utilisateurs dépendent fréquemment de points de recharge partagés, tels que des kiosques solaires ou des boutiques villageoises, avec un coût variant généralement entre 100 FCFA (0,2 USD) et 500 FCFA (0,9 USD) par recharge.</p> <p>Ces contraintes financières et logistiques limitent l'usage quotidien et poussent de nombreux consommateurs à privilégier les feature phones, moins énergivores, plutôt que des smartphones nécessitant des recharges plus fréquentes.</p>	<p>Favoriser une collaboration intersectorielle entre les secteurs de l'énergie et des télécommunications afin de réduire le déficit énergétique en Afrique.</p> <p>Voir la Section 2D — Défi politique n°1 — ainsi que la Section 3 pour les recommandations correspondantes de ce rapport.</p>



Dans le cadre des initiatives visant à rendre les appareils plus abordables au Sénégal, les opérateurs mobiles et d'autres parties prenantes prennent les mesures suivantes :

Figure 57

Initiatives en faveur de l'abordabilité des terminaux au Sénégal

Dans le cadre du PAU, le FDSUT prévoit distribuer 10 000 smartphones à raison de 2 000 par an dans des localités désignées. ¹⁰⁷
Yas propose des smartphones Samsung, notamment : le A04e (32 Go) à 55 000 CFA (environ 90 USD), le A05 (64 Go) à 59 000 CFA (environ 96 USD) et le A15 (128 Go) à 90 000 CFA (environ 146 USD). ¹⁰⁸
Orange a lancé la commercialisation d'un smartphone compatible 5G subventionné, le Samsung A15, au prix de 75 000 CFA (~ 120 USD) en 2024 afin d'améliorer l'accessibilité financière et l'adoption des services 5G. ¹⁰⁹
Par ailleurs, Orange, en partenariat avec Les Ateliers du Bocage, collecte des téléphones usagés au Sénégal et dans l'ensemble de sa zone Moyen-Orient et Afrique. Les appareils encore fonctionnels sont reconditionnés et revendus à prix réduit, tandis que ceux qui ne peuvent pas être réparés sont démontés pour un recyclage certifié. En offrant des téléphones reconditionnés fiables et abordables, ce programme facilite l'accès pour les utilisateurs à faibles revenus tout en contribuant à réduire les déchets électroniques. ¹¹⁰
L'initiative "Moon", mise en œuvre dans la région de Kolda, propose des kits solaires domestiques comprenant un smartphone "MoonPhone" spécialement conçu. Les utilisateurs peuvent acquérir à la fois le kit solaire et le téléphone grâce à des paiements échelonnés pay-as-you-go via mobile money. Ce système permet aux ménages ruraux d'accéder à une électricité propre et à un appareil connecté, tout en remboursant progressivement le coût du dispositif. Le kit Moon est soutenu par un financement français du programme SolInAE et vise les communautés rurales à faibles revenus non raccordées au réseau électrique. ¹¹¹

107/ FDSUT.

108/ Site web Free Sénégal, consulté le 1er juillet 2025.

109/ Communiqué de presse de Sonatel - Sonatel lance ses offres mobiles 5G et dévoile une nouvelle gamme d'offres d'accès à Internet plus avantageuses pour ses clients, juin 2024.

110/ « Sonatel lance ses Offres 5G mobile et révèle une nouvelle gamme d'offres d'accès à internet plus avantageuse pour les clients », Article de presse- Sonatel Juin 2024.

111/ GSMA - Accelerating Smartphones Adoption in Africa - Senegal case study, November 2025.

2D.3.2

Compétences numériques

Le développement des compétences et de la littératie numérique est largement reconnu comme un levier essentiel pour le progrès économique et l'inclusion numérique. Les recherches menées par la GSMA montrent que certains groupes de population, notamment les femmes, les communautés rurales, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, sont plus susceptibles de percevoir un manque de compétences numériques comme un obstacle majeur à l'adoption de l'internet mobile.¹¹²

L'indice de préparation des talents à l'IA a classé le Sénégal avec un score de 12,6 en matière de compétences numériques, le plaçant au 20e rang sur 54 pays africains,¹¹³ ce qui indique que le New Deal Technologique 2034 du gouvernement (et la précédente stratégie numérique 2025) a vu juste en définissant le programme prioritaire n° 7 du plan directeur numérique, « formation et développement des compétences numériques », avec pour objectifs de former 50 champions africains du numérique, 100 000 diplômés dans le domaine du numérique et 5 000 experts numériques certifiés par an d'ici 2034 (voir Annexe 1 Figure 1).

Le Sénégal accorde également la priorité à la mise à disposition d'un plus grand nombre de services publics et gouvernementaux sous forme numérique dans le cadre du New Deal Technologique 2034.

Comme décrit plus en détail à l'annexe 3 du présent rapport, l'administration numérique peut stimuler la demande des citoyens en matière de développement des compétences numériques et d'utilisation de l'internet et des services mobiles à haut débit.



^{112/} Note de politique d'inclusion numérique de la GSMA - Faire progresser les compétences numériques pour une grande inclusion numérique, novembre 2025.

^{113/} Quita Hub - Indice de préparation des talents à l'IA en Afrique, p. 109, avril 2025.

Les opérateurs mobiles au Sénégal participent déjà aux actions du gouvernement pour améliorer la culture et les compétences numériques:

Figure 58

Exemples d'initiatives en matière de culture et de compétences numériques

Programme national de formation numérique	Le Programme national de formation numérique vise à former 100 000 personnes d'ici 2025, dont 20 000 d'ici 2023. ¹¹⁴
Salles multimédias FDSUT dans les collèges	Grâce au FDSUT, et afin de renforcer l'inclusion numérique, le gouvernement prévoit déployer plusieurs salles multimédias dans 100 collèges. ¹¹⁵
Yas	Des initiatives ont été lancées pour positionner le pays comme un pôle technologique grâce à l'éducation et à l'innovation. Elles comprennent l'ouverture de l'École 42, le soutien aux start-ups et à l'écosystème technologique au sens large, le financement d'Association dans le cadre d'un partenariat public-privé et des actions RSE destinées à accompagner et à renforcer les start-ups.
Orange	<p>Orange Sonatel, en collaboration avec Orange Digital Center (qui comprend un centre à Dakar), propose la Sonatel Academy (qui offre une formation intensive en développement web, cybersécurité et IA afin de préparer les jeunes à des carrières dans le numérique), Orange Fab (un accélérateur de start-ups qui aide les entreprises en phase de démarrage à se développer grâce à un mentorat, un financement et un accès au réseau mondial d'Orange) et 5G Lab (spécialisé dans la recherche pour le développement d'applications de nouvelle génération dans les domaines de la santé, de la mobilité et de l'industrie utilisant la technologie 5G).¹¹⁶ Le centre a formé plus de 3 500 personnes et soutenu 92 start-ups, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à promouvoir l'entrepreneuriat.¹¹⁷</p> <p>Orange Digital House, en partenariat avec l'Institution de formation et d'éducation pour les femmes (IFEF), propose des cours sur les outils numériques, le développement des entreprises et l'éducation financière. En 2024, 22 centres avaient été créés, formant plus de 6 000 femmes à travers le pays.¹¹⁸</p> <p>Au cours de l'exercice 2024, Orange a dispensé une formation aux compétences numériques à 10 000 élèves des écoles publiques.¹¹⁹</p>

¹¹⁴ Rapport sur l'état d'avancement et les résultats du projet d'accélération numérique de la Banque mondiale au Congo, 2024.

^{115/} FDSUT.

^{116/} Communiqué de presse Sonatel - Orange Digital Center : un pôle d'innovation technologique au cœur de Dakar, mars 2024.

^{117/} Article Orange Developer - Orange Digital Center : un moteur clé au Sénégal, janvier 2025.

^{118/} Communiqué de presse Orange, janvier 2024.

^{119/} Cf. communiqué de presse sur les résultats financiers 2024 d'Orange.

Un axe émergent à explorer pour le Sénégal, dans le cadre de la Digital Factory et des projets de développement des compétences numériques prévus par le Plan Directeur du Numérique, concerne l'utilisation des technologies numériques pour renforcer les compétences digitales et favoriser l'adoption des services numériques.

De plus en plus de solutions intégrées et d'API sont utilisées dans les services en ligne et les applications afin d'intégrer des modules de formation aux usages numériques et d'adapter le contenu en fonction de la localisation de l'utilisateur, du type d'appareil ou encore des langues locales, tout en respectant les réglementations en matière de cybersécurité, de protection des données et de vie privée.

L'initiative GSMA Open Gateway, lancée en 2023, vise à exploiter les capacités des opérateurs mobiles à l'échelle mondiale en donnant accès à leurs réseaux via des API standardisées.

En septembre 2025, 60 API sont déjà disponibles pour le développement, et 14 opérateurs mobiles répartis dans 12 pays africains, dont Orange, ont adopté cette initiative.¹²⁰

Il est recommandé que le Sénégal s'associe à des entreprises technologiques locales et internationales, aux opérateurs mobiles et aux développeurs d'applications pour intégrer ces solutions et API dans les services publics numériques ainsi que dans les services commerciaux, afin d'en accroître l'efficacité, l'inclusion et l'impact.

2D.3.3

Confiance et sécurité

Le New Deal Technologique 2034 comprend un programme prioritaire visant à élaborer et à mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale en matière de cybersécurité (Voir Annexe 1, Figure 1).

Dans ce cadre, il est recommandé que le Sénégal continue sa participation aux cadres internationaux et régionaux en matière de cybersécurité et de protection des données, notamment la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo), qui criminalise un large éventail d'activités cybernétiques, notamment le piratage, la cyberfraude et l'usurpation d'identité. Elle établit également des procédures d'enquête et de poursuite des cybercrimes, y compris la coopération internationale entre les pays africains.

Le secteur mobile travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics afin de garantir la sécurité et la confiance des utilisateurs. Par exemple, En mars 2025, Orange Sonatel a signé un partenariat majeur avec la SENUM, l'agence nationale sénégalaise chargée des infrastructures numériques, afin de renforcer la souveraineté numérique et la sécurité des infrastructures. Ce partenariat prévoit notamment des efforts conjoints en matière d'interconnexion des centres de données, de protocoles de cybersécurité et de développement des compétences numériques.¹²¹



120/ GSMA, The Mobile Economy Africa 2025, Pages 25 - 26.

121/ Article SENUM SA, mars 2025.

2D.3.4

Impact des recommandations de politique publique axées sur la demande pour relever le Défi politique n°3

Comme indiqué à la section 1D, le modèle quantitatif élaboré pour ce rapport évalue l'impact des mesures de politique publique axées sur la demande, notamment : la mise en place d'un programme d'abordabilité des smartphones d'entrée de gamme, le renforcement des compétences et de la culture numériques à des fins éducatives, commerciales, sociales et financières, l'intégration de solutions et d'API dans les services et applications en ligne afin de stimuler l'adoption et l'usage du numérique, ainsi que la consolidation de la confiance dans la sécurité et la fiabilité des technologies digitales.

La mise en œuvre de ces recommandations permettrait d'ajouter environ 1,34 million d'utilisateurs uniques d'Internet mobile d'ici 2030, soit une hausse de 6,3 % de la population (voir Figure 59).

Figure 59

Adoption de l'Internet mobile avec les mesures axées sur la demande

Utilisateurs internet mobile (millions)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario de référence	8,16	8,60	9,06	9,55	10,06	10,53
Scénario de réformes axées sur la demande	8,16	8,82	9,52	10,27	11,08	11,87
Déférence d'une année sur l'autre par rapport au scénario de référence	0	2,5%	5,1%	7,6%	10,2%	12,7%
Différentiel de croissance par rapport au scénario de référence	0	2,7%	5,6%	8,9%	12,5%	16,4%

2D.4 Défi politique n° 4

Réformes réglementaires nécessaires en faveur de l'économie numérique

2D.4.1

Priorisation des projets les plus stratégiques du New Deal Technologique 2034

Le New Deal Technologique 2034 constitue l'une des stratégies les plus ambitieuses et complètes du continent africain, et, si elle est mise en œuvre avec succès, pourrait accélérer de manière décisive la transformation numérique du Sénégal.

Comme le reconnaissent le New Deal et le Plan Directeur du Numérique, une coordination efficace entre les différentes institutions publiques ainsi qu'une collaboration étroite avec les entreprises du secteur, les partenaires locaux et internationaux seront essentielles pour assurer la réussite des projets et l'atteinte des objectifs fixés. Dans cette optique, il est recommandé que le gouvernement adopte une approche progressive, en hiérarchisant les projets les plus prioritaires du New Deal Technologique 2034 et du Plan Directeur du Numérique, notamment :

- La levée des obstacles liés aux infrastructures numériques et à la connectivité universelle (comme indiqué précédemment dans les Défis politiques n°1 et n°2) ;
- Le renforcement des partenariats visant à surmonter les barrières liées aux compétences numériques et à la demande, afin de stimuler l'usage des services et technologies numériques par les citoyens, les administrations publiques et les entreprises (comme décrit dans le Défi politique n°3) ; et
- Et enfin, la mise à jour du cadre réglementaire et de gouvernance du numérique (décrite dans la section suivante).

2D.4.2

Modernisation du cadre réglementaire numérique et de la gouvernance

L'évolution rapide et continue des technologies et des modèles économiques implique une évolution permanente de la réglementation afin de refléter les réalités actuelles du marché. De nombreux pays œuvrent dans ce sens, en adaptant leurs cadres réglementaires afin de refléter l'évolution du marché et de soutenir la poursuite de la digitalisation de l'économie.

Cela est reconnu dans le cadre du New Deal Technologique 2034, qui identifie comme priorité n°1 la révision et la mise à jour du cadre réglementaire et de gouvernance du numérique (voir Annexe 1, Figure 1). Pour le secteur, il s'agit de l'un des projets les plus stratégiques du New Deal et du Schéma Directeur du Numérique.

Dans le cadre du New Deal Technologique 2034, le premier programme porte sur la modernisation du cadre juridique, avec pour objectif d'établir un environnement numérique robuste, inclusif et flexible, capable de stimuler l'innovation, de protéger les droits des citoyens, de garantir la sécurité des données et de renforcer la collaboration entre l'État et le secteur privé. Cela comprend notamment :

2D.4.2.1

L'adoption complète d'un régime de licences technologiquement neutre simple, harmonisé et transparent

Tout en garantissant la sécurité juridique des droits des titulaires actuels (notamment pour le renouvellement, la durée de la licence et les frais), afin de soutenir la continuité des investissements et de l'innovation dans la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034 (voir Section 2D.1.1 – Défi politique n°1 : licences et attribution de fréquences).



2D.4.2.2

La mise en place d'un cadre réglementaire adapté aux nouveaux services et infrastructures de communications électroniques

Le paysage concurrentiel de l'économie numérique sénégalaise évolue rapidement avec l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux modèles économiques, ce qui soulève des enjeux politiques et réglementaires inédits. Ces évolutions appellent une évaluation rigoureuse, une concertation étroite avec les parties prenantes, et une prise de décision transparente et fondée sur des données probantes, afin de définir un cadre clair et prévisible pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique, garantissant la pérennité de l'investissement et l'innovation dans les infrastructures et services au service des objectifs du New Deal Technologique 2034.

Par exemple, un domaine pour la mise à jour du cadre réglementaire est le développement d'un cadre réglementaire facilitateur pour les avancées dans les communications par réseau de satellites non terrestres et en orbite terrestre basse (LEO), ainsi que les technologies Direct-2-Device (D2D) en évolution, et l'augmentation des partenariats commerciaux entre les opérateurs mobiles et les fournisseurs de satellites afin d'étendre la couverture haut débit aux zones peu peuplées ou inaccessibles, à l'image du partenariat entre Orange et Eutelsat.¹²² Cela passerait par le maintien d'un régime réglementaire clair, cohérent et transparent pour les cas où les services satellitaires sont fournis directement aux consommateurs, tout en garantissant une parité réglementaire indispensable pour assurer une concurrence équitable.

La GSMA a récemment publié plusieurs orientations et positions de référence à l'attention des autorités nationales de régulation des télécommunications sur ce sujet (voir Figure 60).

122/ Eutelsat et Orange renforcent leur partenariat avec un nouvel accord pluriannuel sur le segment LEO, Newsroom Orange, juin 2025.

Figure 60

Positions de la GSMA sur le spectre pour le D2D et l'utilisation du satellite pour compléter la couverture mobile¹²³

D2D dans le spectre IMT	<p>1. Le D2D utilisant le spectre mobile doit être fourni via les licences des opérateurs mobiles (MNO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le D2D opérant dans les bandes de spectre IMT constitue un service complémentaire aux réseaux terrestres et permet aux MNO de collaborer, dans le cadre d'accords commerciaux avec des opérateurs de réseaux satellites (SNO), afin d'étendre leur couverture. Avec l'accord du régulateur, cela doit passer par la licence de spectre du MNO : les droits d'utilisation par satellite sur une bande terrestre donnée doivent découler des droits exclusifs de la licence du MNO (via des contrats de location de spectre ou d'autres outils d'autorisation selon les pays). Autoriser l'utilisation du spectre d'un MNO par un fournisseur de D2D satellitaire peut signifier que le MNO reste responsable de la gestion et de la mitigation des interférences, selon les termes de sa licence initiale. Dans ce cas, le MNO peut aussi rester responsable du respect d'autres obligations réglementaires. Cette approche permet aux MNO de décider de la meilleure manière d'utiliser leur spectre mobile pour fournir de la connectivité satellite à leurs abonnés, favorisant une utilisation optimale et efficace du spectre.
	<p>2. Lorsqu'il utilise le spectre IMT, le D2D doit protéger les réseaux IMT conformément au Règlement des radiocommunications de l'UIT</p> <ul style="list-style-type: none"> La CMR-27 (Conférence mondiale des radiocommunications 2027) étudie la mise en place d'un cadre international pour faciliter le développement des services D2D. Les régulateurs qui prévoient une introduction rapide du D2D pourraient définir des cadres nationaux prudents. Options possibles : <ul style="list-style-type: none"> Les opérations D2D doivent protéger les services existants, fonctionnant sur une base sans interférence et sans protection dans les bandes où aucune allocation satellite n'existe. Créer des attributions secondaires dans certaines bandes mobiles avec des conditions pour éviter les brouillages préjudiciables. Toute approche doit garantir la coexistence avec les réseaux mobiles terrestres, en gérant les risques d'interférences au sein du réseau propre de l'opérateur, avec les opérateurs voisins dans la même bande ou avec les utilisateurs dans des bandes adjacentes.
	<p>3. Utilisation de terminaux standards pour le D2D dans le spectre IMT</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme le D2D utilisant les bandes IMT partage les fréquences déjà attribuées aux MNO, les terminaux mobiles standards devraient fonctionner sans adaptation spécifique entre les deux systèmes. Les économies d'échelle liées aux terminaux standards profitent au D2D, contrairement au D2D utilisant le spectre MSS (Mobile Satellite Service) qui requiert des terminaux compatibles avec les normes propriétaires ou 3GPP Release 17+. Cela permet de rendre le D2D dans le spectre IMT accessible y compris via des terminaux recyclés ou d'occasion, ainsi que sur les modèles les plus abordables.
	<p>4. Accord obligatoire avec les MNO pour l'utilisation de leur spectre licencié</p> <ul style="list-style-type: none"> Les régulateurs ne doivent pas accorder de licences séparées aux opérateurs D2D pour les mêmes fréquences et zones que les licences terrestres existantes. L'accès au spectre des MNO pour le D2D doit découler des droits des MNO, via un contrat de location ou autre transaction commerciale. L'opérateur satellite doit obtenir ses autorisations pour exploiter sa constellation, mais ses droits d'usage du spectre mobile doivent provenir des droits du MNO.

123/ GSMA Public Policy Paper - Spectrum for D2D - The use of satellite to supplement mobile coverage, September 2025.

D2D dans le spectre IMT	<p>5. Avant la CMR-27, les interférences doivent être gérées par des réglementations nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CMR-27 cherchera à définir des paramètres harmonisés internationalement pour assurer la coexistence entre le mobile terrestre et le D2D. • Les pays souhaitant introduire le D2D rapidement peuvent définir des cadres nationaux autorisant les MNO à partager leur spectre avec des opérateurs D2D. • Différentes options existent (exemptions de licence pour les terminaux, etc.), mais certaines réglementations ne couvrent pas encore les transmissions descendantes satellites vers les terminaux. • Les règlements doivent garantir la compatibilité et la protection entre blocs de spectre voisins et entre zones géographiques adjacentes.
	<p>6. Toute nouvelle attribution au service mobile par satellite (MSS) à la CMR-27 doit protéger les réseaux IMT</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CMR-27 vise à définir des dispositions techniques et réglementaires harmonisées pour le D2D dans les bandes IMT. • Toute nouvelle allocation au MSS dans ces bandes doit rester secondaire, afin que le MSS n'interfère pas avec les réseaux IMT et ne puisse pas réclamer de protection, conformément au Règlement des radiocommunications de l'UIT. • Les cadres réglementaires locaux développés avant la CMR-27 pourront être révisés pour assurer une harmonisation la plus large possible du D2D dans le spectre mobile.

2D.4.2.3

Intelligence artificielle

Le New Deal Technologique 2034 identifie l'intelligence artificielle (IA) comme une technologie émergente stratégique à promouvoir et à encadrer, et souligne la nécessité de développer une politique nationale en matière d'IA. Il est recommandé d'en faire une priorité nationale.

(IA) comme une technologie émergente stratégique à promouvoir et à encadrer, et souligne la nécessité de développer une politique nationale en matière d'IA. Il est recommandé d'en faire une priorité nationale.

L'IA, en constante évolution, constitue à la fois un levier majeur de transformation numérique et une priorité politique croissante pour les gouvernements à travers le continent. Selon des estimations récentes, l'IA pourrait contribuer à hauteur de 2,9 billions USD à l'économie africaine, soit une hausse annuelle du PIB d'environ 3 % d'ici 2030.¹²⁴

Les opérateurs mobiles, les grandes entreprises technologiques mondiales et les startups locales intensifient leurs investissements dans l'IA, afin de développer des solutions intelligentes destinées aux entreprises et d'améliorer les services offerts aux consommateurs.

124/ AI in Africa – The state and needs of the ecosystem, AI4D Africa, 2024.

Par exemple :

Les opérateurs mobiles exploitent également l'IA pour optimiser leurs réseaux et améliorer l'expérience client . Sonatel a récemment achevé la construction d'un centre de données Tier III à Dakar, destiné à renforcer ses capacités en matière de cloud et de big data pour ses propres opérations, tout en offrant des services aux entreprises clientes.

Face à ces évolutions, les décideurs publics, tant à l'échelle internationale qu'en Afrique, développent des stratégies nationales et continentales sur l'intelligence artificielle.

L'Union africaine a lancé une Stratégie continentale sur l'IA (voir Figure 61), et plusieurs pays africains ont déjà élaboré ou amorcé l'élaboration de leur propre stratégie nationale, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, l'Île Maurice, le Nigéria, le Rwanda et l'Afrique du Sud.¹²⁵ Un enjeu essentiel à intégrer dans ces stratégies est le développement de l'IA dans les langues locales, afin d'en favoriser l'adoption.

Figure 61

Axes prioritaires de la Stratégie continentale de l'Union africaine sur l'intelligence artificielle (IA)¹²⁶

AXE PRIORITAIRE	DESCRIPTION
Maximiser les bénéfices de l'IA	Veiller à ce que les technologies d'intelligence artificielle contribuent à la croissance économique, à l'inclusion sociale et à l'amélioration des services publics sur l'ensemble du continent
Minimiser les risques liés à l'IA	Mettre en place des mesures de protection pour gérer les risques éthiques, sécuritaires et liés à la vie privée, tout en prévenant les usages abusifs des systèmes d'IA.
Développer les infrastructures et les compétences nécessaires au développement de l'IA	Renforcer les infrastructures numériques, investir dans les écosystèmes de données et doter la main-d'œuvre des compétences nécessaires pour concevoir et utiliser l'IA de manière responsable.
Favoriser la coopération et les partenariats	Promouvoir la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, le monde académique et les partenaires internationaux afin d'accélérer l'adoption et la gouvernance de l'IA.
Stimuler l'investissement	Encourager les investissements publics et privés dans la recherche, l'innovation et les startups en IA pour soutenir une croissance durable et renforcer la compétitivité.
Élaborer un cadre de gouvernance et de régulation inclusif	Mettre en place des structures de gouvernance claires, inclusives et adaptatives afin de garantir que le déploiement de l'IA soit conforme aux valeurs sociétales. Les politiques doivent équilibrer innovation et responsabilité, en promouvant la transparence, l'équité et un accès équitable aux bénéfices de l'IA.

125/ GSMA – The Mobile Economy Africa 2025, Pages 13 – 16.

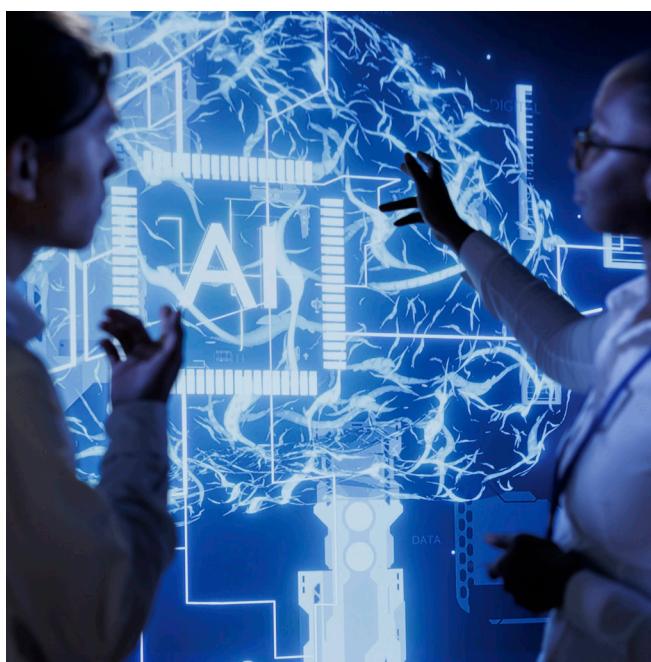
126/ GSMA Intelligence based on the Continental Artificial Intelligence Strategy, GSMA The Mobile Economy Africa 2025, Page 13.

2D.4.2.4

Approche consultative pour la digitalisation et la modernisation du cadre réglementaire

Il est essentiel que cette révision, ainsi que l'élaboration de la nouvelle loi et de ses règlements d'application, soient menées dans un processus de concertation large et transparent, reposant sur une évaluation d'impact fondée sur des données probantes, et en conformité avec la législation en vigueur.

Une telle approche garantirait une régulation sectorielle stable et prévisible, renforçant la transparence du cadre réglementaire et favorisant la prise de décision fondée sur l'évidence. Elle permettrait ainsi de stimuler l'investissement et de soutenir la mise en œuvre du plan national de développement ainsi que des objectifs numériques du pays.



2D.4.3

Réglementation du mobile money

Comme décrit à la section 2B, la monnaie électronique et le mobile money contribuent de manière significative à l'inclusion financière et à l'économie numérique dans le pays. Cette évolution repose sur les investissements et l'innovation du secteur, ainsi que sur un cadre politique et réglementaire favorable, notamment

- La stratégie nationale d'inclusion financière.
- La décision n° 2018-001 précisant les conditions d'ouverture des codes USSD aux fournisseurs de services à valeur ajoutée.
- La décision de la BCEAO, autorisant les paiements par code QR et annonçant la mise en œuvre de l'interopérabilité des paiements en 2024.¹²⁷

À l'instar du paysage concurrentiel des télécommunications, le secteur de la monnaie électronique évolue rapidement avec l'arrivée de nouvelles technologies et de nouveaux modèles commerciaux, ce qui pose de nouveaux défis politiques et réglementaires que le gouvernement et les régulateurs doivent évaluer avec soin, en consultation avec les parties prenantes, afin de prendre des décisions transparentes et fondées sur des données probantes.

L'indice GSMA de réglementation du Mobile Money 2024 classe le Sénégal avec une note globale de 82, derrière le Ghana, premier pays africain avec une note de 96, et à un niveau similaire à celui d'autres pays africains leaders dans le domaine du mobile money, tels que le Kenya (88), la Tanzanie (87), le Nigeria (86) et la Côte d'Ivoire (81). Les principaux enjeux identifiés par cet indice pour améliorer le cadre réglementaire sont les transferts internationaux et les politiques tels les bacs à sable d'expérimentation afin d'encourager l'innovation.

127/ Cf. communiqué de presse de la BCEAO 2024.

L'indice réglementaire du Mobile Money de la GSMA, ainsi que le GSMA Mobile Money Policy and Regulatory Handbook, offrent des recommandations et bonnes pratiques utiles pour approfondir et améliorer le cadre réglementaire du mobile money.¹²⁸

Les entretiens menés pour ce rapport ont montré — en plus des changements fiscaux d'octobre 2025 — qu'un enjeu majeur concerne la complexité réglementaire à laquelle les fintechs sont confrontés. Le secteur du mobile money et de la monnaie électronique est en effet soumis à l'intervention de plusieurs autorités (notamment l'ARTP, la BCEAO et la Commission des données personnelles), ce qui crée des exigences multiples et parfois contradictoires. Il est recommandé d'élaborer, en concertation avec les parties prenantes, un mémorandum d'entente — ou tout autre instrument réglementaire équivalent — afin d'harmoniser le cadre applicable, renforcer la coopération entre autorités, garantir une meilleure prévisibilité réglementaire et réduire les chevauchements ou redondances.

Autre enjeu, a récente instruction n° 001-01-2024¹²⁹ de la BCEAO relative aux services de paiement dans l'Union Monétaire Ouest Africaine pour les fintechs a été suspendue en raison de préoccupations concernant la conformité des acteurs du secteur aux nouvelles exigences légales, et est actuellement examinée par la BCEAO.

L'actualisation des politiques, lois, réglementations, stratégies et lignes directrices constitue une étape essentielle pour la réalisation des objectifs du New Deal Technologique 2034. Elle représente également un levier clé pour répondre aux défis de politique publique identifiés dans le présent rapport. La section 3 présente une synthèse des recommandations politiques ainsi que les résultats du modèle d'impact associé.



128/ Indice GSMA de réglementation du mobile money 2024. Indice GSMA de réglementation du mobile money- Document méthodologique 2024.

129/ Instruction n° 001-01-2024 relative aux services de paiement dans l'Union monétaire ouest-africaine.

3. Recommandations politiques



Les recommandations de politiques suivantes établissent un équilibre entre les objectifs à court terme et les investissements et le développement à long terme afin de réaliser le plein potentiel de l'économie numérique et de la transformation numérique au Sénégal.

Pour tirer pleinement parti des nombreux avantages de l'économie numérique et de la transformation numérique, il faudra prendre des mesures audacieuses pour soutenir la demande, réduire le coût de l'offre et promouvoir un environnement politique favorable à l'investissement.

La valeur économique et sociale des technologies numériques et émergentes repose sur les réseaux mobiles, qui constituent l'épine dorsale de la digitalisation de l'économie. Secteur mobile constitue ainsi un partenaire essentiel de l'État pour atteindre les objectifs de transformation numérique du Sénégal, tant dans la modernisation de l'économie que dans l'amélioration de la fourniture des services publics.

Les recommandations politiques formulées dans ce rapport visent à accélérer la contribution du secteur mobile à la Vision Sénégal 2050 et au New Deal Technologique 2034 (voir Figure 62), à travers deux leviers majeurs :

- L'augmentation du nombre d'utilisateurs uniques d'internet mobile (haut débit) de 2,6 millions d'ici 2030, portant le total à 13,1 millions d'abonnés internet mobile, soit 61 % de la population et 94 % de la population adulte. Cette progression permettrait de réduire l'écart d'usage de 12 %. À cet horizon, le nombre d'abonnés mobiles uniques serait près de 61 % supérieur à celui de 2025, contribuant pleinement à l'objectif du New Deal Technologique 2034 visant un taux d'utilisation des services numériques supérieur à 80 %.



- L'extension de la couverture 4G de 97 % à 99,5 % de la population, pour un investissement estimé à 10 millions USD, soit la moitié du coût initial (20 millions USD) en l'absence des réformes proposées. Les 0,5 % restants de la population, situés dans les zones les plus isolées, seraient desservis grâce à des technologies alternatives, contribuant ainsi à l'objectif du New Deal Technologique 2034 d'assurer une connectivité de qualité pour 95 % de la population.

Figure 62

Recommandations politiques et contribution au New Deal Technologique 2034

AXE PRIORITAIRE	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	IMPACT DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES À L'HORIZON 2030 (PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034.
Environnement favorable d'investissement dans les infrastructures numériques	<p>Fort d'un taux de couverture population de 97 % en 4G et 39 % en 5G¹³⁰, le Sénégal progresse vers l'objectif du New Deal Technologique 2034 d'une connectivité nationale de 95 %. Pour maintenir cette dynamique, il est crucial d'assurer un environnement d'investissement durable favorisant le déploiement d'infrastructures numériques fiables, performantes et abordables.</p> <p>Les actions clés à engager sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adopter une nouvelle politique du spectre et une feuille de route nationale, à l'issue d'une consultation du secteur, garantissant, pour toutes les licences, une attribution efficiente, transparente et prévisible des fréquences, incluant l'allocation des bandes 5G, le renouvellement et de plus longues durées (20 ans), des licences et une tarification équitable des redevance de spectre et du backhaul mobile alignés sur les standards internationaux tenant compte des conditions économiques et des besoins d'investissement du Sénégal pour atteindre les objectifs du Nouveau Deal Technologique. Actualiser l'analyse des marchés pertinents de gros et de détail -à partir d'un étude indépendante portant sur la concurrence et les coûts dont les constats pourront être discutés à l'aide d'une consultation publique - afin de définir, mettre en oeuvre et appliquer des remèdes réglementaires spécifiques et efficaces pour l'ensemble du marché, conformément aux articles 14 à 16 du Code des communications électroniques (2018), en tenant compte des besoins d'investissements durables et de l'opérationnalisation du partage d'infrastructures suivant les textes prévus à cet effet (article 103 du code des communications électroniques, décret n°2022-1357 relatif à l'interconnexion, au partage d'infrastructures et à l'accès dans le secteurs des communications électroniques et la décision n°2023-022 fixant les conditions et modalités du partage d'infrastructure). Assurer la réduction des besoins énergétiques des télécommunications et de leurs coûts grâce au Mission300 Energy National Compact du Sénégal, au programme Banque Mondiale - PADAES (Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité), ainsi qu'au programme Desert to Power de la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux autres initiatives en cours. 	<p>En s'appuyant sur la couverture actuelle de 97 % de la population en 4G et de 39 % en 5G, qui contribue à l'objectif du New Deal Technologique 2034 d'atteindre 95 % de connectivité, les recommandations relatives aux politiques d'infrastructures permettraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'augmenter la couverture 4G à 99,5 % de la population, avec un investissement estimé à 10 millions USD (contre au moins 20 millions USD sans la mise en œuvre de ces politiques). D'ajouter 330 000 nouveaux utilisateurs uniques d'internet mobile d'ici 2030 (soit une progression de +1,5 % de la population). Ces mesures se traduirraient par une valeur ajoutée estimée à 110 milliards FCFA, la création de 28 000 emplois et 38 milliards FCFA de recettes fiscales dans les secteurs économiques clés.

130/ GSMA Intelligence - Couverture 4G et investissements au Sénégal, octobre 2025.

Voir la Figure 12 pour l'analyse détaillée, comprenant la couverture 4G de la population totale (97 %), urbaine (100 %) et rurale (92 %), ainsi que la couverture 5G totale (39 %), urbaine (58 %), périurbaine (39 %) et rurale (4 %).

Il convient de noter que la couverture 4G de la population est calculée à partir des données combinées de couverture réseau des opérateurs mobiles (MNO), croisées avec les estimations de population issues du modèle Global Human Settlement Layer (GHSL) pour 2025.

Ces données permettent d'évaluer l'état de la couverture pour chaque zone de peuplement du pays, ainsi que la moyenne de la couverture géographique et démographique au sein de chaque entité administrative nationale.

AXE PRIORITAIRE	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	IMPACT DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES À L'HORIZON 2030 (PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034.
	<p>Selon les analyses de la GSMA, si l'objectif du National Compact visant un accès universel à l'énergie d'ici 2030 est atteint et que l'infrastructure télécom bénéficie d'une alimentation électrique plus abordable, l'investissement nécessaire pour atteindre une couverture 4G de 99,7 % de la population serait estimé à 10 millions USD, contre 20 millions USD en l'absence de ces améliorations. Les analyses de la GSMA, incluant la planification géospatiale, sont disponibles pour alimenter et soutenir ces programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classer les infrastructures télécoms parmi les infrastructures nationales critiques et prévoir des mesures de déploiement efficace et de protection contre les dégradations et actes de vandalisme. • Élaborer une réglementation sur la qualité de service (QoS) conforme aux normes internationales, assortie d'un plan d'action commun pour lever les obstacles. • Réviser la politique du FDSUT avec la participation équitable et transparente des contributeurs au fonds aux processus décisionnels et aux programmes du FDSUT et en ayant recours au partage d'infrastructure encadré par une régulation efficace. Subventionner à la fois, dans les zones rurales, les coûts d'investissements (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) et les accompagner d'allègement fiscaux et d'incitations. Publier des rapports financiers audités pour plus de transparence. <p>Il est à noter que Les analyses de la GSMA indiquent que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'extension de la couverture 4G de 97 % à 99,5 % nécessiterait environ 20 millions USD d'investissement supplémentaire, réductible à 10 millions USD si les recommandations sont appliquées. • Environ 35 % des sites 4G existants se trouvent à plus d'un kilomètre du réseau électrique, et plus de 98 % des nouveaux sites nécessaires pour l'extension de la couverture seraient également hors réseau. Pour soutenir les objectifs du New Deal Technologique 2034, le secteur des télécommunications doit être reconnu comme un secteur prioritaire en matière d'alimentation énergétique dans le cadre du Pacte national Mission300 du Sénégal pour l'énergie. • Les 0,5 % restants de la population vivant dans des zones très reculées devront être couverts par des technologies alternatives, telles que les satellites en orbite basse (LEO).¹³¹ 	
Utilisation du numérique pour la mobilisation des recettes publiques et des impôts Optimisation de la fiscalité sectorielle	Renforcer la mobilisation des recettes publiques en accélérant l'usage des technologies numériques pour les paiements dématérialisés, afin d'améliorer la fiabilité des déclarations fiscales, la conformité et la fourniture des services publics.	Ces recommandations en matière de fiscalité permettraient d'enregistrer une hausse de 940 000 utilisateurs uniques supplémentaires d'internet mobile d'ici 2030, soit une progression de +4,4 % de la population.

131/ GSMA Intelligence - Couverture 4G et investissements au Sénégal, octobre 2025.

AXE PRIORITAIRE	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	IMPACT DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES À L'HORIZON 2030 (PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034.
	<p>Mettre en œuvre une politique fiscale prospective pour optimiser la fiscalité spécifique aux télécommunications, au mobile money et aux terminaux d'entrée de gamme, en élargissant l'assiette fiscale tout en favorisant l'accessibilité et l'inclusion numérique.</p> <p>Les mesures clés incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les taxes de contribution spécialisée des Télécommunications (4,5%) et la Rédevance d'utilisation des télécommunications (5%) à 3% chacune. • Exonérer des 18% de TVA et des droits d'importation (environ 7,7%) les smartphones d'entrée de gamme en dessous de 17500 FCFA. Selon la GSMA, un téléphone d'entrée de gamme compatible Internet coûte en moyenne 31 USD au Sénégal, soit 19 % du PIB mensuel par habitant et 42 % pour les 40 % les plus pauvres ; la fiscalité associée représente 21 % du prix total. • Supprimer les 0,5% de taxes sur les transferts, retraits et paiements marchands liés au mobile money et garantir une réglementation harmonisée des taxes et frais pour l'ensemble des acteurs du mobile money et de la Monnaie électronique. 	<p>Elles se traduiraient par une valeur ajoutée estimée à 540 milliards FCFA, la création de 137 000 emplois et 196 milliards FCFA de recettes fiscales dans les secteurs économiques clés et 174 milliards de plus issu de la digitalisation de la collecte des taxes.</p>
Abordabilité des terminaux, développement des compétences numériques et stimulation de la demande	<p>Favoriser l'adoption du numérique à travers des réformes orientées vers la demande et des programmes ciblés, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme d'accès abordable aux smartphones d'entrée de gamme, en s'appuyant sur les recommandations de la GSMA — notamment celles issues de la Handset Affordability Coalition et du rapport Accelerating Smartphone Affordability in Africa.¹³² • Accélérer le Programme national de formation au numérique et d'autres initiatives de développement des compétences (ex. partenariat SENUM-Orange). • Utiliser, dans le cadre de la Digital Factory du Sénégal, des solutions intégrées et des API pour renforcer l'usage du numérique dans les services publics et commerciaux. • Mettre à jour la stratégie nationale de cybersécurité et de protection des données afin de renforcer la confiance numérique. • Accélérer la digitalisation des services publics via le plan directeur national du numérique, le guichet unique électronique et les plateformes intégrées. 	<p>Ces recommandations axées sur la demande entraîneraient une augmentation de 1,34 million d'utilisateurs uniques d'internet mobile d'ici 2030, soit une progression de +6,3 % de la population.</p> <p>Elles généreraient une valeur ajoutée estimée à 450 milliards FCFA, la création de 115 000 emplois et 154 milliards FCFA de recettes fiscales dans les principaux secteurs économiques.</p>

132/ Voir Section 2D.3.1 de ce rapport sur les recommandations relatives à l'abordabilité des terminaux d'entrée de gamme.

AXE PRIORITAIRE	DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	IMPACT DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES À L'HORIZON 2030 (PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034.
Priorisation des initiatives du New Deal Technologique 2034	Concentrer les efforts sur les initiatives prioritaires du New Deal Technologique 2034 et du Plan directeur national du numérique, tout en planifiant la mise en œuvre progressive des autres projets afin de maximiser leur impact.	<p>Impact total combiné des recommandations politiques à l'horizon 2030 :</p> <p>Une hausse de 2,61 millions d'utilisateurs uniques d'internet mobile (+12,2 % de la population), portant le total à 13,1 millions d'abonnés et réduisant l'écart d'usage de 12 %.</p>
Modernisation du cadre réglementaire	<p>Moderniser les cadres réglementaire et de gouvernance du numérique, avec un accent particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des régimes de licences simplifiés, harmonisés et transparent promouvant la neutralité technologique, tout en garantissant les droits des titulaires existants (renouvellement, durée de licence de l'ordre de 20 ans et frais raisonnables) afin de favoriser l'investissement et l'innovation essentiels au new deal technologique. • Un cadre réglementaire pour les technologies émergentes, incluant les partenariats entre opérateurs mobiles et satellites LEO pour étendre la couverture haut débit dans les zones reculées, et le développement de la connectivité directe aux terminaux (Direct-to-Device). • Une stratégie nationale d'intelligence artificielle alignée sur la stratégie continentale de l'Union africaine et intégrant les langues locales. • Un renforcement du cadre de régulation du mobile money par un protocole d'accord entre les autorités compétentes, afin d'améliorer la coordination, d'assurer la transparence et de réduire les chevauchements institutionnels. 	<p>D'ici 2030, le nombre d'abonnés mobiles uniques serait près de 61 % supérieur à celui de 2025, contribuant ainsi à l'objectif du New Deal Technologique 2034 visant un taux d'utilisation des services numériques supérieur à 80 %.</p> <p>Une valeur ajoutée estimée à 1100 milliards FCFA serait générée dans les principaux secteurs économiques et les services publics, soit 5% du PIB et contribuant ainsi à l'objectif du new deal technologique d'une contribution du numérique à hauteur de 15% dans le PIB</p> <p>Au total, 280 000 emplois seraient créés dans ces secteurs, contribuant à l'objectif du New Deal Technologique 2034 de 350 000 emplois directs et indirects.</p> <p>La croissance économique générée par l'augmentation de l'usage du numérique mobile dans l'ensemble des secteurs de l'économie entraînera un impact fiscal net de 417 milliards FCFA.</p>

Si les recommandations politiques proposées étaient mises en œuvre, elles auraient un impact significatif sur l'adoption du haut débit mobile (internet). Les estimations indiquent qu'elles pourraient entraîner une hausse de l'adoption allant jusqu'à 32 % d'ici 2030 (voir Figure 63) et contribuer à réduire l'écart d'usage de 12 % (voir Figure 64).

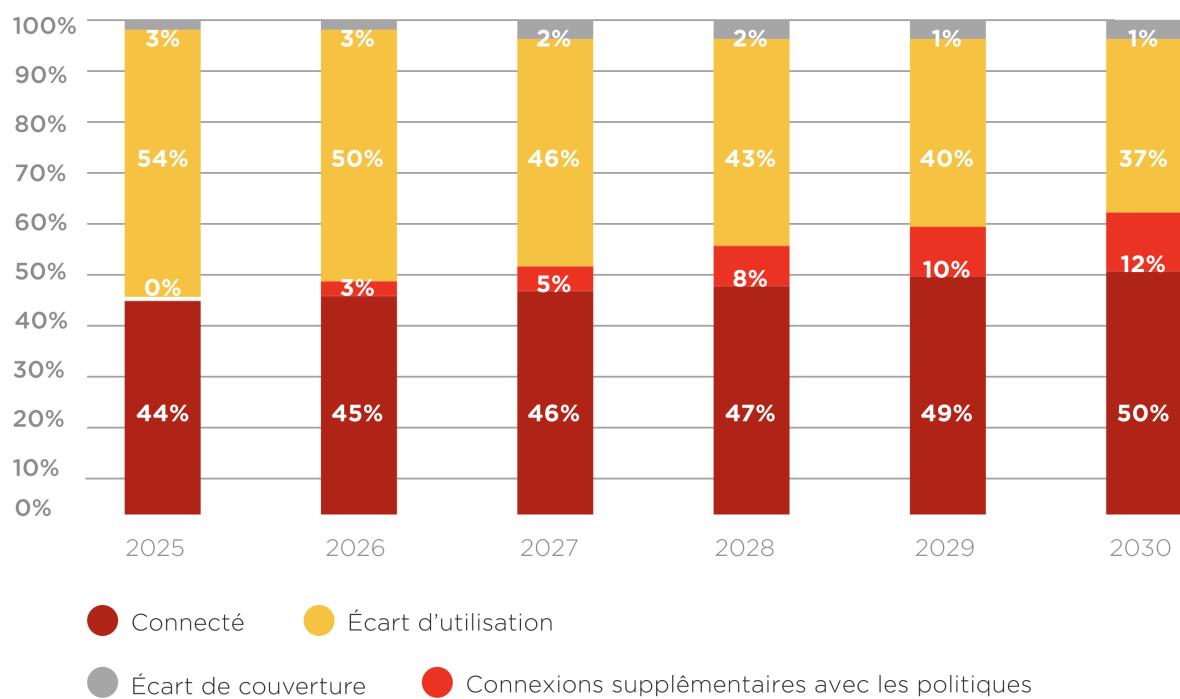
Figure 63

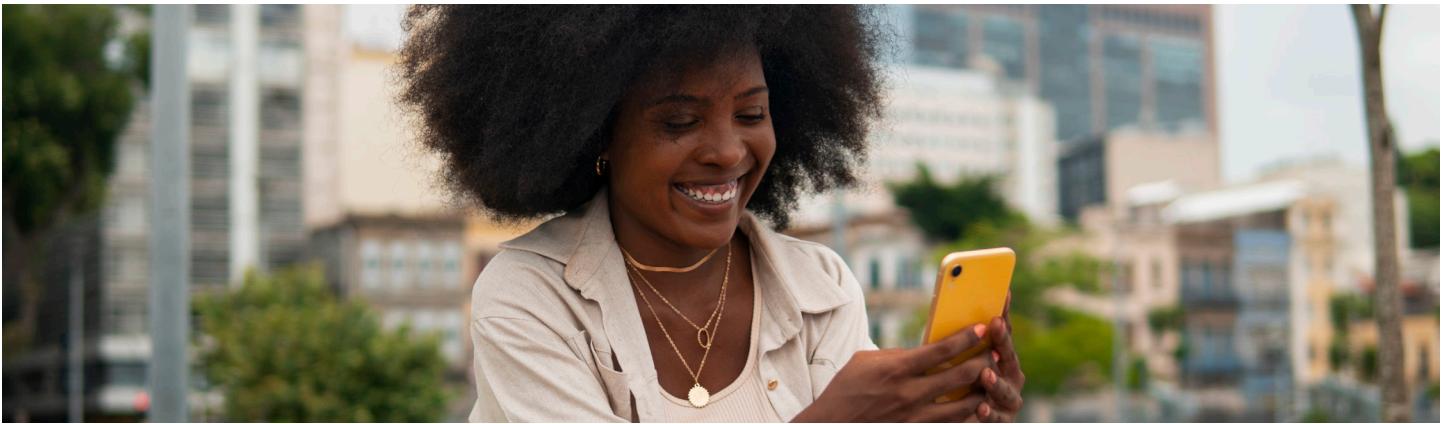
Impact combiné des recommandations politiques sur l'adoption d'internet au Sénégal

Utilisateurs internet mobile (millions)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario de référence	8,16	8,60	9,06	9,55	10,06	10,53
Scénation de réformes axées sur la demande	8,16	9,11	10,04	11,11	12,13	13,14
Déférence d'une année sur l'autre par rapport au scénario de référence	0	6%	11,9%	16,3%	20,7%	24,7%
Différentiel de croissance par rapport au scénario de référence	0	6,3%	13,2%	19,1%	25,5%	31,9%

Figure 64

Impact combiné des réformes politiques sur l'écart d'usage en matière d'internet mobile au Sénégal





Une digitalisation accrue des secteurs clés de l'économie et des services publics pourrait générer des impacts macroéconomiques majeurs dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, le transport, le commerce, la santé et l'administration publique.

Ces effets se traduirraient par une valeur ajoutée supplémentaire estimée à 1 100 milliards FCFA, la création de 280 000 emplois et 375 milliards FCFA de recettes fiscales.

Ces résultats contribueraient directement aux objectifs du New Deal Technologique 2034, à savoir la création de 350 000 emplois directs et indirects et une contribution du numérique à hauteur de 15 % du PIB national (voir Figure 65).

L'annexe 3 apporte des précisions supplémentaires sur l'impact économique potentiel de la digitalisation dans ces secteurs et au niveau des services publics, et inclut également des études de cas qualitatives.

Figure 65

Impact sectoriel de l'accélération de la digitalisation à la suite des réformes politiques en faveur des télécommunications

	Agriculture	Industrie	Transport	Commerce	Santé	Administration
Valeur ajoutée découlant de la digitalisation du commerce (en milliards de CFA)	290	370	70	100	30	240
% du PIB du secteur	5,3%	6,2%	7,8%	2,5%	9,3%	3,7%
% du PIB	1,0%	1,3%	0,3%	0,4%	0,1%	0,9%
Emploi	83,000	101,000	19,000	27,000	10,000	40,000
Recettes fiscales (en milliards de CFA)	67	86	17	25	6	174

Source : GSMA, Driving Digital Transformation of African Economies – Evidence and Methodology Document, 2024.
(*) Somme des recettes fiscales générées par la digitalisation des secteurs.

Si les recommandations fiscales sectorielles proposées sont adoptées, et combinées aux autres recommandations, la croissance économique générée par une utilisation accrue du numérique mobile dans l'ensemble des secteurs de l'économie entraînera un impact fiscal net de 417 milliards FCFA d'ici 2030. Cela inclut 319 milliards FCFA de recettes fiscales supplémentaires brutes, 174 milliards FCFA additionnels provenant de la digital-

isation des procédures fiscales, ainsi qu'une perte nette de 75 milliards FCFA en taxes provenant du secteur mobile. Les résultats s'appuient sur la méthodologie présentée en Figure 66 et les estimations présentées en Figure 67. Cette dynamique contribuerait pleinement aux objectifs gouvernementaux de mobilisation des recettes et d'élargissement de l'assiette fiscale.

Figure 66

Impact fiscal global des scénarios combinés - Méthodologie

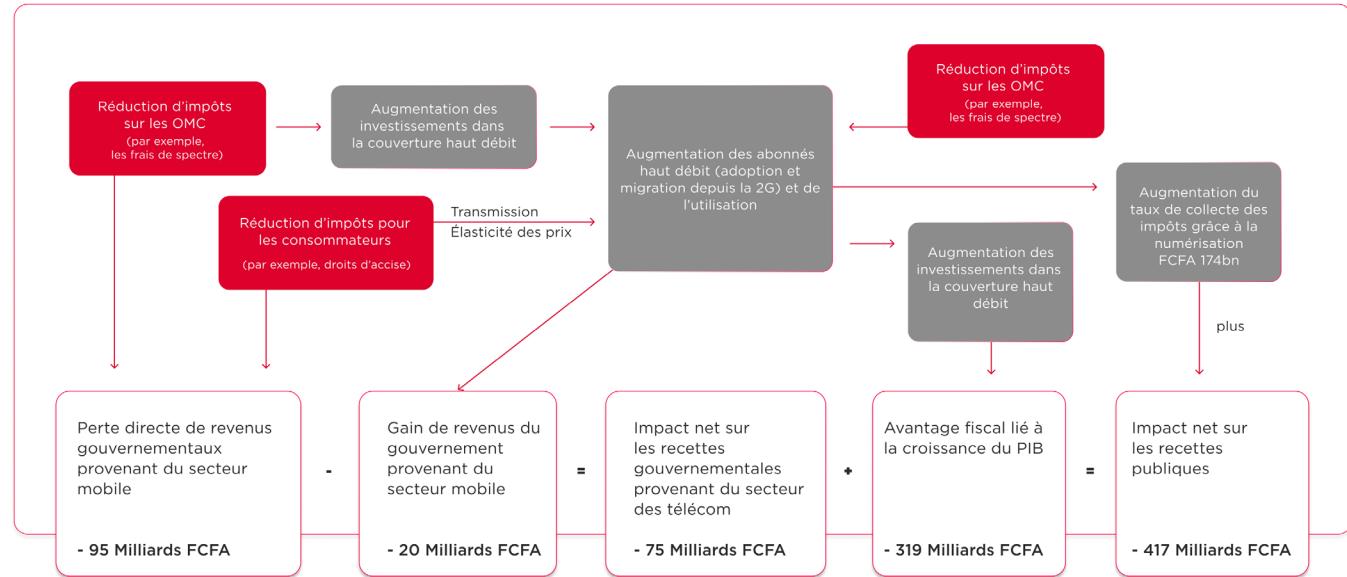


Figure 67

Impact fiscal global des scénarios combinés

Scénario combiné	2026	2027	2028	2029	2030
Variation des recettes fiscales provenant du secteur mobile (milliards FCFA)	-99	-92	-87	-81	-75
Augmentation des taxes provenant du reste de l'économie (milliards FCFA)	58	125	186	249	319
Taxes supplémentaires collectées grâce à la digitalisation (milliards FCFA)	32	68	101	136	174
Impact fiscal net (milliards FCFA)	-9	101	199	304	414

ANNEXES



Annexe 1 : Strategies nationales

Figure 1

Résumé du new deal technologique 2034 et du plan directeur associé¹³³

AXES DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• 95 % Taux de connectivité de qualité, à moindre coût• +80 % Taux d'utilisation des services numériques• +90 % de Sénégalais disposant d'une identité numérique• +80 % des terres disposant d'une identité numérique• +90 % Procédures administratives dématérialisées• +95 % d'entreprises ayant atteint la maturité numérique• 100 % des données sensibles hébergées au Sénégal• Plus de 500 start-ups technologique labellisées• 50 champions africains du numérique• 100 000 diplômés du numérique• 5 000 par an d'experts numériques certifiés• +30 Indice B2C de commerce électronique de la CNUCED• 150 000 emplois directs• 200 000 emplois indirects• 15 % de contribution au PIB
Souveraineté numérique	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures numériques - Renforcer les infrastructures de télécommunications et de stockage numériques, et contrôler les flux de données.• Savoir-faire technologique - Promouvoir le développement de solutions locales et réduire la dépendance vis-à-vis des technologies étrangères.• Compétences numériques - Promouvoir la sensibilisation et l'alphabétisation numériques, et développer les compétences et l'expertise en matière de numérique.• Confiance et résilience numériques - Mettre en œuvre des politiques de protection des données sensibles, des services et des infrastructures critiques.
Services publics numériques	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructure numérique - Mettre en place un cadre de gouvernance robuste et évolutive, capable de s'adapter aux défis technologique.• Savoir-faire technologique - Renforcer les compétences du personnel et recruter de nouveaux talents au sein de l'administration.• Compétences numériques - Promouvoir la sensibilisation et l'alphabétisation numériques, et développer les compétences et l'expertise numériques.• Confiance et résilience numériques - Promouvoir l'interconnexion, l'interopérabilité et la résilience des infrastructures et des services de l'administration.
Économie numérique	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructure numérique - Déployer une connectivité haut débit et améliorer l'abordabilité d'Internet dans tout le pays.• Savoir-faire technologique - Mettre en place un cadre réglementaire solide et agile, favorisant l'émergence d'un écosystème innovant capable d'offrir des solutions adaptées aux besoins locaux et du continent.• Compétences numériques - Faire de l'intelligence artificielle un moteur clé de l'économie numérique, permettant d'automatiser des tâches, d'analyser des mégadonnées et de créer des solutions innovantes pour améliorer les services et les processus.

133/ New Deal Technologique 2034.

AXES DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034

	<ul style="list-style-type: none"> Confiance et résilience numériques - Accélérer la diffusion des technologies numériques dans la société et l'économie afin de faciliter les transactions électroniques.
Leader africain des technologies numériques	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures numériques - Renforcer les synergies entre les PME, les start-ups, les universités, les écoles d'ingénieurs et les centres de recherche grâce à des infrastructures numériques de pointe, un soutien financier adéquat et une réglementation appropriée. Savoir Faire technologique - Adopter des mesures incitatives spécifiques et attractives pour accueillir les investisseurs, les grands groupes technologique et le marché de la délocalisation. Compétences numériques - Combiner la forte augmentation du nombre de diplômés avec un accompagnement dans les compétences numériques. Promouvoir l'expertise dans les métiers du numérique pour exporter le savoir-faire local. Confiance et résilience numériques - Soutenir les groupements pour construire un partenariat avec les entreprises locales et régionales sur les grands projets numériques de l'État.
Plan directeur numérique avec 12 programmes prioritaires et 50 projets clés	
01. Cadre réglementaire et de gouvernance numérique	<p>Renforcer le cadre juridique et institutionnel pour assurer le développement de l'économie numérique tout en garantissant la confiance numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un cadre national robuste pour la gouvernance numérique Moderniser le cadre législatif, réglementaire et normatif des technologies numériques Créer un cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie numérique Mettre en place une autorité nationale indépendante chargée de l'identité numérique
02. Infrastructures, réseaux et connectivité universelle	<p>Garantir l'accès universel à une connectivité de haute qualité, performante et peu coûteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Étendre et renforcer le réseau national et la couverture du territoire par un réseau de fibre optique de qualité et résilient (mise en commun et interconnexion des opérateurs de télécommunications, dernier kilomètre) Assurer la couverture universelle du territoire grâce à l'utilisation de réseaux satellites dans les zones blanches Renforcer la qualité et les performances du réseau et l'aligner sur les normes internationales (bande passante, câble sous-marin, qualité de service, redondance, sécurité, etc.) Déployer une infrastructure nationale d'IoT pour les applications industrielles Moderniser et rationaliser les infrastructures de stockage et d'hébergement de données, des applications et des services
03. Souveraineté numérique et cyber-résilience	<p>Assurer la protection des infrastructures, des services et des données critiques pour l'administration et les utilisateurs (entreprises et citoyens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de cybersécurité Création d'une structure chargée de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle Mettre en œuvre un cloud national souverain Créer une infrastructure de gestion des clés et de signature électronique à des fins civiles Élaborer un SOC et un CERT/CSIRT nationaux

AXES DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034

<p>04. Infrastructures publiques numériques (identification électronique, signature électronique, paiement électronique, interopérabilité)</p>	<p>Afin de fournir une base numérique fondamentale, offrant des services partagés à vocation transversale et centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder au recensement biométrique et à la mise en place de l'identité numérique des personnes physiques et morales (e-ID) • Créer 'une plateforme publique numérique fournissant des services de base (authentification, signature, paiement, interopérabilité) • Mettre en œuvre d'un système national d'adressage numérique efficace.
<p>05. Modernisation du système d'information (SI) de l'État</p>	<p>Assurer l'urbanisation et la rationalisation du SI de l'État, en garantissant la cohérence, l'interopérabilité et la sécurité des applications et des services pour l'administration et les utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le plan directeur national numérique de l'État • Définir et mettre en œuvre une architecture d'entreprise gouvernementale • Mettre en œuvre un intranet gouvernemental intégrant la messagerie, la collaboration, le stockage, l'archivage, etc. • Instaurer un entrepôt de données et un centre national d'archives numériques
<p>06. Dématérialisation des procédures administratives</p>	<p>Construire une administration simple, efficace, orientée services et centrée sur l'utilisateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier et standardiser les processus et procédures administratifs • Mettre en place un guichet unique et des espaces de proximité pour les services publics avec un centre de services dédié • Dématérialiser les processus internes de l'administration • Dématérialiser les services aux usagers
<p>07. Formation et développement des compétences numériques</p>	<p>Développer l'expertise dans les métiers du numérique et promouvoir la culture numérique des populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la conduite de changement et l'acculturation numérique • Mettre en place un programme de formation continue pour les fonctionnaires et les ressources informatiques de l'État • Former et développer des compétences numériques dans les programmes scolaires et universitaires • Renforcer les compétences numériques de base et intermédiaires des populations (secteur informel, daaras, populations non scolarisées, personnes âgées, etc.) • Promouvoir et soutenir l'écosystème pour une meilleure maîtrise des technologies émergentes (IA, Cloud, Blockchain, Cyber, Big Data, etc.)
<p>08. Industrie numérique du Sénégal : de l'idée au produit</p>	<p>Soutenir les start-ups, les PME et les PMI afin de promouvoir la technologique et l'émergence de champions du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des infrastructures et des ressources pour l'écosystème numérique (datacenter, supercalculateur, environnement de développement, etc.) • Créer une industrie manufacturière numérique (assemblage, production de composants et d'équipements électroniques) • Assurer la mise en commun et la cohérence des initiatives visant à accélérer l'économie numérique • Mettre à jour et mettre en œuvre des politiques en matière de données et d'IA
<p>09. Fonds d'investissement et banques numériques</p>	<p>Promouvoir un cadre attractif pour les investissements numériques et mobiliser des financements adaptés au secteur numérique grâce à des instruments de cofinancement associant les fonds du FONSIS, la nouvelle division des institutions financières publiques, ainsi que les marchés de capitaux et les fonds d'investissement régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le décret fixant le taux de contribution des opérateurs au Fonds de développement du service universel (FDSUT)

AXES DU NEW DEAL TECHNOLOGIQUE 2034

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs de l'écosystème pour bénéficier du code des investissements, des marchés publics et des mesures fiscales et sociales • Renforcer et mettre en commun des mécanismes de financement de l'industrie numérique
09. Fonds d'investissement et banques numériques	<p>Promouvoir un cadre attractif pour les investissements numériques et mobiliser des financements adaptés au secteur numérique grâce à des instruments de cofinancement associant les fonds du FONSIS, la nouvelle division des institutions financières publiques, ainsi que les marchés de capitaux et les fonds d'investissement régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le décret fixant le taux de contribution des opérateurs au Fonds de développement du service universel (FDSUT) • Soutenir les acteurs de l'écosystème pour bénéficier du code des investissements, des marchés publics et des mesures fiscales et sociales • Renforcer et mettre en commun des mécanismes de financement de l'industrie numérique
10. Sénégal, villes intelligentes, sûres et sécurisées	<p>Promouvoir l'utilisation des technologies intelligentes pour améliorer les services publics, la sécurité et le bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'administration pour l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone (bâtiments intelligents, etc.) • Renforcer et coordonner la sécurité publique (vidéosurveillance, verbalisation, services d'urgence, etc.) • Soutenir l'optimisation des processus portuaires et aéroportuaires
11. Variation sectorielle du numérique (e-santé, e-éducation, e-finance, e-agriculture, e-commerce, etc.)	<p>Assurer la performance des différents secteurs d'activité en intégrant les technologies numériques dans les différents processus métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer la cartographie et l'identification numérique du patrimoine bâti (public et privé) • Étendre et généraliser la digitalisation du cadastre au niveau national (e-Cadastre) • Mettre à niveau et intégrer les plateformes et solutions sectorielles avec le guichet unique national • Procéder au déploiement de réseaux locaux (LAN) et d'équipements pour les institutions publiques (administration, mairies, santé, écoles, etc.)
12. Digitalisation du secteur informel	<p>Garantir l'accès universel à une connectivité de haute qualité, performante et peu coûteuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre et renforcer le réseau national et la couverture du territoire par un réseau de fibre optique de qualité et résilient (mise en commun et interconnexion des opérateurs de télécommunications, dernier kilomètre) • Assurer la couverture universelle du territoire grâce à l'utilisation de réseaux satellites dans les zones blanches • Renforcer la qualité et les performances du réseau et l'aligner sur les normes internationales (bande passante, câbles sous-marins, qualité de service, redondance, sécurité, etc.)

Figure 2

Résumé des stratégies et programmes numériques du Sénégal

Résumé des stratégies et programmes numériques du Sénégal	
Stratégie nationale pour l'économie des données 2028 ¹³⁴	<p>Vision : faire des données un moteur de la croissance socio-économique, de l'inclusion, de l'innovation et de l'ouverture internationale d'ici 2028.</p> <p>3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'écosystème numérique d'exploiter le potentiel des données pour la croissance économique.• Promouvoir l'innovation et l'utilisation des technologies émergentes en renforçant les compétences et en développant une culture des données.• Favoriser la collaboration transfrontalière en matière de commerce et de données en Afrique, tout en respectant la vie privée et les droits de l'homme. <p>Objectifs pour 2028 : Créer des guichets uniques tels que les « Espaces Sénégal Services », promouvoir l'interopérabilité des systèmes d'information et améliorer la gouvernance électronique.</p>
Stratégie nationale pour le développement de l'intelligence artificielle (SNDIA) ¹³⁵	<p>Vision : Positionner le Sénégal comme un leader en matière d'IA en Afrique de l'Ouest et utiliser l'IA pour stimuler le développement socio-économique tout en améliorant la vie de ses citoyens.</p> <p>4 piliers clés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer le capital humain : former et retenir les jeunes talents dans le domaine de l'IA grâce à des initiatives de recherche et d'innovation.• Assurer une gouvernance éthique de l'IA : garantir un développement responsable de l'IA en mettant l'accent sur les principes éthiques, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.• Développer les infrastructures : investir dans les infrastructures numériques, notamment les centres de données, la connectivité Internet et les capacités de supercalcul.• Construire un écosystème : favoriser la collaboration entre les acteurs publics, privés et de la société civile afin de créer un écosystème IA florissant. <p>Mise en œuvre : la stratégie est coordonnée par le ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MCTEN) et s'appuie sur des stratégies numériques existantes telles que la Stratégie numérique 2025 et la Stratégie nationale pour les données.</p> <p>Collaboration internationale : le Sénégal travaille avec des partenaires tels que Expertise France pour développer et mettre en œuvre la stratégie, promouvoir les synergies régionales et devenir un pôle régional en matière d'IA.</p>

134/ <https://datapopalliance.org/projects/development-of-senegals-national-data-strategy/>

135/ <https://www.senenews.com/en/senegal/senegal-advances-in-ai-launch-of-afrikia-and-national-artificial-intelligence-strategy-1401.html>.

<p>Stratégie nationale pour l'inclusion financière (NFIS) (2022-2026)¹³⁶</p>	<p>Vision : rendre abordable les produits et services financiers qui répondent aux besoins des particuliers et des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 piliers stratégiques : • Développer des produits financiers adaptés, en particulier pour les groupes vulnérables. • Développer les infrastructures de services financiers numériques. • Améliorer l'éducation financière et la protection des consommateurs. • Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel favorable. <p>Objectifs pour 2024 : atteindre un taux d'inclusion financière de 65 % pour les adultes et de 90 % pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) d'ici 2026.</p>
<p>Stratégie nationale de cybersécurité 2022 (SNC2022)¹³⁷</p>	<p>Vision : Disposer d'un cyberspace de confiance, sécurisé et résilient pour tous au Sénégal</p> <p>5 objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la cybersécurité au Sénégal • Protéger les infrastructures d'informations critiques. • Promouvoir une culture de la cybersécurité. • Renforcer les capacités et les connaissances techniques en cybersécurité dans tous les secteurs • Participer activement aux efforts régionaux et internationaux en matière de cybersécurité. <p>Objectifs : Mettre en place une structure nationale de cybersécurité chargée de diriger et de coordonner les initiatives.</p>

136/ Stratégie nationale sénégalaise de l'inclusion financière 22-26.

137/ Stratégie nationale sénégalaise 2022 de la cybersécurité.

Annexe 2 : Résumé du cadre réglementaire

Le secteur des télécommunications est régi par la loi 2018-28 du 28 novembre 2018. Les principales réformes opérées par cette loi sont résumées ci-après :

Figure 1

Résumé des principales réformes du Code des communications électroniques de 2018

Principales réformes
<ul style="list-style-type: none">• Remplacement du terme « télécommunications » par « communications électroniques » afin de tenir compte des évolutions technologiques et de la transmission de tous types de signaux sur les réseaux• Sur la forme, le dispositif s'articule principalement sur les principaux aspects de la réglementation des télécommunications, notamment la concurrence, l'interconnexion, l'accès/service universel, les ressources rares et la tarification. Chaque aspect a été développé en mettant l'accent sur les grands principes qui le régissent. Le cas échéant, les conditions d'application seront précisées par décret.• Fonds pour l'accès universel/FDSUT mise en commun des ressources de ce fonds, qui devrait également contribuer au financement du secteur de l'énergie, en vue d'aider à faire face à la crise énergétique actuelle et, par conséquent, de promouvoir le développement du service universel des télécommunications lui-même.• Définitions des termes : les définitions technico-juridiques des termes utilisés ont été mises à jour ; de nouveaux domaines de réglementation ont été pris en considération, notamment<ul style="list-style-type: none">□ l'affirmation du principe de neutralité technologique de la réglementation des télécommunications et des TIC ;□ le choix d'une typologie plus cohérente des régimes juridiques applicables aux activités de télécommunications : offre une plus grande souplesse au cadre juridique régissant l'octroi de licences et l'agrément des réseaux et des services ;□ l'émergence des notions de marchés pertinents et d'opérateurs dominants : renforce les pouvoirs de l'ARTP pour imposer des mesures aux opérateurs puissants sur le marché (SMP) et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles ;□ la mise en avant d'outils réglementaires tels que le dégroupage de la boucle locale, la sélection du transporteur et la portabilité des numéros ;□ la gestion des ressources rares et du domaine « .SN » : clarifie les règles de gestion du spectre radiodélectriche, en particulier le rôle joué par l'ARTP ; et□ clarification des rôles respectifs des institutions chargées de la législation et de la réglementation.• le renforcement des pouvoirs de l'Autorité de régulation (ARTP) grâce à l'introduction de réformes importantes concernant le statut juridique, les missions ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'ARTP.• l'autorisation de partage des infrastructures, pour les opérateurs.

En plus du code de 2018, plusieurs lois renforcent le cadre réglementaire du code des communications électroniques. Il s'agit notamment des lois suivantes :

- La loi n° 2008-41 du 20 août 2008 relative à la cryptologie.
- La loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 relative à la protection des données personnelles.
- La loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 relative à la cybercriminalité
- La loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 relative aux transactions électroniques.

Afin de compléter législation et de renforcer davantage le cadre juridique à la suite de l'introduction du nouveau Code des communications électroniques, plusieurs nouveaux décrets et décisions ont été adoptés. Il s'agit notamment des textes suivants :

- la décision n° 2018-06 du 17 décembre 2018 portant adoption des lignes directrices relatives aux redevances d'accès et d'interconnexion ;
- le décret n° 2019-591 du 14 février 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'ARTP ;
- le décret n° 2019-592 du 14 février 2019 précisant les règles applicables aux opérateurs puissants sur le marché dans le secteur des communications électroniques ;
- le décret n° 2019-593 du 14 février 2019 relatif à l'accès universel et au service universel ;
- la décision n° 2019-007 du 29 mai 2019 établissant la liste des opérateurs disposant d'une position dominante dans le secteur des communications électroniques ;
- la décision n° 2019-008 du 29 mai 2019 fixant le cadre des promotions relatives à la fourniture de produits et services de télécommunications ;
- le décret n° 2019-1877 du 11 novembre 2019 relatif à la transparence, à la non-discrimination et à l'accès équitable aux radiofréquences ;
- la décision conjointe n° 025982 du 18 novembre 2019 fixant les coûts et redevances des radiofréquences ;
- la décision n° 2020-001 fixant les lignes directrices pour l'utilisation de la bande 868 MHz-870 MHz pour les services M2M et IoT ;
- la décision n° 2021-002 fixant les conditions et la méthodologie de contrôle de la couverture et de la qualité des services de voix, de données et de SMS sur les réseaux mobiles ;
- la décision n° 2021-001 fixant les conditions générales d'exploitation de la bande de fréquences 868 MHz-870 MHz susmentionnée ;
- la décision n° 2021-010 fixant les niveaux d'exposition aux rayonnements non ionisants ; et
- la décision n° 2021-011 définissant les conditions d'agrément préalable des équipements terminaux et des installations radioélectriques.

Les décisions et décrets suivants ont été pris pour compléter le code des communications électroniques dans le domaine de la gestion du spectre.

- Décret n° 2019-1877 du 11 novembre 2019 relatif à la transparence, à la non-discrimination et à l'accès équitable aux fréquences radioélectriques ;
- Décision conjointe n° 025982 du 18 novembre 2019 fixant les coûts et redevances des radiofréquences et réduisant de 50 % le prix des redevances d'utilisation du spectre dans les zones rurales déterminées par décret.
- Décision n° 2020-001 fixant les lignes directrices pour l'utilisation de la bande 868 MHz-870 MHz pour les services M2M et IoT ;
- Décision n° 2021-001 fixant les conditions générales d'exploitation de la bande de fréquences 868 MHz-870 MHz susmentionnée.
- Décision ministérielle n° 025733 du 31 juillet 2023 précisant les zones éligibles au service universel et auxquelles s'applique également la réduction de 50 % des redevances pour l'utilisation du spectre

Le décret n° 2019-1877, publié le 11 novembre 2019, vise à garantir la transparence, la non-discrimination et l'accès équitable aux fréquences radioélectriques. Ce décret a probablement pour objectif d'établir des lignes directrices et des procédures claires pour l'attribution et la gestion du spectre radioélectrique, en favorisant un accès équitable pour tous les utilisateurs éligibles. Ce décret traite également des aspects plus généraux de la gestion des fréquences radioélectriques, notamment les normes techniques, la gestion des interférences et le respect des réglementations internationales. Il couvre également les responsabilités de l'autorité de régulation compétente en matière de contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques.

L'article 99 de ce décret a créé un fonds de réaménagement du spectre des fréquences géré par l'ARTP. Ce fonds est destiné à assurer le pré-financement d'une partie des dépenses engagées par les titulaires d'autorisations de fréquences lors d'éventuelles réaménagements du spectre des fréquences décidés et mis en œuvre par l'ARTP.

Annexe 3 : Impact économique potentiel de la digitalisation au Sénégal

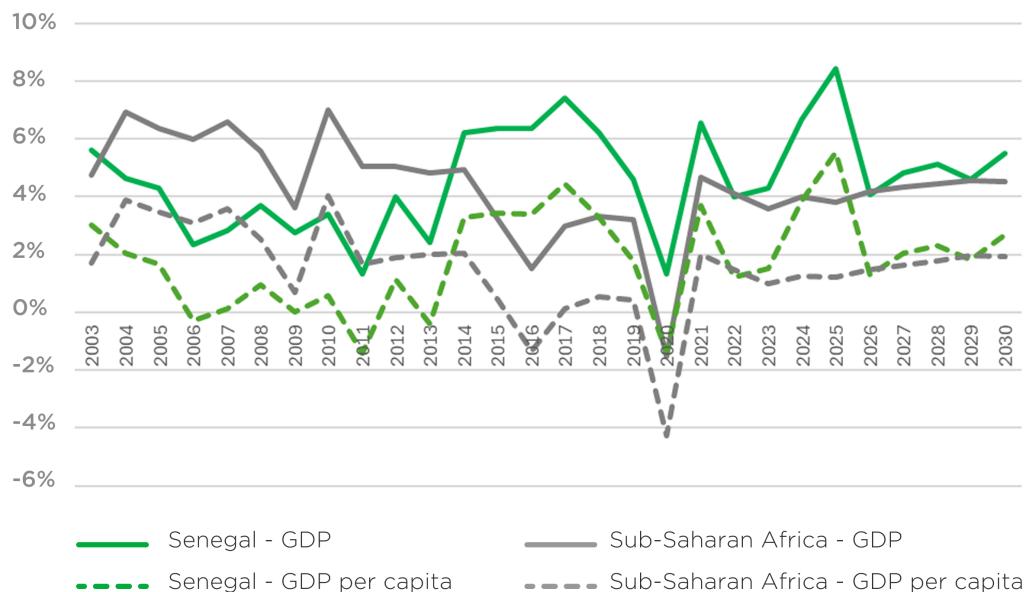
A.

Structure de l'économie et objectifs politiques

Depuis 2014, le Sénégal a maintenu une croissance économique d'au moins 4 % chaque année, à l'exception de la période de pic de la pandémie de Covid-19 (2020), dépassant également la moyenne de l'Afrique subsaharienne chaque année (voir figure 58). Ce taux de croissance plus élevé a été atteint grâce à une restructuration de l'économie, qui s'est détournée du secteur agricole à faible productivité, où la part de l'emploi est passée de 50 % à 20 % entre 2000 et 2022, au profit du secteur des services, où la part de l'emploi est passée de 38 % à 56 %.¹³⁸

Toutefois, la transition vers une économie plus diversifiée et dotée d'une base industrielle plus large reste limitée, l'économie restant fortement dépendante de l'agriculture, qui reste le principal moteur de la croissance, avec les services.¹³⁹

Figure 1
Croissance du PIB (prix constants)

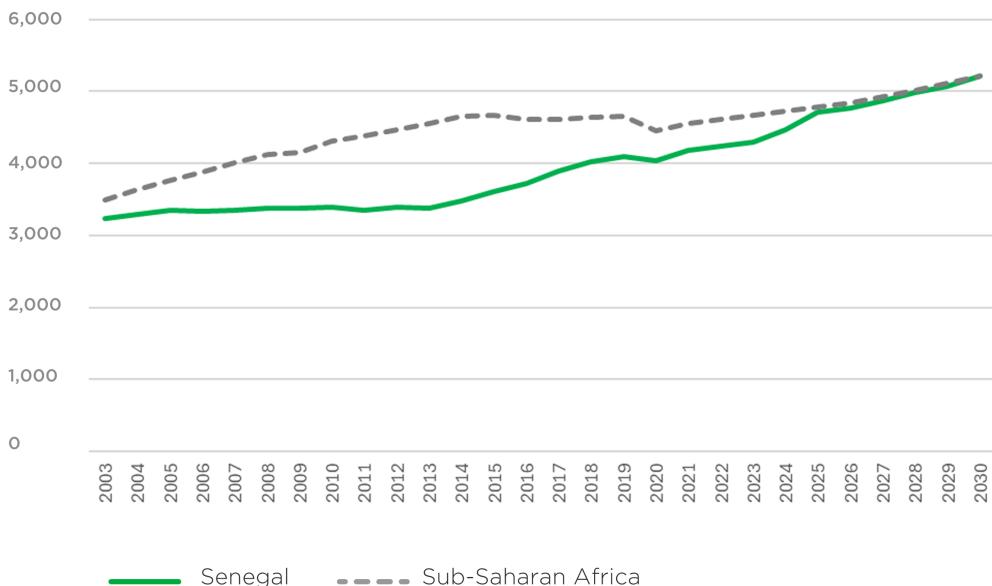


Source : Perspectives économiques mondiales, Banque mondiale, octobre 2024.

138/ Perspectives macroéconomiques | Groupe de la Banque africaine de développement.

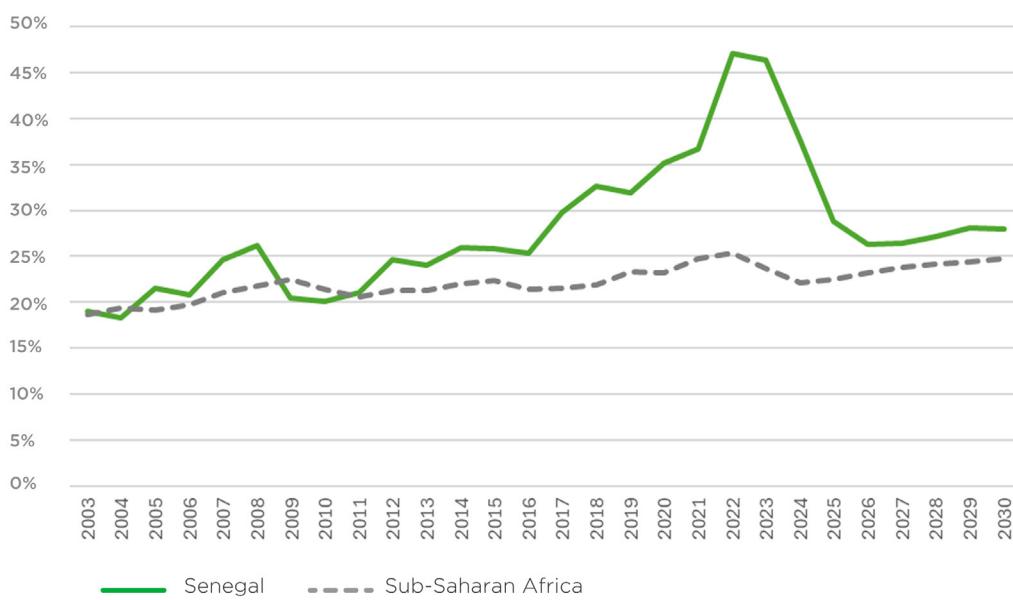
139/ Sénégal - Aperçu : Actualités, recherches et données sur le développement | Banque mondiale.

Cette croissance depuis 2014 a permis au PIB par habitant de revenir à la moyenne subsaharienne ces dernières années, après avoir pris du retard au cours des 15 premières années du XXI^e siècle (voir Figure 2).



Source : Perspectives économiques de la Banque mondiale, octobre 2024.

Les investissements sont supérieurs à la moyenne subsaharienne (Figure 3), soutenus par le secteur émergent de l'extraction pétrolière et gazière offshore au Sénégal.¹⁴⁰



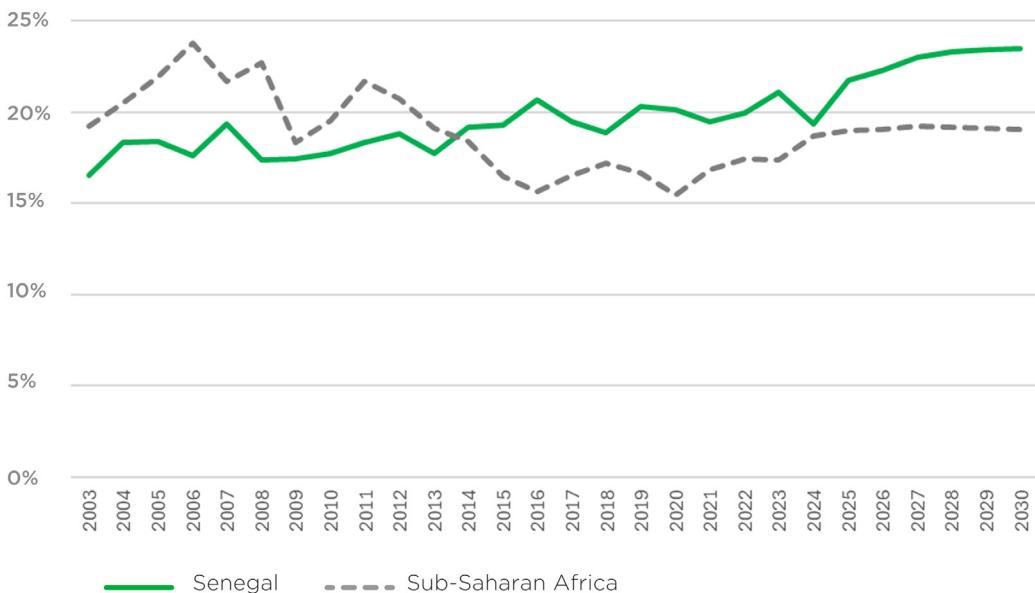
Source : Perspectives économiques de la Banque mondiale, octobre 2024.

140/ Le ministre sénégalais de l'Énergie ouvrira de nouvelles perspectives d'investissements stratégiques lors de l'AEW 2025 - African Energy Week Cape Town | AEC Week Le ministre sénégalais de l'Énergie ouvrira de nouvelles perspectives d'investissements stratégiques lors de l'AEW 2025Energy Week Cape Town | AEC Week Le ministre sénégalais de l'Énergie ouvrira de nouvelles perspectives d'investissements stratégiques lors de l'AEW 2025.

Les recettes publiques en pourcentage du PIB dépassent la moyenne subsaharienne depuis 2014.

Figure 4

Recettes publiques en pourcentage du PIB



Source : Perspectives économiques de la Banque mondiale, octobre 2024.

Malgré les bons résultats économiques enregistrés par le Sénégal ces dernières années et les perspectives prometteuses offertes par l'émergence d'une industrie d'extraction pétrolière et gazière offshore, le pays reste confronté à des vulnérabilités structurelles telles que la faible productivité, le capital humain limité, le niveau élevé de l'informel et l'émigration des jeunes. Selon la Banque mondiale :

Pour y remédier, il faudra

- renforcer la résilience aux risques macroéconomiques, budgétaires, environnementaux, climatiques et sociaux ;
- améliorer le capital humain afin de stimuler la productivité ;
- accroître la compétitivité et la création d'emplois grâce à une meilleure connectivité numérique et physique, ainsi qu'à des marchés du travail plus efficaces ;

- réduire les coûts énergétiques, diminuer l'empreinte carbone et optimiser le mix énergétique ;
- et promouvoir le secteur tertiaire et stimuler la productivité et la compétitivité de l'agriculture et des chaînes de valeur connexes.¹⁴¹

La digitalisation joue un rôle important dans la stimulation de la productivité dans les secteurs des services et de l'agriculture, l'augmentation du capital humain et la lutte contre les facteurs incitant les jeunes à émigrer.

141/ Aperçu du Sénégal : actualités sur le développement, recherches, données | Banque mondiale.

B.

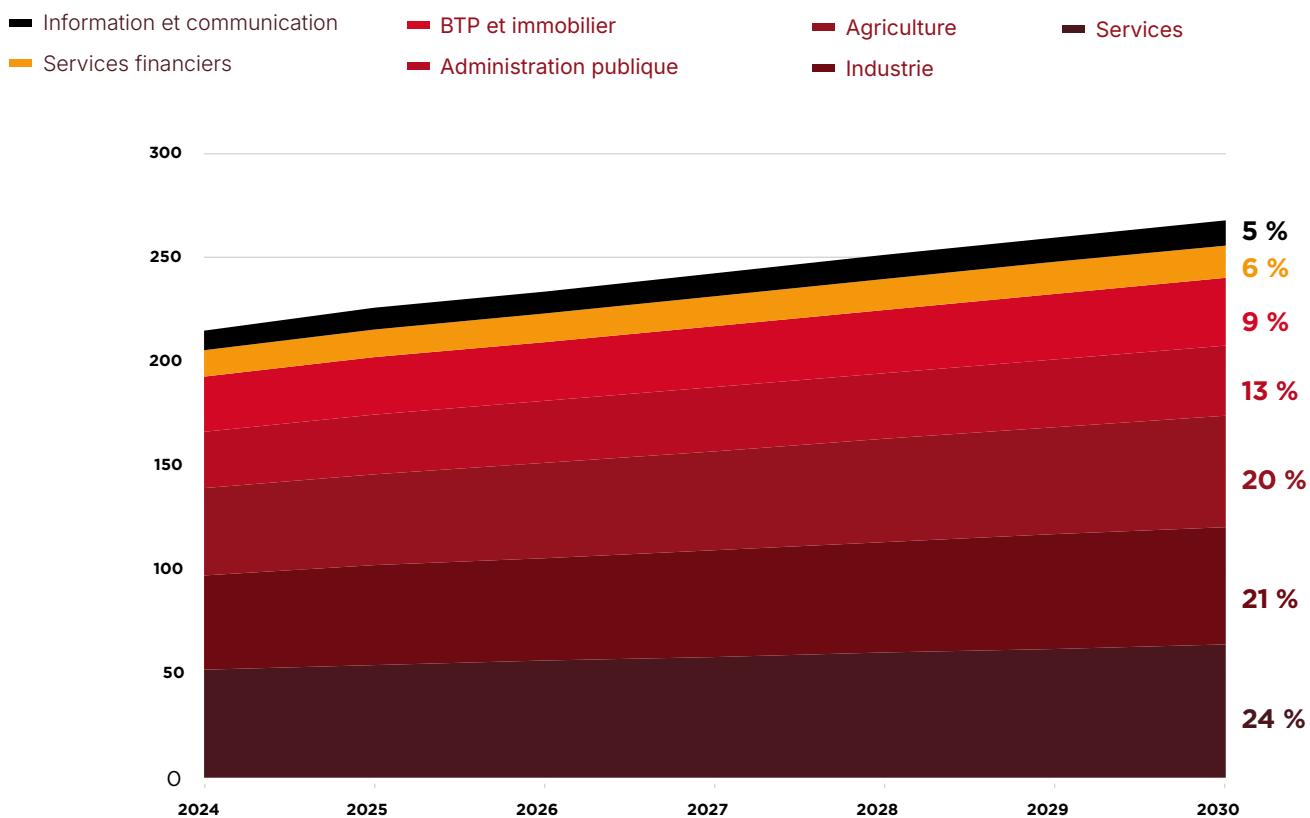
L'impact économique potentiel de la digitalisation au Sénégal

Le secteur mobile devrait continuer à stimuler la croissance dans l'ensemble des secteurs économiques, tant en Afrique qu'au Sénégal.

En 2024, le secteur mobile a contribué à hauteur de 220 milliards USD, soit 7,7 % du PIB en Afrique subsaharienne, et cette contribution devrait atteindre 270 milliards USD (soit 7,4 % du PIB) d'ici 2030 (voir Figure 5).

Figure 5

Contribution du secteur mobile au PIB par industrie en Afrique



Source : GSMA Intelligence

L'annexe 3 estime les impacts macroéconomiques de la digitalisation accrue au Sénégal pour chaque secteur clé de l'économie sur la base de recherches universitaires et politiques ainsi que de données sur l'économie sénégalaise.

Les objectifs politiques, les impacts de la digitalisation par secteur et leurs relations sont présentés dans la Figure 6, ainsi que les données utilisées pour les quantifier. Le document méthodologique distinct qui accompagne ce rapport contient plus de détails sur la méthodologie et l'examen des données.¹⁴²

Ces impacts reflètent les pistes numériques vers la transformation économique et sont mis en correspondance avec les objectifs stratégiques du gouvernement, tels qu'énoncés dans la Vision nationale 2050 et le New Deal Technologique 2034.

Figure 6

Cartographie de la digitalisation par rapport aux objectifs politiques et estimation de l'impact

SECTEUR	OBJECTIFS POLITIQUES	RÉSULTATS DE LA DIGITALISATION	RELATION D'IMPACT	RÈGLE DE PREUVE
Agriculture	Développement agricole et productivité agricole, accès aux marchés, augmentation et diversification de la production	Agriculture de précision, informations ciblées, meilleur accès aux marchés	Accès des agriculteurs à la technologie Productivité, bénéfices	L'accès à la technologie et à l'agriculture de précision augmente les rendements des cultures de 10,5 % à 20 % et les bénéfices jusqu'à 23 %
Industrie	Diversifier et développer l'industrie manufacturière, attirer les IDE, augmenter les exportations de technologies	Développer les capacités manufacturières, diversifier la production, augmenter les IDE et les exportations	Adoption de nouvelles technologies par les entreprises : productivité, PIB, exportations	L'application de l'IoT industriel et de l'industrie 4.0 augmente la valeur ajoutée de 15 à 25 %

142/ GSMA : Moteur de la transformation numérique des économies africaines Document sur la méthodologie, 2024.

SECTEUR	OBJECTIFS POLITIQUES	RÉSULTATS DE LA DIGITALISATION	RELATION D'IMPACT	RÈGLE DE PREUVE
Transports	Améliorer les liaisons commerciales, les infrastructures de transport et de logistique, renforcer la compétitivité des ports	Réduire les coûts de transaction et de logistique, les retards aux frontières et les pertes fiscales. Augmenter la productivité et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.	Les plateformes et infrastructures numériques augmentent la productivité, la capacité portuaire et le PIB	La modernisation des transports augmente les revenus de 10 %. La digitalisation des ports réduit les coûts logistiques de 15 à 25 %. La digitalisation des douanes augmente les recettes de 54 % en 5 ans
Commerce	Diversification économique, renforcement du commerce et des exportations	Amélioration des flux commerciaux, croissance du commerce électronique et des exportations de services TIC et de services fournis par voie numérique	Le commerce numérique a renforcé l'intégration dans la ZLECA, le commerce électronique et les exportations de services	Potentiel d'augmentation de la valeur du commerce électronique à 15 % du PIB et de la valeur des exportations de TIC à 7 % du PIB
Santé	Améliorer l'accès aux soins de santé, améliorer le bien-être, augmenter la productivité du secteur des soins de santé	La télémédecine, les dossiers médicaux numériques et les paiements numériques pour les cotisations d'assurance améliorent l'accès aux services de santé et la productivité	La santé numérique a amélioré l'accès aux services de santé et la productivité	Les solutions de santé numériques permettent aux médecins d'augmenter le nombre de consultations de 30 %
MPME	Renforcement de la compétitivité et de la formalisation des MPME	Améliore les bénéfices des MPME. Facilite l'enregistrement des entreprises, l'accès au financement et la conclusion de contrats formels	L'accès au numérique par les MPME a augmenté les revenus et la formalisation	L'adoption des technologies est associée à une augmentation de 2 à 4 % de la productivité du travail dans les petites entreprises
Gouvernement	Renforcer la mobilisation des recettes intérieures, prévenir la corruption, améliorer la prestation des services	Augmente les recettes fiscales et permet de réaliser des économies dans les dépenses publiques grâce à un meilleur ciblage, à la transparence et à la réduction de la corruption	L'adoption du mobile money, du P2G et du G2P augmente le PIB et les recettes fiscales, et réduit les fuites	L'adoption du mobile money augmente les recettes fiscales de 12 % en moyenne. L'identification numérique à des fins de protection sociale réduit les pertes de 41 à 47 %

Remarque : pour plus de détails et de références, voir le document méthodologique séparé qui accompagne le présent rapport.

C.

Impact de la digitalisation sur le secteur agricole

Le rôle des TIC et des technologies numériques dans la facilitation de la productivité et de la croissance économiques au Sénégal, en particulier dans l'agriculture, est reconnu dans le programme prioritaire n° 11 du New Deal Technologique 2034.

Le rôle transformateur de la digitalisation du secteur agricole comprend la mise à disposition de plateformes d'information pour les agriculteurs et les éleveurs, ainsi que d'applications mobiles associées qui leur permettraient d'accéder aux prix du marché, aux prévisions météorologiques et à des conseils agricoles, afin de prendre de meilleures décisions concernant les cultures à planter ou les animaux à élever, le moment de la récolte et le lieu de vente des produits.

Selon le gouvernement, l'agriculture représente environ 15 % du PIB et 77 % de la population active au Sénégal, et le gouvernement considère les outils numériques comme importants pour améliorer la productivité et réduire les pertes.¹⁴³

Voici quelques études de cas sur la digitalisation de l'agriculture au Sénégal :

Figure 7

Études de cas sur l'agriculture numérique au Sénégal¹⁴⁴

Application mobile de l'Agence nationale pour le conseil agricole et rural	L'application mobile de l'Agence nationale pour l'agriculture et le conseil rural (ANCAR) qui fournit des prévisions météorologiques, des calendriers des cultures, les prix du marché et des conseils sur l'élevage comptait plus de 300 000 agriculteurs enregistrés en 2022 et a permis d'améliorer les rendements et de réduire les pertes après récolte.
Afrikamart	Afrikamart propose des services numériques intégrés destinés aux petits exploitants agricoles et aux détaillants, en améliorant la collecte et la gestion des données, la fixation des prix, la gestion des transactions et des stocks, ainsi que la logistique, le transport et la gestion des risques financiers. Les objectifs fixés en 2022 incluent l'intégration de 39 000 petits producteurs agricoles d'ici fin 2025, le soutien à la distribution de produits pour 9 500 petits détaillants au Sénégal (dont 80 % de femmes) d'ici fin 2023, ainsi que la production de 14 variétés locales de légumes essentiels dans l'alimentation sénégalaise, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire.

143/ Enquête annuelle sur l'agriculture au Sénégal 2022 - 2023.

144/ Article Yenkasa - La digitalisation de l'agriculture dans les zones rurales du Sénégal, août 2023. mallholder Safety Net Upscaling Programme article - Strengthening a digital platform to facilitate the trading of fresh fruits and vegetables in Senegal, 2022. UNCDF article - Bridging the financing gap for agriculture cooperatives through data-driven decision-making in Senegal, 2020 - Article We are tech- Le Sénégalaïs Mouhamadou Kebe utilise l'IA pour offrir aux paysans des informations en temps réel sur leurs cultures- Avril 2024.

CommBanane	CommBanane est une plateforme numérique conçue pour soutenir les coopératives bananières de la région de Tambacounda, qui produit 80 % des bananes du pays. Développée par Dimagi, en partenariat avec le FENU (UNCDF), la SIDA et Baobab Sénégal, cette plateforme vise à améliorer l'accès aux services financiers et aux outils de gestion d'entreprise pour les petits producteurs agricoles. Lors de la phase pilote, plus de 472 agriculteurs ont obtenu un crédit, et le programme prévoit une extension à 2 250 producteurs répartis dans 45 coopératives.
e-Tolbi	e-Tolbi est une plateforme numérique d'agriculture de précision reposant sur l'intelligence artificielle, l'imagerie satellitaire et les technologies mobiles. Elle permet de surveiller l'état des cultures, d'optimiser l'utilisation des intrants agricoles et d'améliorer les rendements.

Les réformes prévues à la section 3 permettraient d'améliorer l'accès et l'adoption des technologies mobiles et auraient un impact positif sur le niveau de digitalisation du secteur agricole. Cela pourrait générer une valeur ajoutée de 290 milliards de francs CFA, soit 5,3 % de la valeur ajoutée du secteur d'ici 2030.

Cela se traduirait par la création de 83 000 emplois supplémentaires d'ici 2029 et 67 milliards de francs CFA de recettes fiscales supplémentaires.

Figure 8

Impacts potentiels de l'accroissement de la digitalisation de l'agriculture au Sénégal en 2030¹⁴⁵



145/ GSMA Driving digital transformation of African economies Evidence and methodology document, 2024.

D.

Impact de la digitalisation sur l'industrie

Les technologies numériques, telles que le cloud computing, l'impression 3D, l'analyse des mégadonnées et l'IA, ont le potentiel de transformer l'industrie au Sénégal, notamment dans les secteurs de la fabrication et de l'exploitation minière. Des études indiquent que :

- L'automatisation industrielle grâce à la technologie IoT optimiserait les processus de fabrication en augmentant l'efficacité, en réduisant les erreurs humaines, en améliorant la fiabilité et la sécurité et en réduisant le gaspillage et les temps d'arrêt. L'expansion des capacités de fabrication peut conduire à une plus grande intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à une nouvelle augmentation de la production, à une réduction de la concentration des produits et des marchés et à un renforcement des liens avec les marchés spécialisés.¹⁴⁶
- Les technologies de l'industrie 4.0 ont permis de réduire de 30 à 50 % les temps d'arrêt des machines, d'augmenter de 10 à 30 % le rendement, d'améliorer de 15 à 30 % la productivité du travail et d'améliorer de 85 % la précision des prévisions.¹⁴⁷

- À elle seule, l'utilisation des IoT dans le domaine manufacturier pourrait augmenter la productivité manufacturière de 10 % à 25 % et la valeur ajoutée de 20 %.¹⁴⁸
- Les appareils IoT peuvent être utilisés dans le secteur minier pour améliorer la sécurité en surveillant la qualité de l'air, en suivant la stabilité structurelle et en évaluant l'impact environnemental.¹⁴⁹

Le New Deal Technologique 2034 (notamment les programmes prioritaires 8 (Usine numérique du Sénégal) et 11 (digitalisation sectorielle) reconnaît la valeur de l'intégration de l'automatisation, de l'analyse des données, de l'IoT, de l'apprentissage automatique et des technologies d'IA dans les processus de production. Cela permet la digitalisation des opérations manufacturières, la maintenance prédictive, la surveillance en temps réel et la personnalisation des produits. Il en résulte une augmentation de la productivité, une amélioration du contrôle de la qualité, une efficacité opérationnelle accrue et une réduction des coûts.

146/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 2020.

147/ McKinsey & Co. Capturer la véritable valeur de l'industrie 4.0.

148/ Service de recherche du Parlement européen, septembre 2015, Industrie 4.0 : la digitalisation au service de la productivité et de la croissance.

149/ Moshhood Onifade et al. Août 2023. Défis et applications des technologies numériques dans l'industrie minière ; Resources Policy Volume 85, Partie B.

Les programmes de technologie numérique contribuant à la digitalisation des secteurs industriels au Sénégal comprennent :

Figure 9

Études de cas sur l'industrie numérique au Sénégal

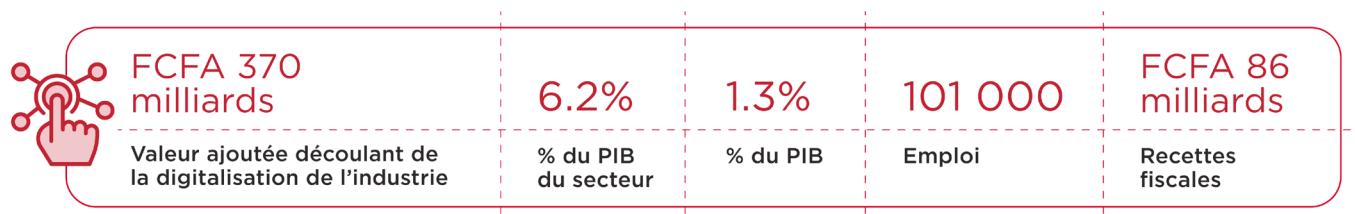
Zones industrielles	L'Agence pour le développement et la promotion des sites industriels (APROSI) et Orange Business Sénégal, la branche B2B de Sonatel, ont conclu un partenariat stratégique visant à équiper les pôles industriels du pays avec des services numériques de dernière génération. Ce partenariat vise à transformer les sites industriels en plateformes intelligentes, connectées, durables et compétitives, capables de répondre aux exigences de l'industrie 4.0. Orange Business apportera son expertise dans des domaines critiques tels que la fibre optique, les réseaux privés, les services cloud et la cybersécurité. L'accord s'étend également au déploiement de solutions intelligentes de gestion de l'eau, de l'éclairage public connecté, de la sécurité et de la mobilité au sein des sites industriels. ¹⁵⁰
Secteur minier	Eramet a travaillé en étroite collaboration avec Capgemini pour tirer parti de l'IA dans la transformation des activités minières de sa filiale « Grande Côte Opérations » (GCO), spécialisée dans les sables minéralisés, dans le but de faciliter la revégétalisation et la réhabilitation des sols. Grâce à un système d'imagerie par drone, l'application Connected Concession fournit une carte complète de la zone minière désignée par GCO. Cette solution permet à Eramet de réhabiliter les zones concernées de deux manières : soit en replantant le sol, soit en identifiant les zones propices à l'introduction de cultures vivrières respectueuses de la biodiversité, qui sont ensuite utilisées par les communautés locales. ¹⁵¹

Les réformes prévues à la section 3 permettraient d'améliorer l'accès et l'adoption des technologies mobiles et auraient un impact positif sur le niveau de digitalisation du secteur industriel. Cela pourrait générer une valeur ajoutée de 370 milliards de francs CFA, soit 6,2 % de la valeur ajoutée du secteur d'ici 2030. Cela se traduirait par la création de

101 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 et 86 milliards de francs CFA de recettes fiscales supplémentaires.

Figure 10

Impacts potentiels de l'accroissement de la digitalisation de l'industrie au Sénégal en 2030¹⁵²



150/ Article We are Tech Africa - Les zones industrielles du Sénégal s'apprêtent à passer au numérique avec Orange Business Alliance, avril 2025.

151/ Communiqué de presse Capgemini - Capgemini applique l'intelligence artificielle géospatiale pour accompagner Eramet dans la réhabilitation de son site minier au Sénégal, avril 2023.

152/ GSMA Driving digital transformation of African economies Evidence and methodology document, 2024.

E.

Impact de la digitalisation sur le secteur des transports

La digitalisation a un impact transformateur sur l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des transports, de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement, qui sont essentiels au niveau national et international. Par exemple :

- Les technologies mobiles, telles que les modèles de paiement à l'usage, le big data, les systèmes d'information géographique et l'Internet des objets, sont utilisées pour résoudre les problèmes liés aux transports routiers et publics, tels que les embouteillages, les coûts élevés des déplacements, les questions de sécurité et la pollution. À Dakar, par exemple, la mise en place du système de bus à haut niveau de service (BHNS) permet le suivi GPS, la collecte automatisée des tarifs et l'information des passagers.¹⁵³

- Les systèmes douaniers numériques sont utilisés pour réduire les délais de dédouanement et faciliter les échanges commerciaux grâce à des déclarations douanières dématérialisées, des systèmes de paiement électronique et des outils automatisés de gestion des risques. A titre d'exemple, GUDE est un guichet unique dématérialisé pour le port de Dakar qui assure le dédouanement, la perception des droits et la coordination logistique.¹⁵⁴
- Les services postaux au Sénégal utilisent des solutions numériques pour améliorer la précision de la prestation de services et l'efficacité opérationnelle.¹⁵⁵
- Des plateformes numériques telles que Ti-ak-Tiak, Paps et JotnaCi au Sénégal illustrent comment les TIC transforment la mobilité et la logistique en améliorant l'accessibilité, l'efficacité et la transparence des services de transport et de livraison.

Les réformes prévues à la section 3 permettraient d'accroître l'accès et l'adoption des technologies mobiles et auraient un effet positif sur le niveau de digitalisation du secteur des transports et de la logistique. Cela pourrait générer une valeur ajoutée de 70 milliards de francs CFA, soit 7,2 % de la valeur ajoutée du secteur d'ici 2030. Cela se traduirait par la création de 19 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 et 17 milliards de francs CFA de recettes fiscales supplémentaires.

Figure 11

Impacts potentiels de la digitalisation accrue des transports au Sénégal en 2030¹⁵⁶

 FCFA 70 milliards	7.8%	0.3%	19 000	FCFA 17 milliards
Valeur ajoutée découlant de la digitalisation du transport	% du PIB du secteur	% du PIB	Emploi	Recettes fiscales

153/ Article de Telecom Review Africa - Transformer les transports urbains au Sénégal grâce aux systèmes de transport intelligents, décembre 2024.

154/ Article We are Tech Africa - Le Sénégal étend sa plateforme douanière numérique pour améliorer l'efficacité portuaire, janvier 2024.

155/ Rapport GSMA - Powering Mobility : L'essor des transports numériques en Afrique, 2023.

156/ GSMA, document sur les preuves et la méthodologie, 2024.

F.

Impact de la digitalisation sur le commerce et les services (y compris le commerce électronique, les paiements, les PME)

La digitalisation du commerce, des services et des échanges stimule la croissance, l'efficacité, l'accessibilité, l'innovation et les opportunités pour les entreprises de toutes tailles, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), au Sénégal et dans toute l'Afrique.

La GSMA a estimé qu'en 2023, les portefeuilles numériques et les services de mobile money traiteront plus de 500 milliards de dollars de transactions en Afrique d'ici cette année, et la CNUCED estime que plus d'un demi-milliard de personnes sur le continent deviennent des utilisateurs du commerce électronique, ce qui pourrait potentiellement ajouter 180 milliards de dollars au PIB.¹⁵⁷ L'IFC estime que plus de 600 000 entreprises formelles et 40 millions de microentreprises en Afrique pourraient bénéficier de la transformation numérique, citant la nécessité de supprimer les obstacles à l'entrée tels que les coûts élevés des logiciels et des équipements et les réglementations.¹⁵⁸ Il est important de noter que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a introduit un protocole sur le commerce numérique afin de créer un cadre harmonisé pour le commerce numérique, notamment en matière d'accès au marché, de gouvernance des données et de paiements numériques, dont le Sénégal est signataire.¹⁵⁹

Il est essentiel de lever les obstacles à la participation numérique des PME au Sénégal, comme le confirment les entretiens menés avec des PME dans le cadre du présent rapport, notamment :

- SENStartup plaide en faveur de l'accès aux marchés publics afin de faciliter la résolution des problèmes de maintenabilité avec les développeurs locaux plutôt qu'internationaux et de créer des partenariats avec les entreprises numériques et technologiques du Sénégal, y compris les opérateurs de réseaux mobiles.
- L'OPTIC estime que les PME du secteur numérique et technologique devraient bénéficier d'exonérations fiscales, d'incitations de conditions équitables, ainsi que de possibilités de participer aux appels d'offres du New Deal Technologique et à d'autres programmes de marchés publics, et d'une transparence accrue dans ce domaine.
- Jokkolabs recommande que les programmes numériques adoptent une approche régionale commune qui permettrait aux PME d'étendre leur marché et de ne pas se limiter aux marchés locaux.

157/ Article de la GSMA - Quelles opportunités pour le commerce électronique en Afrique ? Mars 2023.

158/ Rapport de l'IFC - Les opportunités numériques pour les entreprises africaines, mai 2024.

159/ Les ministres de la Justice adoptent le protocole de l'AfCFTA sur les annexes relatives au commerce numérique à Zanzibar - AfCFTA.

Il est réjouissant que le New Deal Technologique 2034 présente le programme prioritaire « Sénégal Digital Factory : From Idea to Product ». Celui-ci s'appuiera sur les initiatives actuelles dans le secteur, notamment :

Figure 12
Études de cas soutenant le commerce électronique et les paiements numériques

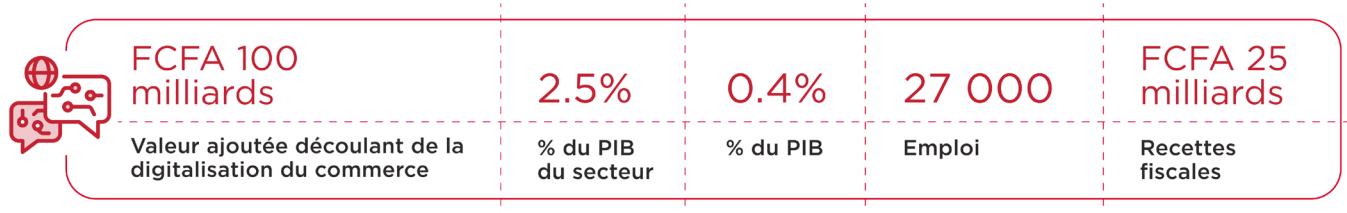
Sonatel et Orange Business	Orange Business a lancé Digicaisse, une application mobile développée en partenariat avec la start-up sénégalaise Proboutik, spécialement conçue pour les petits commerçants et les travailleurs du secteur informel. Elle permet notamment le suivi en temps réel des ventes et des stocks, la gestion automatisée des crédits et des paiements, une interface audio pour les utilisateurs analphabètes et la création de rapports financiers pour les demandes de prêt. ¹⁶⁰
YAS	YAS soutient la transformation des chaînes de valeur en favorisant l'inclusion financière et la digitalisation du secteur informel, grâce à des offres dédiées aux PME, aux coopératives et aux associations, complétées par des partenariats stratégiques et un catalogue de produits et services innovants, notamment des solutions cloud et TIC. ¹⁶¹
MaTontine	<p>MaTontine, qui a reçu une subvention du GSMA Ecosystem Accelerator Innovation Fund en 2018, propose une plateforme mobile automatisée pour les tontines, utilisant les technologies SMS, USSD et mobile money. En permettant aux utilisateurs de constituer progressivement un historique de crédit, MaTontine leur donne accès à des services financiers tels que des microcrédits et des assurances. Cette plateforme communautaire est déployée et gérée par des responsables de tontines, qui en tirent une partie de leurs revenus.</p> <p>En janvier 2020, MaTontine comptait plus de 5 150 membres actifs, dont plus de 90 % de femmes, répartis dans douze régions du Sénégal. Plus de 250 000 USD avaient été épargnés via les services de MaTontine.¹⁶²</p>

Les réformes de la politique des télécommunications prévues à la section 3 amélioreraient l'accès et l'adoption des technologies mobiles et auraient un effet positif sur le niveau de digitalisation du secteur du commerce et des services (y compris le commerce électronique). Cela pourrait générer une

valeur ajoutée de 100 milliards de francs CFA, soit 2,5 % de la valeur ajoutée du secteur d'ici 2030. Cela se traduirait par la création de 27 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 et 25 milliards de francs CFA de recettes fiscales supplémentaires.

Figure 13

Impacts potentiels de la digitalisation du commerce au Sénégal en 2030¹⁶³



160/ Communiqué de presse de Sonatel - Orange Business lance Digicaisse : une solution numérique inclusive pour transformer le quotidien des commerçants au Sénégal, mai 2025.

161/ Réponse de YAS à la demande d'informations dans le cadre du présent rapport.

162/ Information fournie par le GSMA Ecosystem Accelerator Innovation Fund.

163/ GSMA, Document sur les preuves et la méthodologie de la transformation numérique des économies africaines, 2024.

G.

Impact de la digitalisation dans l'administration

Les organisations internationales et les gouvernements accordent la priorité à l'administration numérique (souvent appelée « e-gouvernement ») et de plus en plus « infrastructure publique numérique » et aux services publics (notamment l'éducation et la santé) afin d'utiliser les infrastructures et les services numériques pour fournir des services publics améliorés et inclusifs, réduire les coûts et améliorer l'efficacité, contribuer à la croissance économique et à améliorer la transparence, augmenter les recettes fiscales et accroître la quantité de données disponibles pour éclairer les politiques et les décisions gouvernementales.¹⁶⁴ Par exemple :

- Le Programme de transformation numérique de la Banque mondiale s'associe à des gouvernements nationaux et à des pays, notamment le Projet d'accélération numérique du Sénégal 2023-2028, pour investir dans des infrastructures publiques numériques inclusives et sûres.
- La stratégie de transformation numérique de l'Union africaine pour 2020-2030 identifie la gouvernance numérique, l'éducation numérique et la santé numérique comme des secteurs critiques.
- Les gouvernements utilisent de plus en plus les technologies numériques pour améliorer la prestation des services publics, accroître l'efficacité administrative et budgétaire, et renforcer la mobilisation des recettes publiques au Sénégal et dans plusieurs autres pays (voir les exemples dans la section 2D.2.1, Figure 48)



164/ Note d'information de la Banque mondiale - La transformation numérique, moteur du développement en Afrique, janvier 2024.

L'indice de gouvernance électronique des Nations unies (EGDI), établi pour la dernière fois en 2024, classe le Sénégal au 135e rang sur 193 pays. Il fait partie du groupe « inférieur » de l'EGDI et se classe derrière des pays tels que l'Afrique du Sud (40), le Ghana (108), la Côte d'Ivoire (122) et le Nigeria (132).¹⁶⁵

L'accélération des services publics numériques est un programme prioritaire du New Deal Technologique 2034. La Figure 14 présente une sélection d'études de cas sur les initiatives réussies en matière de digitalisation de l'administration au Sénégal à ce jour, y compris celles menées en

partenariat avec les opérateurs mobiles et d'autres organisations (voir la section 2 pour les études de cas sur les compétences numériques), qui montrent le potentiel de la digitalisation de l'administration numérique dans le pays.

Figure 14

Études de cas sur la digitalisation de l'administration et des services publics

Études de cas sur la digitalisation de l'administration et des services publics	
Portail d'administration en ligne	Le portail des services sénégalais, géré par la SENUM, a enregistré plus de 1,5 million de visites en 2023, permettant aux citoyens d'accéder à plus de 100 services administratifs en ligne tels que l'enregistrement des entreprises, le paiement des impôts et la demande de documents administratifs. ¹⁶⁶
Fiscalité électronique	Le portail eTax de la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) permet de déclarer et de payer ses impôts. La DGID utilise les services numériques pour améliorer l'efficacité, la transparence et le respect des obligations fiscales. ¹⁶⁷
Identification numérique	La principale pièce d'identité numérique au Sénégal est la carte d'identité biométrique, délivrée par la Direction de l'automatisation des fichiers (DAF). Elle est requise pour la plupart des services administratifs et sert de carte d'identité nationale et de carte d'électeur. Elle peut être utilisée dans toute la région de la CEDEAO. ¹⁶⁸ Le MCTN lance un nouveau programme d'identité numérique nationale, également connu sous le nom de SenIN, dans le cadre du New Deal Technologique 2034. ¹⁶⁹
Guichet unique	Le programme New Deal Technologique 2034 prévoit la mise en place de guichets uniques dans tout le pays afin de permettre aux citoyens d'accéder aux services publics numériques en ligne et à des programmes de formation aux compétences numériques.
Santé numérique	En avril 2025, le Sénégal a officiellement adopté une politique nationale de santé numérique afin de coordonner les initiatives numériques fragmentées et d'améliorer la prestation des services. Un projet de loi sur la santé numérique est en cours de finalisation afin de réglementer l'utilisation, la sécurité et la confidentialité des données médicales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet d'accélération de l'économie numérique 2023-2028 financé par la Banque mondiale.

165/ Indice de développement de l'administration électronique des Nations unies 2024.

166/ Portail des services du Sénégal.

167/ Portail des services électroniques de la DGID.

168/ Portail de la Direction de l'automatisation des fichiers.

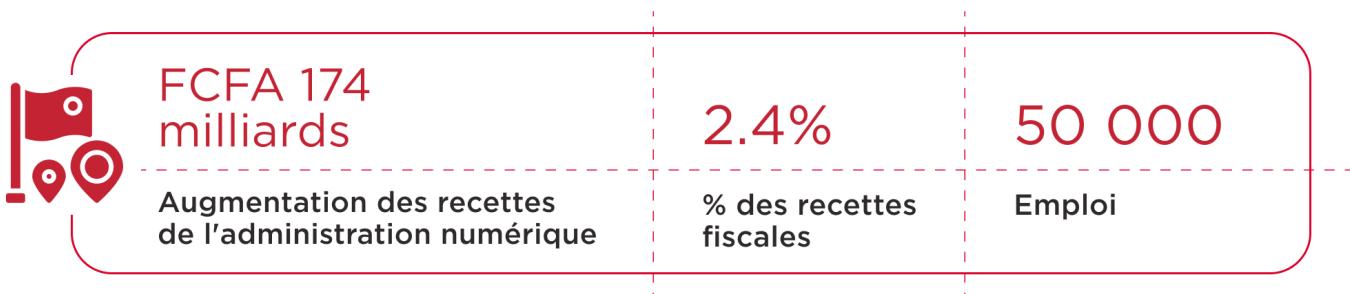
169/ Site web du MCTN - Identité numérique (SenIN), publié le 23 janvier 2025.

	L'extension des dossiers électroniques des patients, qui a été testée à Dakar et est actuellement étendue à six régions, est un exemple du nouveau programme de santé numérique. ¹⁷⁰
Infrastructures publiques numériques - Cloud souverain	En octobre 2024, le Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique a signé un accord stratégique avec Google pour le développement d'une infrastructure de cloud souverain destinée à héberger les systèmes et services numériques de l'État. ¹⁷¹
Tourisme	Le Sénégal adopte une approche numérique intégrée pour transformer son secteur touristique, grâce à la dématérialisation des procédures (visas, permis, etc.), à la promotion numérique et au commerce électronique, à l'amélioration des réseaux et des infrastructures cloud, au soutien à l'innovation numérique et aux start-ups, et à des programmes de formation ciblés visant à renforcer les compétences spécifiques au secteur.

Les recommandations politiques formulées dans la section 3 permettraient d'améliorer l'accès et l'adoption des technologies mobiles et auraient un impact positif sur le niveau de digitalisation du secteur public. Cela pourrait générer une valeur ajoutée de 270 milliards de francs CFA, soit 4,3 % de la valeur ajoutée du secteur d'ici 2030. Cela se traduirait par la création de 50 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 et par 180 milliards de francs CFA de recettes fiscales supplémentaires dans tous les secteurs dont 174 milliards FCFA issues de recettes fiscales additionnelles en raison de la digitalisation de la collecte fiscale (2,4 % des recettes fiscales en 2030).

Figure 15

Impact potentiel de l'accroissement de la digitalisation de l'administration sur les recettes fiscales au Sénégal en 2030¹⁷²



170/ Article We are Tech Africa - Le Sénégal adopte une politique de santé numérique et rédige un projet de loi sur les données, avril 2025.

171/ « Le Sénégal s'associe à Google pour la création d'un cloud souverain » Article de presse agence Ecofin.

175/ GSMA, « Driving digital transformation of African economies » (Conduire la transformation numérique des économies africaines), document sur la méthodologie, 2024.

Annexe 4 : Resultats de la campagne nationale QoS - deuxième trimestre 2025

Figure 1

ARTP -RÉSULTATS QOS - NATIONAL

SERVICE	KPI	THRESHOLD	EXPRESSO	YAS (FREE)	ORANGE
VOIX	TAUX D'ÉTABLISSEMENT D'APPEL EN MOINS DE 15S	≥ 98 %	56,37 %	87,29 %	93,25 %
	TAUX DE BLOCAGE	< 2 %	30,56 %	10,14 %	4,38 %
	TAUX DE COMMUNICATIONS RÉUSSIES	≥ 98 %	98,53 %	98,84 %	99,62 %
	QUALITÉ AUDITIVE MOS	≥ 3	3,47	4,07	4,20
SMS	TAUX DE SMS REÇUS DANS UN DÉLAI DE 15S	≥ 98 %	44,07 %	72,68 %	87,84 %
DATA	TAUX DE SUCCÈS DE NAVIGATION DANS UN DÉLAI DE 10S	≥ 98 %	66,55 %	91,95 %	99,12 %
	TAUX DE SUCCÈS DE TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS DE 10 MO DÉLAI < 120 S	≥ 97 %	59,58 %	87,53 %	97,83 %
	TAUX DE SUCCÈS D'ENVOI DE FICHIERS 2 MO DELAI < 120 S	≥ 97 %	61,89 %	90,25 %	99,00 %

Figure 1

ARTP - RÉSULTATS QOS - NATIONAL

SERVICE	KPI	THRESHOLD	EXPRESSO	YAS (FREE)	ORANGE
Voice	TAUX D'ÉTABLISSEMENT D'APPEL EN MOINS DE 15S	≥ 98 %	51,75 %	89,85 %	90,34 %
	TAUX DE BLOCAGE	< 2 %	35,69 %	9,00 %	3,05 %
	TAUX DE COMMUNICATIONS RÉUSSIES	≥ 98 %	98,37 %	99,02 %	99,80 %
	QUALITÉ AUDITIVE MOS	≥ 3	3,55	4,08	4,18
SMS	TAUX DE SMS REÇUS DANS UN DÉLAI DE 15S	≥ 98 %	33,12 %	73,41 %	90,95 %
DATA	TAUX DE SUCCÈS DE NAVIGATION DANS UN DÉLAI DE 10S	≥ 98 %	59,75 %	91,67 %	99,49 %
	TAUX DE SUCCÈS DE TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS DE 10 MO DÉLAI < 120 S	≥ 97 %	47,91 %	83,18 %	97,90 %
	TAUX DE SUCCÈS D'ENVOI DE FICHIERS 2 MO DELAI < 120 S	≥ 97 %	51,53 %	88,27 %	99,08 %



GSMA Head Office
One Angel Lane
London, U.K.
EC4R 3AB
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 7356 0600
Fax: +44 (0)20 7356 0601

